



REGION
GUADELOUPE

2^{ème} REUNION PLENIERE ORDINAIRE
DU CONSEIL REGIONAL
DE L'ANNEE 2017

BUDGET PRIMITIF 2017
+ ANNEXE DU BUDGET

+ Rapport présenté par
Monsieur Ary CHALUS
Président du Conseil Régional

• Séance : du JEUDI 13 AVRIL 2017



BUDGET PRIMITIF 2017

ANNEXE DU BUDGET

**RAPPORTS SUR LES
DEPENSES EN SECTION
D'INVESTISSEMENT**

SECTION INVESTISSEMENT

- Fonction 0 – Service Généraux
- Fonction 1 – Emploi, Alternance et Formation Professionnelle
- Fonction 2 – Enseignement
- Fonction 3 – Culture, Sports et Loisirs
- Fonction 4 – Santé et Action Sociale
- Fonction 5 – Aménagement des Territoires
- Fonction 6 – Gestion des Fonds Européens
- Fonction 7 – Environnement
- Fonction 8 – Transports
- Fonction 9 – Actions économiques

FONCTION 0 – SERVICES GENERAUX

FONCTION 0- CHAPITRE 900- SERVICES GENERAUX
--

Systemes d'information

Matériel de télécommunication : enveloppe 20181

CHAPITRE : 900	
Sous-fonction : 0202	
Compte nature : 2185	
	CP 2017
	50 000 €

La refonte des matériels télécoms (changement autocomm) avec des nouveaux bâtiments à équiper

Acquisition de logiciels et applications : enveloppe 27947

CHAPITRE : 900	
Sous-fonction : 0202	
Compte nature : 2051	
AP 2017	CP 2017
	150 000 €

120 000 € de dépenses obligatoires et 30 000 € de mesures nouvelles

Cette enveloppe est destinée à l'achat de logiciels et applications pour les services, à la mise en conformité des licences Windows (projet Windows 2012), au passage échelonné à une messagerie en mode SAAS, au financement des adaptations du SI nécessaires à la nouvelle gestion des fonds européens (projet SYNERGIE),

Frais d'études : enveloppe 21798

CHAPITRE : 900	
Sous-fonction : 0202	
Compte nature : 2031	
AP	CP 2017
475 000 €	45 000 €

25 000 € de dépenses obligatoires et 20 000 € de mesures nouvelles

Cette enveloppe permettra d'engager les travaux nécessaires à la refonte des processus suite à la mise en place d'une Gestion électronique des Documents (GED) de la collectivité.

Projet REBONDIR : enveloppe n° 23042

CHAPITRE : 900	
Sous-fonction : 0202	
Compte nature : 208	
	CP 2017
	60 000 €

40 000 € de dépenses obligatoires et 20 000 € de mesures nouvelles

Enveloppe originellement destinée au suivi du projet « REBONDIR » (progiciel de gestion financière et des ressources humaines). Cette enveloppe sera destinée à la mise en place des nouveaux modules se rattachant à la gestion financière :

- projet TOTEM de dématérialisation du budget,
- projet de dématérialisation fiscale avec le raccordement au portail Chorus

Acquisition autres matériels informatique : enveloppe 21566

CHAPITRE : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 21838	
AP	CP 2017
1 872 000 €	150 000 €

120 000 € de dépenses obligatoires et 30 000 € de mesures nouvelles :

Sécurisation de la plateforme de production informatique, autres achats d'équipement tels les micros ordinateurs fixes et portables, (besoin estimé de 120 équipements /an, 150 000 €),

Acquisition de matériels informatiques : enveloppe 435

CHAPITRE : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 21838	
AP	CP 2017
	30 000 €

Sur cette enveloppe se porteront les besoins des services en matériels non-standard :

- filière MAC pour la communication,
- déploiement de tablettes tactiles (Ipad ou autres),
- autre matériels tels un traceur de plan pour la DaLBP.

Contrôle de gestion

Informatique : acquisition de licences

CHAPITRE : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 205-1	
	CP 2017
	10 000 €

La région dispose d'un outil de pilotage stratégique « Qlikview » depuis 2012. Cet outil permet d'avoir une vision globale sur les finances, les ressources humaines et les subventions de la collectivité régionale à partir de tableaux de bord. L'objectif en 2017 est de permettre à l'ensemble des directions d'avoir accès en consultation à leurs données, ce qui nécessite l'achat de nouvelles licences.

Informatique : progiciel de dématérialisation des actes des assemblées

CHAPITRE : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 205-1	
AE 2017	CP 2017
200 000 €	60 000 €

La région souhaite mettre en place une gestion dématérialisée des actes des assemblées délibérantes. Ce projet concerne d'une part, la dématérialisation de la gestion des rapports préparatoires aux commissions permanentes par les services et d'autre part, la télétransmission des rapports, projets de délibération et dossiers des commissions permanentes et séances plénières aux élus.

Cette mise en place permettra d'optimiser la gestion des rapports de commission permanente (plus de course aux documents), de normaliser la présentation des documents, de raccourcir les délais de validation des rapports et d'assurer une traçabilité des dossiers à soumettre aux assemblées.

Cette pratique est déjà en place dans diverses collectivités territoriales. La dépense inscrite permettra d'acquérir un progiciel de dématérialisation des actes des assemblées.

Patrimoine et achats

Achat de matériels de bureau et de mobilier :

CHAPITRE : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 21848	
AP 2017	CP 2017
	200 000 €

Ces crédits ont été provisionnés pour répondre aux besoins du personnel et des élus pour l'achat de bureaux et de mobiliers divers.

Acquisition de véhicules :

CHAPITRE : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 21578	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

Ces crédits ont été provisionnés pour faire face aux besoins du service automobile pour l'acquisition de véhicules pour les services régionaux.

Autres immobilisation corporelles installation générale, agence et aménagement :

CHAPITRE : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 2118	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

Provisions constituées pour l'agencement des bureaux et espaces de travail.

Acquisition autres terrains :

CHAPITRE : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 2118	
AP 2017	CP 2017
	560 000 €

Acquisition d'un hangar pour la vente directe par des agriculteurs du Sud Basse-Terre de leurs produits maraîchers. La vente sera conclue entre la ville de Saint-Claude propriétaire de l'immeuble et du terrain d'assiette et la région.

Marchés publics

Frais de publication des marchés publics de travaux :

Chapitre : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 23084	
AE	CP
	70 000 €

135 000 € ont été votés en 2016 pour le financement du règlement de ces publications. La consommation arrêtée à 48 316 € n'a pas été au niveau escompté, en raison d'une baisse importante des opérations ou marchés de travaux. En effet, une vingtaine de consultations ont été dénombrées en 2016. D'une manière générale ont été publiés 66 appels à la concurrence en 2016 au regard des 110 consultations publiées en 2015.

Le grand nombre d'opérations à lancer pour les travaux routiers ainsi que pour les opérations de maintenance dans les bâtiments et lycées, du fait des décisions de non reconduction, feront sans doute remonter la consommation de manière significative.

Les crédits sont arrêtés à 70 000 € pour cette ligne pour 2017.

Bâtiments administratifs

Acquisition de matériels techniques : enveloppe 25461

CHAPITRE : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 21578	
AP 2017	CP 2017
	60 000 €

Il s'agit d'acquisition de matériels techniques et d'outillage divers (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs,...) pour l'entretien du patrimoine régional.

Etude restructuration des bâtiments régionaux : enveloppe 28258

CHAPITRE : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
	60 000 €

Il s'agit de la passation de marchés de maîtrise d'œuvre, géomètre, bureaux d'étude, pour les divers travaux sur les bâtiments régionaux.

Restructuration des bâtiments régionaux : enveloppe 22818

CHAPITRE : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 2313	
AP 2017	CP 2017
1 500 000 €	2 600 000 €

Il s'agit de la passation de marchés de travaux pour la restructuration des bâtiments régionaux. Différentes interventions sont programmées en 2017 : aménagement de l'AFPA de Saint-Claude pour l'installation de services de la région, restructuration de l'espace régional du Raizet dont la rénovation

du hall d'accueil, restructuration du bâtiment abritant le CESR et le CCEE, fin des travaux de rénovation du bâtiment IEDOM à Basse-Terre, CRFP de Basse-Terre, hangar de Bisdary,...

Travaux et grosses réparations aux immeubles régionaux : enveloppe 25487

CHAPITRE : 900 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 2313	
AP 2017	CP 2017
	750 000 €

Il s'agit de la passation de marchés de travaux pour les travaux dans les bâtiments régionaux occupés par des organismes extérieurs tels que le bâtiment de la chambre d'agriculture.

Affaires européennes et coopération/Sub Glob FEDER/Interreg

Assistance technique :

CHAPITRE : 900 Sous fonction : 042 Compte-nature : 21848				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2017
33209	Autres matériels de bureau assistance technique FEADER	2016	1	50 000 €
33242	AT FEAMP 2014-2020 – Acquisition de mobiliers	2016	1	10 000 €

Ces crédits concernent des opérations d'assistance technique d'organismes agissant pour l'autorité de gestion via différentes conventions :

- la direction de l'agroalimentaire, agriculture et de la forêt comme service instructeur FEADER, tel que défini par la loi MAPTAM
- le comité des pêches comme service pré-instructeur pour le FEAMP.

COOPERATION – SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ICFC

CHAPITRE : 900 Sous fonction : 048 Compte-nature : 20421				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2017
28078	Subvention d'équipement à l'ICFC.			85 154 €

Il s'agira de solder les reliquats consécutifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 suite à la transmission des justificatifs de réalisation.

FONCTION 1 – EMPLOI, ALTERNANCE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

FONCTION 1- CHAPITRE 901- EMPLOI, ALTERNANCE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Emploi, alternance et formation professionnelle

Subvention d'équipement Etablissement public de formation professionnelle Guadeloupe formation : enveloppe 29304

Chap. 901	
Sous fonction : 11	
art 20421	
AP 2016	CP 2016
00	450 000€

Les crédits proposés sont destinés à soutenir l'effort de la collectivité en faveur de l'équipement des organismes de formation afin d'améliorer la qualité du matériel pour une pédagogie renouvelée répondant aux attentes des publics entrant en formation qualifiante.

Subvention d'équipement à l'Ecole de la 2eme chance : enveloppe 30697

Chap. 901	
Sous fonction : 11	
art 20421	
AP	CP
	394 000,00 €

Le budget est destiné à liquider les dépenses relatives au programme d'équipement des antennes de l'ER2C.

Modernisation des équipements du CRFP : enveloppe 31817

Chap. 901	
Sous fonction : 11	
Art. 20421	
AP	CP
00	208 000€

Le budget est destiné à liquider les dépenses relatives au programme d'équipement des antennes de l'EPA.

CPRDFOP territorialisation de la formation professionnelle : enveloppe 34535

Chap. 901	
Sous fonction : 11	
art 20421	
AP	CP
	150 000 €

L'objectif est d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des axes du CPRDFOP visant à la territorialisation de la formation professionnelle. Il s'agit de garantir aux bénéficiaires des programmes de formation l'accès en proximité aux structures et organismes de formation.

CPRDFOP équipement des relais locaux SPRO : enveloppe 34536

Chap. 901	
Sous fonction : 11	
Art. 20421	
AP	CP
1 800 000 €	100 000 €

Il s'agit de financer l'installation des relais d'accueil, d'information et d'orientation dans les communes des EPCI afin de garantir l'accès aux services en proximité et préparer la mise en œuvre du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle).

CPRDFOP équipement des navettes de transport solidaire : enveloppe 34537

Chap. 901 Sous fonction : 11 Art. 20421	
AP	CP
800 000 €	100 000 €

En la matière, l'objectif visé est de réduire les freins d'accès à la formation liés à la mobilité, en soutenant le développement des modalités innovantes et expérimentales de transport collectif.

CPRDFOP innovation matériel et équipements pédagogiques numériques : enveloppe 34538

Chap. 901 Sous fonction : 11 Art. 20421	
AP	CP
500 000 €	150 000 €

Le budget vise à accompagner l'installation du numérique dans les centres de formation.

CPRDFOP acquisition de logiciels : enveloppe 29478

Chap. 901 Sous fonction : 11 Art. 2051	
AP	CP
	19 000 €

Les procédures de traitement des marchés nécessitent l'installation d'applicatif de gestion. Cette acquisition facilitera l'intervention rapide et efficace des agents en charge de la mise en œuvre des marchés afin de réduire des délais de paiement, et mettre en place un suivi qualité.

Equipeement centres d'apprentissage privés - COM 11.15 : enveloppe 28088

Chap. 901 Sous fonction : 12 Art. 20421	
AP	CP
	20 000 €

Le budget est destiné à liquider les dépenses relatives au programme d'équipement 2011-15.

Equipeement centres de formation sociales et sanitaires : enveloppe 31819

Chap. 901 Sous fonction : 13 Art. 20421	
AP	CP
	233 000 €

Le budget est destiné à prendre en charge les dépenses relatives au programme d'équipement des organismes de formation du secteur social et sanitaire.

Equipement du campus sanitaire : enveloppe 33419

Chap. 901 Sous fonction : 13 Art. 2042	
AP	CP
400 000 €	377 000 €

Le budget est destiné à couvrir les dépenses liées à l'équipement et à l'aménagement du campus sanitaire de Saint-Claude.

Bâtiments administratifs**Travaux – Restructuration du CRFP de Basse-Terre : enveloppe 23127**

CHAPITRE : 901 Sous-fonction : 12 Compte nature : 2313	
AP 2017	CP 2017
	650 000 €

En fonction des choix qui seront faits sur la destination du site, il s'agira de passer les marchés pour la destruction de l'ensemble des bâtiments ou pour une rénovation partielle.

Construction des bâtiments et des édifices publics**Ecole régionale de la deuxième chance :**

CHAPITRE 901 Sous-fonction : 11 Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
200 000 €	650 000 €

Il s'agit de liquider les dernières dépenses d'études et de terminer les travaux liés à la construction de l'école régionale de la 2ème chance du Moule.

Cité de la connaissance :

CHAPITRE 901 Sous-fonction : 12 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
- 1 300 000 €	250 000 €

Il s'agit de liquider les dernières dépenses liées à la réalisation du campus sanitaire et social de la cité de la connaissance à Desmarais Saint-Claude.

Restructuration des bâtiments du CRFP de Petit Bourg :

CHAPITRE 901 Sous-fonction : 12 Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
-	1 750 000 €

Il s'agit de poursuivre les études et les travaux liés à la tranche 2 (bâtiments self et administration) de la restructuration des locaux du CRFP de Petit Bourg.

Restructuration bâtiments du CRFP de Petit Bourg :

CHAPITRE 901	
Sous-fonction : 12	
Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
6 000 000 €	1 500 000 €

Il s'agit de poursuivre les études liées à la tranche 3 (bâtiments ateliers, hôtelier et modules industrialisés) de la restructuration des locaux du CRFP de Petit-Bourg.

Dettes pour BEA UMAG (AP à créer) :

CHAPITRE 901	
Sous-fonction : 12	
Compte nature : 2313	
AP 2017	CP 2017
15 818 846 €	2 603 602 €

Il s'agit de liquider la partie investissement des loyers du bail emphytéotique administratif dans le cadre de la réalisation de l'UMAG.

FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT

FONCTION 2 – CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT**Construction des bâtiments et des édifices publics****Etudes – Renforcements parasismiques dans les lycées :**

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
- 200 000 €	-

Il s'agit de réaliser les études opérationnelles en prévision des travaux de renforcement parasismique dans les lycées.

Restructuration cité scolaire de Baimbridge :

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
-	6 500 000 €

Il s'agit de poursuivre les études et les travaux liés à la restructuration de la cité scolaire de Baimbridge_Partie LGT.

Programmes extension et d'adaptation dans les lycées :

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
-	250 000 €

Il s'agit de liquider les dernières dépenses liées à la construction de l'internat du lycée Raoul Georges Nicolo (Rivière des Pères).

Internat du lycée Félix Proto :

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
- 200 000 €	100 000 €

Il s'agit de lancer les études nécessaires à la construction d'un internat de 100 chambres au lycée Félix Proto.

Ecole d'ingénieur :

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 23 Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
- 1 000 000 €	-

Il s'agit de lancer les études nécessaires à la construction d'une école d'ingénieur.

Réhabilitation de PUAG Camp Jacob :

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 23 Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
500 000 €	100 000 €

Il s'agit de liquider les dernières dépenses dans le cadre des décomptes généraux définitifs des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Camp Jacob.

Equipement et travaux d'entretien des lycées**Subventions équipements aux lycées publics :**

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 20431	
AP 2017	CP 2017
€	1 299 000 €

Cette action permet en l'absence de marchés d'équipements de verser une subvention à chaque établissement afin de lui permettre d'acquérir directement du matériel pédagogique et de sécurité.

Acquisition de matériels informatiques scolaires :

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 21831	
AP 2017	CP 2017
-	200 000 €

Il s'agit de procéder au paiement du solde de la facture pour l'acquisition de netbooks.

Acquisition matériel de bureau et mobilier scolaire :

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 21841	
AP 2017	CP 2017
-	250.000 €

Ceci permet de régulariser 145 560,80 € de commandes de tables et chaises déjà passées ; et de subvenir aux besoins nouveaux des établissements pour l'année 2017 à hauteur de 105 000 € (Lycée Carnot, Coeffin et hôtelier).

Acquisition d'autres matériels scolaires :

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 2188	
AP 2017	CP 2017
-	90 000 €

Il faut procéder à la régularisation des factures SOGUADIM.

Acquisition autres matériels lycées :

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 2188	
AP 2017	CP 2017
-	1 000 000 €

Il s'agit de répondre à la priorité fixée par le président en matière de renouvellement des équipements sportifs dans les lycées de la Guadeloupe.

Cette somme s'individualise de la manière suivantes : 44.000 € x 25 lycées.

Grosses réparations dans les lycées :

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 2313	
AP 2017	CP 2017
-	5 500 000 €

Il s'agit de réaliser le programme pluriannuel de maintenance, d'adaptations pédagogiques dans les 25 établissements y compris le CREPS.

Programme d'extension d'adaptation et diagnostic dans les lycées :

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 2313	
AP 2017	CP 2017
-	170 000 €

Cela permet de financer l'agenda d'accessibilité à hauteur de 170 000 €.

Acquisition de matériel technique scolaire :

CHAPITRE 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 21572	
AP 2017	CP 2017
-	425 000 €

Il s'agit de répondre aux besoins du lycée agricole en matière de matériels d'exploitation ; au règlement du protocole transactionnel avec l'entreprise MARTIDIS et à l'acquisition de matériels d'entretien dans les divers lycées de la Guadeloupe.

Tourisme, transports et désenclavement numérique

Raccordement des bâtiments prioritaires au THD : enveloppe 31993

CHAPITRE : 902 Sous-fonction : 222 Compte nature : 2313	
AP 2017	CP 2017
-	300 000 €

En accord avec le Rectorat, la région procède au raccordement à Internet THD de 10 lycées préfigurateurs compte-tenu des usages numériques déployés par ces établissements. Il s'agit d'une première tranche d'intervention au titre de l'année 2017.

Education et enseignement supérieur

Contrat pluriannuel d'objectifs 2010-2013 Région/UAG : enveloppe 28808

CHAPITRE : 902 Sous-fonction : 23 Compte nature : 204182	
AP 2010-1	CP 2017
2 218 255 €	320 418

Cette somme permettra de solder la partie investissement (d'un montant de 2 234 300,00 €) du contrat pluriannuel d'objectifs 2010/2013 passé avec l'UAG.

Le montant à payer, sur présentation des pièces justificatives, concerne le solde de la convention pluriannuelle considérée

Contrat pluriannuel d'objectifs 2014-2017 Région/UA : enveloppe 30610

CHAPITRE : 902 Sous-fonction : 23 Compte nature : 204182	
AP 2014-2	CP 2017
2 500 000 € + 180 244 €	906 584 €

Ces crédits de paiement permettront de payer les dépenses relatives à l'exécution du programme 2016 et l'avance pour la mise en œuvre du programme 2017 du contrat pluriannuel d'objectifs signé en 2015 entre la Région et l'Université des Antilles.

FONCTION 3 – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

FONCTION 3 – CHAPITRE 903 – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS**Culture et formation artistique****Aide à l'équipement des structures et développement des activités culturelles : enveloppe 27905**

CHAPITRE : 903	
Sous-fonction : 311 Compte nature : 2042	
AP 2017	CP 2017
	20 000 €

Cette enveloppe permettra d'aider les associations culturelles et les structures d'enseignement artistique à acheter et renouveler les équipements spécifiques nécessaires à la mise en place de leurs actions culturelles et artistiques.

Office du carnaval : enveloppe 30654

CHAPITRE : 903	
Sous-fonction : 311 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	5 000 €

L'office poursuivra l'équipement de sa structure par l'acquisition d'un scanner et de mobilier pour l'accueil.

Aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle : enveloppe 27939

CHAPITRE : 903	
Sous-fonction : 312 Compte nature : 2041	
AP 2017	CP 2017
	800 000 €

Cette dotation est consacrée à l'aide à la production dans le cadre des deux dispositifs d'aide au cinéma et à l'audiovisuel : le fonds de coopération CNC/Etat/Région et le fonds régional d'aide au cinéma et à l'audiovisuel (émarge à cette aide la série Death In Paradise).

Frais d'étude pour un lieu d'exposition : enveloppe 19908

CHAPITRE : 903	
Sous-fonction : 313 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
	20 000 €

Cette enveloppe servira au recrutement d'un chargé de mission pour la phase de préfiguration de la création d'un centre d'art contemporain en Guadeloupe. Cette phase durera deux ans, les 20 000 euros serviront pour la première année. Ce recrutement est co-financé par la DAC. En 2015 la DAC a alloué à la collectivité régionale une subvention de 20 000 € pour le paiement de la première année (Arrêté n°2015-179/DAC du 25 novembre 2015).

Valorisation du patrimoine historique : enveloppe 30694

CHAPITRE : 903	
Sous-fonction : 313 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
2008/1	10 000 €

Subventions d'équipement aux propriétaires privés pour financer des études portant sur la restauration et à la conservation du patrimoine bâti.

Acquisition d'orgue : enveloppe 34513

CHAPITRE : 903	
Sous-fonction : 313 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	100 000 €

Subvention à l'Etat pour l'acquisition de l'orgue de Basse-Terre, prévue dans le cadre du CPER 2015-2020.

Valorisation du patrimoine historique : enveloppe 33284

CHAPITRE : 903	
Sous-fonction : 313 Compte nature : 20422	
AP 2017	CP 2017
2008/1	25 000 €

Subventions d'équipement aux propriétaires privés pour l'aide à la restauration du patrimoine bâti, dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat à valeur patrimonial (OPAH de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre) ou travaux de restauration pour les autres communes.

Acquisition d'œuvres d'art et d'archives : enveloppe 20384

CHAPITRE : 903	
Sous-fonction : 312 Compte nature : 216	
AP 2017	CP 2017
	15 000 €

Poursuite des acquisitions d'œuvres d'art de plasticiens guadeloupéens, notamment des artistes émergents.

Mémorial ACTe – constitution de collections : enveloppe 22924

CHAPITRE : 903	
Sous-fonction : 313 Compte nature : 216	
AP 2016	CP 2016
	70 000 €

Cette dotation a pour objet de financer les opérations d'achat et de constitution des collections patrimoniales, ethnographiques et scénographiques du MACTe et en particulier en 2017 les collections de la bibliothèque et de la médiathèque.

Mémorial ACTe – création d'œuvres d'art: enveloppe 22925

CHAPITRE : 903	
Sous-fonction : 313 Compte nature : 216	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

Ce crédit est destiné à l'acquisition d'œuvres d'art existantes et à créer, à la fabrication films pour les expositions, à la numérisation de documents iconographiques.

NOUVEAU : Constitution d'un fonds documentaire : enveloppe 25441

CHAPITRE : 903	
Sous-fonction : 303 Compte nature : 216	
AP 2017	CP 2017
	10 000 €

Acquisitions d'ouvrages et de documents anciens pour le centre de documentation et d'inventaire du patrimoine régional.

Inventaire du patrimoine – Matériel de bureau : enveloppe 19910

CHAPITRE : 903	
Sous-fonction : 313 Compte nature : 21848	
AP 2017	CP 2017
	3 000 €

Cette dotation permet de s'équiper en matériel de bureau et technique nécessaire aux missions de l'Inventaire : armoires à plans, armoires fortes, appareils photographiques...

Construction des bâtiments et des édifices publics

Réhabilitation de la Grivelière :

CHAPITRE 903 Sous-fonction : 313 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
200 000 €	-

Il s'agit de poursuivre les études liées à la restauration de la Grivelière qui constitue un pan important de l'histoire et du patrimoine de la Guadeloupe.

Réhabilitation de la Grivelière Tranche 2 :

CHAPITRE 903 Sous-fonction : 313 Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
400 000 €	500 000 €

Il s'agit de poursuivre les travaux liés à la restauration de la Grivelière qui constitue un pan important de l'histoire et du patrimoine de la Guadeloupe.

Construction du mémorial acte :

CHAPITRE 903 Sous-fonction : 313 Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
-	500 000 €

Il s'agit de liquider les dépenses liées à la construction du mémorial acte qui est érigé sur le site de Daboursier à Pointe à Pitre.

Travaux de terrassement et de bâtiment du mémorial acte :

CHAPITRE 903 Sous-fonction : 313 Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
-	1 200 000 €

Il s'agit de liquider les dépenses liées à la construction du mémorial acte qui est érigé sur le site de Daboursier à Pointe à Pitre.

Redéploiement de l'hippodrome :

CHAPITRE 903 Sous-fonction : 32 Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
2 000 000 €	2 269 503 €

Il s'agit de réaliser les travaux de la 1^{ère} tranche de redéploiement de l'hippodrome Saint-Jacques à Anse-Bertrand et de lancer les études de la 2^e tranche.

Rénovation du stade de Port-Louis :

CHAPITRE 903 Sous-fonction : 32 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
- 500 000 €	-

Il s'agit d'ajuster l'AP relative à la 1ere tranche de travaux nécessaires à la mise en sécurité des biens et des personnes sur le site du stade de la ville de Port-Louis.

Rénovation du stade Félix Eboué :

CHAPITRE 903 Sous-fonction : 32 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
- 800 000 €	-

Il s'agit d'ajuster l'AP relative au lancement des études nécessaires à la rénovation du stade Félix Eboué à Basse-Terre.

Centre de ressources d'expertise et de performance sportive :

CHAPITRE 903 Sous-fonction : 32 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
- 2 000 000 €	96 398 €

Il s'agit d'ajuster l'AP relative au lancement des études et les travaux nécessaires à la réfection de la piscine et de la piste d'athlétisme du centre de ressources d'expertise et de performance sportive.

Programme de rénovation des monuments ou sites d'intérêt culturel de Guadeloupe :

CHAPITRE 903 Sous-fonction : 32 Compte nature : 2314	
-	CP 2017
-	50 000 €

Il s'agit de poursuivre le programme de rénovation des monuments ou sites d'intérêt culturel de Guadeloupe.

Jeunesse et sport**Subventions d'équipement aux clubs sportifs : enveloppe 27930**

CHAPITRE : 903 Sous-fonction : 32 Compte nature : 20422	
Ajustement AP 2017	CP 2017
	55 000 €

Subventions d'équipement aux clubs sportifs : enveloppe 28103

CHAPITRE : 903 Sous-fonction : 32 Compte nature : 20421	
Ajustement AP 2017	CP 2016
590 000 €	450 000 €

Ces enveloppes permettent le paiement de la participation financière de la collectivité régionale aux programmes de travaux des clubs propriétaires d'infrastructures.

Subventions d'équipement versées – Etat : enveloppe 30584

CHAPITRE : 903 Sous-fonction : 32 Compte nature : 204112	
Ajustement AP 2017	CP 2017
510 000 €	500 000 €

Dans le cadre du CPER, en 2016 la Région n'a pas financé sa participation à hauteur de 250 000,00 € d'où le versement en 2017 de 500 000,00 € pour les équipements mobiles.

Aménagement du territoire**Rénovation du centre des arts :**

CHAPITRE : 903 Sous-fonction : 312 Compte nature : 20422	
AP 2017	CP 2017
0 €	1 721 822 €

Le projet de réhabilitation du centre des arts visait à conforter l'offre culturelle de la commune de Pointe à Pitre. Ce projet engagé par la ville de Pointe-à-Pitre a été transféré à la communauté d'agglomération CAPEXCELLENCE avec le transfert de la compétence culturelle. Il convient de prévoir le versement du solde de la subvention à CAPEXCELLENCE pour garantir l'achèvement du projet.

FONCTION 4 – SANTE ET ACTION SOCIALE

FONCTION 4 – CHAPITRE 904 – SANTE ET ACTION SOCIALE**Santé et solidarité****41 – LA SANTE****Programme de construction d'un CYCLOTRON en Guadeloupe : enveloppe 30753**

CHAPITRE : 904 Sous-fonction : 41 Compte nature : 2042	
AP 2014 réajusté	CP 2017
7 320 000 €	2 000 000 €

Le centre d'imagerie moléculaire de la Guadeloupe dont la construction est en cours permettra d'accueillir un cyclotron et une caméra TEP sur notre territoire ; cela afin d'améliorer l'offre de santé à la population (prise en charge notamment de toutes les pathologies liées aux cancers, aux maladies cardio-vasculaires, etc.) , et au regard des très forts besoins existants et formulés.

Le crédit de paiement proposé au titre du présent budget en vue de la poursuite des travaux est de 2 000 000 €.

Centre hospitalier gérontologique du Raizet (CGR)- Reconstruction de l'établissement : 28019

CHAPITRE : 904 Sous-fonction : 41 Compte nature : 20418	
AP 2008	CP 2017
5 000 000 € 1 617 114 €	1 000 000 €

Dans le cadre d'une programmation financière pluriannuelle, la région Guadeloupe a subventionné cet établissement à hauteur de 5 000 000€ ; les travaux de reconstruction du centre gérontologique du Raizet devraient se terminer cette année (un une subvention régionale de 1 617 114 € a été allouée au titre de la démarche « Haute Qualité Environnementale »).

Il est proposé pour le présent budget, d'inscrire un crédit de paiement de 1 000 000 € pour la prise en compte du solde restant à verser

Centre hospitalier de Sainte-Marie Marie-Galante - Acquisition d'un scanner : 32012

CHAPITRE : 904 Sous-fonction : 41 Compte nature : 2042	
AP 2014	CP 2017
1 200 000 €	400 000 €

Dans un objectif de rééquilibrage de l'offre de santé à l'échelle de notre archipel, et pour favoriser une meilleure prise en charge des patients, la collectivité régionale a subventionné le centre hospitalier de Sainte-Marie à hauteur de 1 200 000 € afin d'acquérir un scanner.

La proposition au titre du présent budget est d'inscrire un crédit de paiement pour la prise en compte un acompte d'un montant de 400 000 €.

Soutien aux structures spécialisées : 28108

CHAPITRE : 904		
Sous-fonction : 42		
Compte nature : 2042		
AP 2008	Ajustement 2017	CP 2017
3 280 000 €	3 200 000 €	450 000 €

Il s'agit de soutenir les établissements spécialisés pour personnes âgées, en situation de handicap ou pour l'encouragement à la mise en place de structures nouvelles autorisées par l'Etat, dont les maisons de santé pluri-professionnelles.

Le crédit de paiement proposé au titre du présent budget est à hauteur de 450 000 €.

Un financement de 3 200 000 € est proposé en ajustement de l'autorisation de programme correspondant à 2 000 000 € pour le projet de reconstruction de la structure d'accueil de dialyse de l'AUDRA à proximité du nouveau CHU ; et un financement 1 200 000 € pour le projet de développement de l'éducation thérapeutique précitée.

Centre hospitalier de Louis-Daniel BEAUPERTUY - Reconstruction de l'établissement : 28025

CHAPITRE : 904		
Sous-fonction : 41		
Compte nature : 20418		
AP 2012		CP 2017
2 000 000 €		200 000 €

Le centre de Louis-Daniel Beaupertuy poursuit en 2016 les travaux de reconstruction entrepris.

Il est proposé pour le présent budget, d'inscrire un crédit de paiement pour des travaux susceptibles d'être réalisés dans l'année, soit un montant de 200 000 €.

Soutien aux structures spécialisées : 33332

CHAPITRE : 904		
Sous-fonction : 42		
Compte nature : 2042		
AP 2008	Ajustement 2017	CP 2017
3 280 000 €	3 200 000 €	150 600 €

Il s'agit de soutenir les établissements spécialisés pour personnes âgées, et en situation de handicap. Dans ce cas d'espèce, il s'agit de programmer les dépenses nécessaires à la fin des travaux de réalisation de l'établissement pour personnes âgées dépendantes programmé sur le territoire de la commune de Vieux-Fort.

42 — L'ACTION SOCIALE**Aides aux associations à caractère social : 30635**

CHAPITRE : 904		
Sous-fonction : 42		
Compte nature : 2042		
AP 2014		CP 2017
		20 000 €

Il s'agit, par l'inscription du crédit précité, de permettre aux associations par le biais de divers équipements, de pouvoir venir en aide, et ou de soutenir les personnes vulnérables démunies dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité dans notre région.

La proposition de crédits de paiement pour le budget primitif 2017 s'élève à 20 000 €.

Accompagnement des crèches associatives : 28109

CHAPITRE : 904 Sous-fonction : 42 Compte nature : 2042	
AP 2008	CP 2017
546 000 €	20 000 €

Il s'agit de concrétiser l'engagement régional effectué en matière d'égalité des chances en faveur des jeunes de notre archipel. Je vous propose au titre du présent budget d'inscrire un crédit de paiement pour 2016 de 20 000 €.

Construction des bâtiments et des édifices publics

Unité cynophile :

CHAPITRE 904 Sous-fonction : 42 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
- 500 000 €	-

Il s'agit d'ajuster l'AP relative aux études liées à la réalisation d'une unité cynophile pour les services de la police nationale.

FONCTION 5 – AMENAGEMENTS DES TERRITOIRES

FONCTION 5 – CHAPITRE 905 – AMENAGEMENT DES TERRITOIRES**Aménagement du territoire****Rénovation urbaine des Abymes :**

CHAPITRE : 905 Sous-fonction : 51 Compte nature : 204142	
AP 2017	CP 2017
	2 000 000 €

La rénovation urbaine de la ville des Abymes se poursuit ; l'avenant N° 4 qui a été signé le 4 avril 2016 proroge la convention jusqu'au 30 juin 2021 et arrête le coût total de l'investissement à 518 572 163 € sans incidence pour la participation régionale qui reste à 30 000 000 €.

Sur l'exercice 2016 la région Guadeloupe a versé 2 907 646 € au titre de sa participation et le solde est désormais de 12 464 046 €. Je vous propose d'inscrire un crédit de paiement, pour 2017, de 2 000 000 €.

Rénovation urbaine de Pointe à Pitre:

CHAPITRE : 905 Sous-fonction : 52 Compte nature : 204142	
AP 2017	CP 2017
	2 000 000 €

La rénovation urbaine de la ville de Pointe-à-Pitre se poursuit ; l'avenant N° 11 qui a été signé le 4 avril 2016 proroge la convention jusqu'au 31 décembre 2020 et arrête le coût total de l'investissement à 497 864 620 € avec l'incidence de la prise en compte de l'école Félix Edinval (600 000 € de subvention régionale non délibérée) ce qui porterait la participation régionale à 30 643 000 €.

Sur l'exercice 2016 la région Guadeloupe a versé 2 527 743,97 € au titre de sa participation et le solde est désormais de 8 766 918 €.

Je vous propose d'inscrire un crédit de paiement, pour 2017, de 2 000 000 €.

Aide Régionale au Développement Communal :

CHAPITRE : 905 Sous-fonction : 52 Compte nature : 204142	
AP 2017	CP 2017
	2 000 000 €

Il s'agit de maintenir le dispositif d'aide au titre de l'ARDC, Il conviendra, à la fin de l'exercice, de faire avec les communes, un récapitulatif précis des projets à retenir. Il reste 10 942 357 € de RAR à verser aux communes et EPCI sur les 3 années à venir. Je vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 2 000 000 € pour l'année 2017.

L'aide régionale au développement des communes :

CHAPITRE : 905 Sous-fonction : 51 Compte nature : 204142	
AP 2017	CP 2017
0 €	3 497 906,47 €

En 2016 la nouvelle majorité régionale a entrepris de réviser la politique régionale d'aide aux communes en faisant priorité aux investissements favorisant le développement économique, l'attractivité touristique et le confortement parasismique et la construction des écoles. Je vous propose d'inscrire 1 497 906,47 € pour le financement des projets des communes retenues en 2016.

Par ailleurs Le financement des projets communaux engagés au titre des C2DT notifiés se poursuit pour un total de 2 000 000 €

Renforcement parasismique des écoles :

CHAPITRE : 905 Sous-fonction : 57 Compte nature : 20422	
AP 2017	CP 2017
6 650 000 €	1 000 000 €

La nouvelle majorité régionale fait des écoles une priorité : Une autorisation de programme dotée de 6 650 000 € spécifique au renforcement parasismique des écoles est créée pour mieux identifier la politique régionale en la matière, la distinguer de l'aide aux communes et pour mieux la piloter. L'avancée des projets en cours nous commande d'inscrire un crédit de paiement de 1 000 000 € pour l'année 2017.

Création de l'établissement public foncier local :

CHAPITRE : 905 Sous-fonction : 58 Compte nature : 204152	
AP 2017	CP 2017
- 500 €	

Pour ramener le montant de l'AP à 0 2 000 000 €, qui correspond au montant engagé effectivement.

Santé et solidarité**Aide régionale de solidarité en matière d'amélioration de l'habitat-ARSAH**

CHAPITRE : 905 Sous-fonction : 54 Compte nature : 2042	
AP 2017	CP 2017
10 000 000 €	4 358 450 €

Cette aide spécifiquement régionale a pour finalité d'effectuer des travaux de mise aux normes minimales de confort et de sécurité dans le logement des demandeurs de condition modeste au regard de leur profil social ; la subvention régionale est de : 10 000 € pour les personnes de 65 ans et plus, de même que les personnes à mobilité réduite, et de 7 000 € pour les personnes de moins de 65 ans ; il est important de noter que bénéficiaire de la subvention régionale n'a pas d'apport

personnel à faire , et que le cout total de l'opération correspond au montant de la subvention régionale.

Pour 2017, une autorisation de programme de 10 000 000 € est programmée au titre du présent budget pour la prise en compte de nouvelles opérations dans le cadre du stock d'autorisation de programme disponible dans le domaine de l'habitat pour engagement sur le budget régional ; un crédit de paiement de 4 358 450 € est aussi programmé au titre du présent budget, pour permettre de prendre en compte des engagements antérieurs et de nouvelles demandes d'aides à l'amélioration de l'habitat.

Dispositif partenarial d'amélioration de l'habitat-DPHA(Anciennement PAAHPOD)

CHAPITRE : 905		
Sous-fonction : 54		
Compte nature : 2042		
		CP 2017
AP 2017	1 200 000 €	1040 000 €

Il s'agit de gros travaux d'amélioration de l'habitat plafonnés à 24 000€ en Guadeloupe et à 26 000€ dans les îles de l'archipel ; la subvention régionale qui complète la contribution de l'Etat au titre de la ligne budgétaire unique (L B U) et l'apport personnel du demandeur est de : 5335 € pour les personnes de 70 ans et plus ; et de 2286€ pour les personnes de moins de 70 ans.

Il s'agit de programmer au titre du présent budget une autorisation de programme de 1 200 000€ pour la prise en compte de nouvelles opérations en 2017 dans le cadre du stock d'autorisations de programme disponibles dans le domaine de l'habitat pour engagement sur le budget régional ; et un crédit de paiement de 1040 000 €, cela d'une part pour la prise en compte de dépenses engagées antérieurement à l'année 2017 et, d'autre part pour la prise en compte d'opérations nouvelles en 2017.

Aide à la viabilisation du logement évolutif social-LES : enveloppe 28253

CHAPITRE : 905		
Sous-fonction : 54		
Compte nature : 2042		
		CP 2017
		121 000 €

Il est programmé au titre du présent budget un crédit de paiement de 121 000€ pour la prise en compte du solde de la subvention régionale de 220 000€ qui a été allouée à la SEMSAMAR pour la réalisation de l'opération de construction de 22 LES sur le territoire de la ville du MOULE. Cette opération sera réceptionnée au cours de cette année au vu des informations en notre possession.

Tourisme, transport et désenclavement numérique

Aménagement numérique des zones blanches : 27864

CHAPITRE : 905		
Sous-fonction : 56		
Compte nature : 2031		
		CP 2017
AP 2017	75 449 €	60 000 €

Suite aux premiers travaux d'aménagement numérique relatifs à la montée en débit de 10 sous-répartiteurs téléphoniques, il convient de prévoir les dépenses relatives aux frais de maintenance de ces nouvelles installations.

Soutien des projets TIC des communes et structures intercommunales : enveloppe 28242

CHAPITRE : 905 Sous-fonction : 56 Compte nature : 204141	
AP 2017	CP 2017
-	90 000 €

Conformément aux orientations du schéma des usages et services numériques, la collectivité régionale accompagne l'effort d'investissement des communes et structures intercommunales pour le développement de l'administration électronique en général, et la mise en place d'équipements œuvrant à la démocratisation des usages numériques (équipement informatique des écoles ou espaces publics numériques).

Soutien des projets associatifs TIC : enveloppe 27897

CHAPITRE : 905 Sous-fonction : 56 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
-	20 000 €

Dans le cadre de la démocratisation des usages des TIC, la collectivité soutient les projets des associations visant le développement de services à l'utilisateur basé sur des TIC, ou encore des projets favorisant l'appropriation des TIC par le plus grand nombre.

Soutien des organismes privés TIC :

CHAPITRE : 905 Sous-fonction : 56 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2016
-	932 211 €

Dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020, la collectivité régionale accompagne les projets des entreprises ayant recours aux TIC et permettant de gagner en productivité et en compétitivité.

Investissements dans les infrastructures numériques :

CHAPITRE : 905 Sous-fonction : 56 Compte nature : 2313	
AP 2017	CP 2017
-	1 200 000 €

Il s'agit de procéder au raccordement en fibre optique des îles du sud par la pose d'un câble sous-marin les raccordant au reste de la Guadeloupe. Le projet est porté en maîtrise d'ouvrage régionale et bénéficie notamment de fonds nationaux et européens.

FONCTION 6 – GESTION DES FONDS EUROPEENS

FONCTION 6 – CHAPITRE 906 – GESTION DES FONDS EUROPEENS

Programmes opérationnels 2014-2020

CHAPITRE : 906				
Sous fonction : 62				
Compte-nature : 2045				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2017
31886	SUBV. VERSEES AUX TIERS - A01INVDT - OS1 (<i>R&D</i>)	2015	1	2 000 000 €
31890	SUBV. VERSEES AUX TIERS - A03INVDT - OS2 (<i>partenariat S3</i>)	2015	3	50 000 €
31898	SUBV. VERSEES AUX TIERS - A06INVDT - OS3 (<i>création d'entreprises</i>)	2015	1	350 000 €
31902	SUBV. VERSEES AUX TIERS - A08INVDT - OS4 (<i>tourisme</i>)	2015	2	2 000 000 €
31907	SUBV. VERSEES AUX TIERS - A10INVDT - OS5 (<i>Aides PME</i>)	2015	3	500 000 €
31917	SUBV. VERSEES AUX TIERS - A14INVDT - OS8 (<i>ENR</i>)	2015	2	1 315 764 €
31925	SUBV. VERSEES AUX TIERS- A16INVDT - OS10 (<i>Energie</i>)	2015	4	266 117 €
31937	SUBV. VERSEES AUX TIERS - A18INVDT - OS12 (<i>déchets</i>)	2015	1	371 943 €
31941	SUBV. VERSEES AUX TIERS - A19AINDT - OS13 (<i>Eau potable</i>)	2015	3	6 016 375 €
31953	SUBV. VERSEES AUX TIERS - A24INVDT - OS19 (<i>Rénovation urbaine</i>)	2015	1	450 000 €
31955	SUBV. VERSEES AUX TIERS- A25INVDT - OS20 (<i>centre bourgs</i>)	2015	2	30 000 €
31963	SUBV. VERSEES AUX TIERS- A28INVDT – RUPAE (<i>aéroport</i>)	2015	2	150 000 €

CHAPITRE : 906				
Sous fonction : 62				
Compte-nature : 20421				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2017
31921	SUBV. D'EQUIPEMENT PERS. DROIT PRIVE -A15INVDT - OS9 (<i>Energie</i>)	2015	2	197 573 €

Ces crédits concernent les paiements à réaliser pour les dossiers instruits ou en cours d'instruction de la programmation FEDER 2014-2020 et pour lesquels :

- des demandes d'avances peuvent être faites par des maîtres d'ouvrage tiers
- des rapports d'exécution sont disponibles permettant de rembourser les premiers acomptes de ces mêmes maîtres d'ouvrage.

FONCTION 7 – ENVIRONNEMENT

FONCTION 7 – CHAPITRE 907 – ENVIRONNEMENT**Aménagement du territoire****Aménagement des plages de la Guadeloupe (Phase 1) :**

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 76 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
7 500 000 €	500 000 €

Une avance de 30% de l'enveloppe de travaux doit être versée à la SEMAG, dans le cadre d'un avenant à la convention de mandat. Cette avance doit favoriser la réalisation des travaux de Saint-Louis de Marie-Galante (urgent pour accueillir la régates de novembre 2017). Les travaux de Malendure à Bouillante, Bananier à Capesterre Belle-Eau et Grande-Anse à Trois-Rivières devraient également démarrer au deuxième semestre.

Aménagement des plages de la Guadeloupe (Phase 1) :

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 76 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
-6 582 294,82 €	

AP transférée sur l'enveloppe 34559

Aménagement des plages de la Guadeloupe (Phase 2) :

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 76 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
7 500 000 €	300 000 €

La délibération de décembre 2016 a confirmé le programme OCEAN en redéfinissant le rayonnement des plages. Il s'agit de lancer une consultation pour le choix d'un mandataire en vue de l'aménagement du site littoral de Viard à Petit-Bourg pour l'accueil des grands événements.

Aménagement des plages de la Guadeloupe (Phase 2) :

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 76 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
-6 582 294,82 €	

AP transférée sur l'enveloppe 34560

Environnement et cadre de vie

Equipement en matériel de prévention des risques majeurs : enveloppe 23096

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 71 Compte nature : 21578	
AP 2017	CP 2017
	158 000 €

La région a fait l'acquisition de deux nouveaux houlographes qui seront mis à disposition de METEO France par convention et qui permettront de mesurer les houles touchant les côtes de la Guadeloupe, en particulier la côte sous le vent.

Frais d'étude sur l'environnement : enveloppe 21527

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 72 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
	23 328 €

La région a lancé en 2014 la révision du plan régional de gestion des déchets dangereux de la Guadeloupe (PREGEDD) qui devient le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGDD) conformément à la loi. Cette étude s'achèvera en 2017.

Cofinancement PO-FEDER - Etudes sur les déchets – MO Région : enveloppe 32063

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 72 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
350 000 €	130 000 €

La loi « Notre » confie aux régions la compétence déchets. La région Guadeloupe lance en 2017 la réalisation du plan global de prévention et de gestion des déchets de la Guadeloupe comprenant le plan de gestion des déchets du BTP et le plan économie circulaire.

Résorption et valorisation des déchets-collectivités : enveloppe 33192

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 72 Compte nature : 204141	
AP 2017	CP 2017
120 000 €	155 000 €

La région finance les projets visant à améliorer la gestion des déchets portés par les collectivités, hors PO-FEDER, notamment les projets inscrits dans le cadre de l'appel à projets sur la prévention des déchets.

Résorption et valorisation des déchets – collectivités : enveloppe 27880

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 72 Compte nature : 204141	
AP 2017	CP 2017
	345 000 €

La région s'est engagée, aux côtés du département, avec le soutien de l'Europe et de l'Etat, à accompagner toutes les démarches et les investissements visant à mettre en place la collecte sélective et le traitement des déchets ménagers sur le territoire guadeloupéen. Il s'agit de solder les

projets de déchèteries et de quais de transfert ainsi que les équipements nécessaires à la mise en place de la collecte sélective en cours.

**Cofinancement PO-FEDER - Résorption et valorisation des déchets-collectivités :
enveloppe 32083**

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 72 Compte nature : 204141	
AP 2017	CP 2017
	400 000 €

La région co-finance les projets de déchèteries et de quais de transfert ainsi que les équipements nécessaires à la mise en place de la collecte sélective portés par les collectivités, et les autres projets structurants en matière de déchets.

Résorption et valorisation des déchets-(privés) : enveloppe 33193

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 72 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	40 000 €

La région maintient et renforce la dynamique en cours afin d'accompagner les entreprises qui œuvrent dans le domaine des déchets, notamment en matière de traitement des déchets dangereux. Elle financera les projets portés par ces entreprises, hors PO-FEDER.

**Cofinancement PO-FEDER -Résorption et valorisation des déchets-(privés) : enveloppe
28238**

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 72 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	210 977 €

L'action régionale s'exerce dans le cadre de la contractualisation du PO-FEDER. Il s'agit de co-financer et solder les projets en cours portés par les entreprises et notamment le projet de plateforme DEEE porté par AER.

Subventions aux communes et aux structures intercommunales : enveloppe 27990

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 74 Compte nature : 204142	
AP 2017	CP 2017
	164 000 €

La région poursuit son soutien aux infrastructures d'eau et particulièrement aux opérations de rénovation du réseau d'eau potable et solde les projets en cours.

**Préservation de la ressource en eau. Alimentation eau potable et assainissement –
collectivités : enveloppe 33195**

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 74 Compte nature : 204142	
AP 2016	CP 2016
	260 000 €

La région soutient la réalisation des infrastructures d'eau et d'assainissement portés par les collectivités et financées hors PO-FEDER.

Aide aux systèmes de récupération de l'eau de pluie : enveloppe 30698

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 74 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	600 000 €

La région relance en 2017, pour une durée de 3 ans, le programme d'aide à l'installation de systèmes de récupération de l'eau de pluie (SREP) au profit des particuliers.

Cofinancement PO-FEDER - Préservation de la ressource en eau – Alimentation en eau potable et assainissement - communes et structures intercommunales : enveloppe 34547

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 74 Compte nature : à créer	
AP 2017	CP 2017
	1 500 000 €

La région soutient la réalisation des infrastructures d'eau et d'assainissement portés par les collectivités et financées par le PO-FEDER, dans le cadre des contrats de progrès signés avec les EPCI.

Frais d'étude sur l'énergie: enveloppe 23100

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 75 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
	510 000 €

La région a renouvelé son AMO relative au suivi de l'habilitation et de sa politique énergie-climat.

Programme régional de l'énergie- collectivités territoriales: enveloppe 29479

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 75 Compte nature : 204141	
AP 2017	CP 2017
	73 105 €

La région accompagne les collectivités territoriales dans leurs interventions relatives à la production d'énergie ou à la maîtrise des consommations sur leur patrimoine public. Cela concernera notamment le solde de la subvention relative à la production d'énergie photovoltaïque sur le projet Taonaba (ville des Abymes).

Programme régional de maîtrise de la demande d'énergie- établissements publics: enveloppe 28032

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 75 Compte nature : 204182	
AP 2017	CP 2017
	4 500 €

Solde de la subvention au PNG relative au générateur solaire.

Programme régional de maîtrise de la demande d'énergie – privés : enveloppe 27907

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 75 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	386 600 €

Solde de la subvention du projet MILLENER et de l'étude sur l'usage de la paille de canne pour de la production énergétique.

Subventions sur les énergies renouvelables (Privé-PO FEDER): enveloppe 32 099

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 75 Compte nature :	
AP 2017	CP 2017
0 €	212 900 €

La région et l'ADEME ont lancé un appel à projet relatif au projet sur l'autoconsommation dans les bâtiments tertiaires et publics. Il s'agit de co-financer les projets retenus en complément du FEDER et de l'ADEME.

Cofinancement PO FEDER sur les énergies renouvelables : enveloppe 33339

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 75 Compte nature :	
AP 2017	CP 2017
	84 866 €

La région et l'ADEME ont lancé un appel à projet relatif au projet sur l'autoconsommation et la mobilité électrique. Il s'agit de co-financer les projets retenus en complément du FEDER et de l'ADEME.

Cofinancement PO FEDER sur les réductions de consommation énergétiques-(Privé): enveloppe 33444

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 75 Compte nature :	
AP 2017	CP 2017
	277 900 €

La région co-finance les projets FEDER relatifs à l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires.

Cofinancement PO FEDER sur les réductions de consommation énergétiques-(Public): enveloppe 33442

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 75 Compte nature :	
AP 2017	CP 2017
+4 810 000 €	715 000 €

La région co-finance les projets FEDER relatifs à l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et notamment les projets qui seront retenus dans le cadre de l'appel à projet sur la rénovation de l'éclairage public.

Subventions sur les énergies renouvelables (Public): 33187

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 75	
Compte nature :	
AP 2017	CP 2017
+812 000 €	50 000 €

La région finance les projets d'énergie renouvelables qui ne sont pas financés par le FEDER.

Subventions sur les énergies renouvelables (Privé): enveloppe 33188

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 75	
Compte nature :	
AP 2017	CP 2017
	67 448 €

La région finance les projets d'énergie renouvelables en deçà de 50 000€ qui ne sont pas financés par le FEDER.

Frais d'études sur l'énergie – MO région : enveloppe 31843

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 75	
Compte nature :	
AP 2017	CP 2017
	105 000 €

La région lance l'élaboration de la stratégie régionale biomasse et étudie le potentiel PV de son patrimoine.

Subvention pour l'efficacité énergétique: enveloppe 33250

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 75	
Compte nature :	
AP 2017	CP 2017
	325 367 €

La région finance les études d'efficacité énergétique des entreprises et les opérations de lutte contre la précarité énergétique.

Subvention pour des études sur l'énergie : enveloppe 31873

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 75	
Compte nature :	
AP 2017	CP 2017
	+195 654 €

La région finance les audits et études sur l'éclairage public.

Subvention réduction des consommations énergétiques (public) : enveloppe 33189

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 75	
Compte nature :	
AP 2017	CP 2017
	39 251 €

Solde de la subvention relative à l'isolation de la toiture de la cuisine centrale de Petit-Bourg.

Etudes de faisabilité et dimensionnement : enveloppe 34550

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 75 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
	25 000 €

Etude de faisabilité et de dimensionnement

Cofinancement PO FEDER - Valorisation du patrimoine- MO Région : enveloppe 33168

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 76 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

La région lance en 2017 la réalisation du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB) valant schéma régional de cohérence écologique (SRCE), cofinancé par l'Etat et le FEDER.

Aménagement des sites naturels et des plages : enveloppe 27993

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 76 Compte nature : 204142	
AP 2017	CP 2017
	6 800 €

La région solde le projet de trames vertes et bleues porté par la commune de Morne à l'eau.

Aménagement des sites naturels et des plages- Collectivités : enveloppe 32078

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 76 Compte nature : 204142	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

La région accompagne les projets d'aménagements de sites portés par les collectivités hors PO-FEDER

Valorisation du patrimoine (public) : enveloppe 27 893

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 76 Compte nature : 204183	
AP 2017	CP 2017
	57 000 €

La région poursuit son partenariat avec les différents établissements publics (ONF, conservatoire du littoral, BRGM) œuvrant dans la gestion et l'aménagement des sites naturels et solde les opérations en cours.

Valorisation du parc national de la Guadeloupe : enveloppe 28043

CHAPITRE : 907 Sous-fonction : 76 Compte nature : 204183	
AP 2017	CP 2017
	80 000 €

La région poursuit son partenariat avec le parc national de la Guadeloupe pour réhabiliter les sites d'accueil du public.

Valorisation du patrimoine- (public): enveloppe 33199

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 76	
Compte nature : 204183	
AP 2017	CP 2017
	30 000 €

La région poursuit son partenariat avec les différents établissements publics (ONF, conservatoire du littoral, BRGM) et accompagne les projets financés hors PO-FEDER.

Cofinancement PO-FEDER -Valorisation du parc national de la Guadeloupe : enveloppe 32079

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 76	
Compte nature : 204183	
AP 2017	CP 2017
	40 000 €

La région poursuit son partenariat avec le parc national de la Guadeloupe et co-finance les projets bénéficiant d'un financement dans le cadre du PO-FEDER 2014-2020.

Cofinancement PO-FEDER - Valorisation du patrimoine-(privés) : enveloppe 34549

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 76	
Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2016
	30 000 €

La région cofinance les projets portés par les établissements privés en matière de préservation de la biodiversité et notamment le plan de gestion de la réserve de Petite Terre, financé par le FEDER.

BARRAGE DE MOREAU : enveloppe 30798

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 78	
Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
0 €	750 000 €

Cette mesure concerne la poursuite des prestations d'études pour la construction du barrage de Moreau notamment la mission de suivi de chantier, les prestations de contrôle technique et la mission SPS.

BARRAGE DE MOREAU : enveloppe 22998

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 78	
Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
	7 220 000 €

Cette mesure concerne la poursuite de l'exécution des travaux pour la construction du barrage de Moreau dans le cadre du marché passé avec le groupement GADDARKHAN/GETELEC/Antilles géotechnique.

Frais d'études sur les travaux sur front de mer enveloppe 20052

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 78 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
-219 950 €	500 000 €

FRAIS D'ETUDES SUR TRAVAUX SUR FRONTS DE MER enveloppe 32032

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 78 Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
	200 000 €

Cette mesure concerne les études hydrauliques fluviales et maritimes relatives aux projets d'aménagement des cours d'eau et du littoral pour lesquelles des marchés à bons de commande annuels reconductibles ont été passés.

ENROCHEMENT DU LITTORAL DE LA GUADELOUPE enveloppe 32035

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 78 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
	200 000 €

Cette mesure concerne la poursuite de la réalisation des travaux d'aménagement du littoral de l'hôtel Fort Royal à Deshaies.

AMENAGEMENT DE LA RIVIERE PEROU A CAPESTERRE B E enveloppe 23158

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 78 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
	204 587 €

Cette mesure concerne la poursuite de l'exécution du marché de travaux pour la construction d'une paroi clouée de protection du lotissement « les flamboyants » à Capesterre Belle-Eau passé avec l'entreprise SGTE, dont l'achèvement est prévu en avril 2017.

TRAVAUX SUR FRONT DE MER- BLD MARITIME DE B/T enveloppe 20057

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 78 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
	76 413 €

Cette mesure concerne l'opération d'aménagement et de protection du littoral de Basse-Terre au droit du Boulevard Maritime et du quartier de Rivière des Pères, dans le cadre des conventions de mandat avec la SEMSAMAR.

Travaux d'aménagement du littoral de Darboussier enveloppe 30517

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 78 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
-611 738.84€	

Travaux sur les fronts de mer de la Guadeloupe : enveloppe 32033

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 78 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

Cette mesure concerne la réalisation de travaux d'aménagement sur les fronts de mer de la Guadeloupe notamment l'aménagement de la plage de la baie du Moule, au droit du projet Royal Key.

FRAIS D'INSERTION : enveloppe 19782

CHAPITRE : 907	
Sous-fonction : 78 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
	9 500 €

Cette mesure concerne les frais liés à l'instruction des dossiers de demande d'autorisation des travaux en rivières et sur le littoral (frais de publication, rémunération des commissaires enquêteurs).

FONCTION 8 – TRANSPORTS

FONCTION 8 – CHAPITRE 908 – TRANSPORTS**Aménagements routiers****Etudes générales de transport et des routes : enveloppe 19869**

CHAPITRE : 908	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 2031	
	CP 2017
	50 000 €

Il s'agit de solder le programme d'études d'aménagement et de mise en sécurité du réseau routier national démarré en 2004 à l'aide de cette ligne de crédits gérée en crédits de paiement.

Travaux d'embellissement des abords routiers : enveloppe 19881

CHAPITRE : 908	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 2318	
	CP 2017
	100 000 €

Il s'agit des crédits nécessaires à l'embellissement des espaces délaissés des carrefours giratoires sur route nationale.

Etudes liées à des opérations d'aménagement : enveloppe 26560

CHAPITRE : 908	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
	2 880 000 €

Il s'agit de poursuivre le programme d'études d'aménagement et de mise en sécurité du réseau routier national avec notamment la poursuite des procédures réglementaires pour les grandes opérations telles la déviation de Sainte-Marie à Capesterre Belle Eau, la déviation de la Boucan.

Etudes liées à des opérations d'aménagement 2016-2021 : enveloppe 33142

CHAPITRE : 908	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 2031	
AP 2017	CP 2017
	500 000 €

Il s'agit d'engager des études d'aménagement et de mise en sécurité du réseau routier national telles que le giratoire de Dunoyer sur la RN 4, l'aménagement de l'échangeur de Jabrun et la création d'un giratoire dénivelé sur la RN 10 à Moudong Sud, la poursuite de la mise à deux fois deux voies de la RN 2 en direction de Bréfort, l'aménagement de sécurité au droit du lycée Gerty Archimède sur la RN 6 à Morne à l'Eau.

Frais d'insertion pour transport et des routes : enveloppe n° 19871

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2033	
	CP 2017
	10 000 €

Il s'agit de satisfaire aux paiements d'annonces dans la presse en dehors des avis d'appel public à la concurrence comme notamment les avis pour enquête publique.

Raccordement ZAC de la Providence : enveloppe n° 29415

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 828 Compte nature : 20422	
AP 2017	CP 2017
	1 026 000 €

Il s'agit de solder la dernière tranche de la remise à niveau des accès à la ZAC la Providence depuis les RN 5 et 11 réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la SEMAG.

Participation au syndicat « Routes de Guadeloupe » : enveloppe n° 30653

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 204143	
	CP 2017
	370 000 €

Il s'agit de la participation au budget d'investissement du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe.

Projet TRAFIKERA : enveloppe n° 31839

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 204143	
AP 2017	CP 2017
	2 000 000 €

Il s'agit de financer la deuxième tranche du projet TRAFIKERA qui concerne :

- La création et la gestion d'une voie réversible,
- La mise en relation covoiturage,
- La création d'un système de guidage dynamique des usagers,
- La mise en place de stratégies de régulation de vitesse,
- L'extension des zones couvertes par le « trafic coloré » accessible depuis internet,
- L'augmentation du nombre de panneaux à messages variables

Reconstruction des agences et centre d'exploitation de Routes de Guadeloupe : enveloppe n° 33429

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : Compte nature :	
AP 2017	CP 2017
	1 000 000 €

Il s'agit de procéder aux travaux de remise à niveau ou de reconstruction des locaux occupés par les agents d'exploitation de Routes de Guadeloupe et notamment la construction du centre de Basse-Terre.

Acquisition de logiciel : enveloppe n° 27951

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2051	
	CP 2017
	10 000 €

Ces crédits sont nécessaires à l'acquisition de logiciels routiers.

Acquisitions foncières – Terrains nus : enveloppe n° 21596

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2111	
AP 2017	CP 2017
	560 000 €

En amont de la réalisation de la plupart des projets d'infrastructures routières il est nécessaire de procéder à l'acquisition du foncier concerné. Ces crédits concernent l'acquisition des terrains nus préalables aux projets de la pénétrante nord, des giratoires Pichon/Pelletan et Borel, de la déviation de la Boucan, de la mise à 2x2 voies entre Beausoleil et Wonche, du giratoire de Dunoyer, du pont Marigot.

Acquisitions de construction : enveloppe n° 22829

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2132	
AP 2017	CP 2017
	100 000 €

En amont de la réalisation de la plupart des projets d'infrastructures routières il est nécessaire de procéder à l'acquisition du foncier concerné. Ces crédits concernent la poursuite de l'acquisition de constructions dans le cadre de la réalisation de la pénétrante nord entre Chauvel et Petit-Pérou.

Renforcement et maintenance du réseau d'éclairage public : enveloppe n° 29414

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
	CP 2016
	3 135 742 €

Il s'agit de renforcer le réseau d'éclairage public sur l'ensemble des routes nationales (reconstruction ou construction nouvelle) avec comme objectif de performance la diminution de la consommation énergétique.

Travaux sur la RN 1 : enveloppe n° 29406

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
	3 000 000 €

Ces crédits concernent les travaux de reconstruction du pont Dongo, de la bretelle de La Jaille et de l'aménagement entre La Jaille et la Gabarre.

Travaux sur la RN 2 : enveloppe n° 29407

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
17 000 000 €	4 500 000 €

Ces crédits concernent les travaux du giratoire de Borel, de la reconstruction de l'ouvrage hydraulique sur la ravine Clémence, de la rectification de virage à Mahault, de la mise à 2x2 voies entre Beausoleil et Wonche.

Travaux sur la RN 3 : enveloppe n° 29408

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
	1 200 000 €

Ces crédits concernent la fin des travaux de construction du pont sur la Rivière Noire à Saint-Claude.

Travaux sur la RN 4 : enveloppe n° 29409

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
1 500 000 €	500 000 €

Ces crédits concernent la réalisation de la voie pendulaire entre Bas du fort et Poucet pour le transport en commun.

Travaux sur la RN 5 : enveloppe n° 29410

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
	2 200 000 €

Ces crédits concernent la fin des travaux de déviation de la route nationale n° 5 en bout de piste.

Travaux sur la RN 6 : enveloppe n° 20023

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
	500 000 €

Ces crédits concernent les travaux de création d'un cheminement piéton entre le pont du Débarcadère et le lycée Gerty Archimède.

Travaux sur la RN 8 : enveloppe n° 30737

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
	400 000 €

Ces crédits concernent les travaux de construction d'un ouvrage hydraulique en amont du giratoire Pichon/Pelletan.

Travaux sur la RN 11 : enveloppe n° 30771

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
	200 000 €

Ces crédits concernent les opérations réalisées sur la route nationale n° 11. Il est proposé une réduction de l'autorisation de programme.

Grands travaux sur toutes routes nationales : enveloppe n° 28309

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
	CP 2017
	1 300 000 €

Ces crédits concernent les travaux de sécurisation sur le réseau routier national réalisés sur de courtes durées et qui ne nécessitent pas la mobilisation d'une autorisation de programme.

Travaux d'amélioration et de renforcement sur RN – programme 2011-2014 : enveloppe n° 29412

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
	1 500 000 €

Il s'agit de crédits nécessaires à solder les commandes passées pour des travaux d'amélioration et de renforcement sur les routes nationales dans le cadre du programme 2011-2014.

Travaux d'amélioration et de renforcement sur RN – programme 2015-2020 : enveloppe n° 31844

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
15 000 000 €	12 000 000 €

Il s'agit de mettre en œuvre un programme d'interventions dans le cadre de la mise à niveau du réseau routier national pour une plus grande sécurité et un confort amélioré en faveur des usagers mais aussi pour assurer une plus grande pérennité de ce réseau entre les années 2015 et 2020.

Ces travaux de renforcement concernent particulièrement, la rectification des profils en long ou des profils en travers des chaussées, la reconstitution des corps de chaussées en enrobés, la

stabilisation des accotements (y compris assainissement pluvial), la mise à niveau des glissières de sécurité et du marquage au sol, la mise en œuvre du schéma de signalisation directionnelle.

Divers travaux sur voiries d'intérêt régional : enveloppe n° 29413

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
3 000 000 €	2 000 000 €

Dans la mesure où les communes sont souvent dans l'incapacité de supporter dans de bonnes conditions le coût élevé des aménagements, la collectivité régionale intervient pour leur compte dans le cadre de travaux qui présentent un intérêt régional conformément à une délibération cadre n° CR/06-681 du 03 juillet 2006. Les travaux réalisés portent sur l'extension ou la modernisation de voiries existantes, à savoir :

- des voiries rurales ayant un intérêt touristique, en termes de circuit ou de dessertes d'activités touristiques,
- des voiries rurales permettant le désenclavement d'exploitations agricoles, de bâtiments régionaux,
- des voiries assurant la desserte d'activités en zones rurales, tout particulièrement dans les territoires de développement prioritaire.

Echangeur Perrin-Aéroport Pole Caraïbes : enveloppe n° 33143

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
	500 000 €

Il s'agit des travaux d'adaptation et d'aménagement de la liaison entre l'aéroport et Perrin dans le cadre de la construction du CHU avec notamment la construction d'un passage sous gabarit réduit à Perrin et du nouvel échangeur Abymes ouest.

Déviations de la Boucan : enveloppe 34517

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
5 000 000 €	

Ces crédits concernent les travaux de réalisation de la déviation de la Boucan à Sainte-Rose

Déviations de la Boucan – acquisitions foncières : enveloppe 34519

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 822 Compte nature : 2315	
AP 2017	CP 2017
2 000 000 €	

Ces crédits concernent les acquisitions foncières nécessaires aux travaux de réalisation de la déviation de la Boucan à Sainte-Rose

Tourisme, transport et désenclavement numérique

Aide au maintien des lignes régulières maritimes :

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 882 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
-	402 482 €

Dans le cadre de la politique régionale de désenclavement maritime du territoire, la région accompagne les investissements des armateurs (le plus souvent dans le cadre de la mise aux normes de leurs navires ou pour l'amélioration de leurs prestations à quai).

Acquisition de matériels – gestion du désenclavement maritime :

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 882 Compte nature : 21838	
AP 2017	CP 2017
	70 465 €

Compte-tenu des évolutions du dispositif de désenclavement maritime, il convient de prévoir les adaptations techniques du logiciel d'exploitation ainsi que les coûts de gestion des équipements.

Aménagement des ports :

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 886 Compte nature : 204183	
AP 2017	CP 2017
	256 867 €

La collectivité régionale accompagne le financement de la première tranche du grand projet de port visant à développer de nouvelles infrastructures dans le port de Pointe-à-Pitre afin de préparer GPC aux mutations du trafic maritime international. Il s'agit en 2017 d'apporter le solde du cofinancement régional, cette première tranche de travaux étant terminée.

Adapter l'infrastructure portuaire aux mutations du transport maritime international :

CHAPITRE : 908 Sous-fonction : 886 Compte nature : 204183	
AP 2017	CP 2017
	2 500 000 €

Le projet de modernisation du GPC se poursuit par la seconde tranche de travaux. Le financement de l'opération s'inscrit dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020.

FONCTION 9 – ACTIONS ECONOMIQUES

FONCTION 9- CHAPITRE 909- ACTIONS ECONOMIQUES**Stratégie et interventions économiques****Fonds d'investissement de la région Guadeloupe : Enveloppe 33231**

CHAPITRE : 909 Sous fonction : 91 Compte-nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	500 000 €

Le Fonds d'Investissement de la Région Guadeloupe (FIRG) a pour objet de répondre au besoin de financement des entreprises qui présentent un potentiel de croissance, en favorisant la consolidation de leurs capitaux permanents, le renforcement de leur structuration financière ainsi que le financement de programmes d'investissements matériels et immatériels.

La gestion du FIRG est assurée par la SAGIPAR qui a pour mission d'instruire les dossiers en fonction de la politique d'investissement définie par la collectivité régionale qui acte ses décisions au sein d'un comité de gestion.

Création AP cofinancement des appels à projets nationaux :

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : Compte nature :	
AP 2017	CP 2017
1 000 000 €	250 000 €

Cette AP permettra de cofinancer les opérations qui émergeront au volet régional du PIA 3, ainsi qu'aux autres appels à projets nationaux, tels que ceux de l'Ademe (PACTE, GRAINE, ...) ou les autres supports du PIA3. Les porteurs pourront être tant des structures publiques que privées. L'estimation repose sur la logique 1€ de la Région pour 1€ de l'Etat, concernant le volet régional du PIA3 et sur des demandes émanant de projets retenus aux appels nationaux et sollicitant un complément Région dans leur plan de financement.

Projets régionaux de la recherche – Hors PO : Enveloppe 28047

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 92 Compte nature : 204181	
AP 2017	CP 2017
	22 000 €

Il s'agit de financer le solde d'une opération de l'UA (délibération D/13-1147).

Projets régionaux de la recherche : Enveloppe 27894

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 92 Compte nature : 204181	
AP 2017	CP 2017
	55 000 €

Il s'agit de financer le solde d'une opération émergeant au PO FEDER 2017-2013, n°33220.

Projets régionaux de la recherche – public – cofinancement PO 14-20 : Enveloppe 32065

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 92 Compte nature : 204181	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

Il s'agit de financer l'avance d'opérations PO FEDER, quand le MO est une structure publique, relevant de l'AAP à projets recherche collaboratifs.

Subventions d'équipement aux personnes de droit privée : Enveloppe 28237

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 92 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	100 000 €

Il s'agit de financer l'expérimentation d'un dispositif d'appui aux entreprises innovantes, suivant un schéma similaire à l'outil européen « Instrument PME ». L'aide est plafonnée à 50 000€/entreprise (financement de la preuve du concept). 2 entreprises sont en attente.

Projets régionaux de la recherche – privé – cofinancement PO 14-20 : Enveloppe 33221

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 92 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	115 526 €

Il s'agit de financer l'avance d'opérations PO FEDER, quand le MO est une structure privée, relevant de l'AAP à projets recherche collaboratifs, en particulier 2015-FED-192 ;

Programme régional de la recherche : Enveloppe 27919

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 92 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

Il s'agit de financer l'appui au dépôt de brevet. La dépense a été retirée de l'assiette éligible du PO, dans l'esprit d'une co-propiété de brevet détenue par la Région et le MO ;

Aide à l'investissement des entreprises : Enveloppe 28174

CHAPITRE : 909 Sous fonction : 94 Compte-nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	725 747 €

Il s'agit de soutenir le financement des programmes de modernisation de l'appareil productif des entreprises qui présentent un intérêt particulier en termes de développement économique pour le territoire.

Aide à la modernisation des entreprises : Enveloppe 28175

CHAPITRE : 909 Sous fonction : 94 Compte-nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	750 000 €

Il s'agit de soutenir le financement des programmes d'investissement des entreprises en création ou en développement.

Aide à la modernisation : Enveloppe 27910

CHAPITRE : 909 Sous fonction : 94 Compte-nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	400 000 €

Le financement proposé permettra de procéder au versement des avances, acomptes ou soldes des dossiers d'aide aux entreprises déjà validés dès transmission des justificatifs de réalisation de leurs programmes d'investissement (hormis les avances versées à la notification de l'aide).

Aide directe aux entreprises : Enveloppe 27921

CHAPITRE : 909 Sous fonction : 94 Compte-nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
2 000 000 €	1 500 000 €

Le financement proposé permettra de procéder aux soldes des dossiers d'aide aux entreprises en cours (ARICE), dès transmission des justificatifs de réalisation de leurs programmes d'investissement, mais également d'agréer de nouveaux dossiers.

Aide régionale au démarrage d'activité : Enveloppe 27918

CHAPITRE : 909 Sous fonction : 94 Compte-nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
1 500 000 €	600 000 €

Le financement proposé permettra de procéder aux soldes des dossiers d'aide aux entreprises en cours (ARDA), dès transmission des justificatifs de réalisation de leurs programmes d'investissement, mais également d'agréer de nouveaux dossiers.

Aide à la restructuration du commerce de proximité :

CHAPITRE : 909 Sous fonction : 94 Compte-nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	300 000 €

Cette mesure nouvelle a pour objet de soutenir les commerces de proximité situés en centres bourg et centre-ville. Vecteur d'un véritable lien social, ils sont par ailleurs source d'activité et d'emplois. Il importe pour la collectivité régionale de contribuer au maintien d'un secteur menacé de disparition grâce à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement à la restructuration.

Aide au petit commerce ambulant :

CHAPITRE : 909 Sous fonction : 94 Compte-nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	100 000 €

Il s'agit de soutenir les micro entreprises et les auto entrepreneurs ambulants exerçant de petits métiers afin de leur permettre de maintenir et développer une activité qui leur a permis de créer leur propre emploi.

Aides aux structures de l'ESS - organismes privés :

CHAPITRE : 909 Sous fonction : 94 Compte-nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	150 000 €

Dans le cadre de l'application des dispositions de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la collectivité régionale définit les orientations en matière de développement du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) identifie dans son axe 6 le secteur de l'ESS comme un levier de croissance pour le territoire et définit un certain nombre d'actions prioritaires qu'il s'agira de mettre en œuvre dès 2017 avec les acteurs du secteur (volet investissement).

Dispositifs d'ingénierie financière : Enveloppe 31799

CHAPITRE : 909 Sous fonction : 94 Compte-nature : 20423	
AP 2017	CP 2017
5 000 000 €	3 150 000 €

Le SRDEII identifie dans son axe 1, le confortement d'une offre de financement à tous les stades de vie de l'entreprise comme une des actions fortes de nature à favoriser la création, le développement et la croissance des entreprises locales.

La collectivité régionale mettra ainsi en place en partenariat avec la Banque Publique d'Investissement, le prêt croissance TPE. Elle interviendra également en direction des entreprises en difficulté ou en restructuration dans le respect de la réglementation en vigueur tout en poursuivant et renforçant le partenariat avec les organismes intermédiaires comme Initiative Guadeloupe pour les prêts d'honneur et le fonds de garantie France Active

Avance remboursable : Enveloppe 21478

CHAPITRE : 909 Sous fonction : 94 Compte-nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	1 000 000 €

Il s'agit de permettre l'attribution d'avances remboursables aux structures porteuses d'un projet structurant pour le territoire.

Préfinancement des subventions européennes :

CHAPITRE : 909 Sous fonction : 94 Compte-nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	500 000 €

Compte-tenu des délais de versement des fonds européens et de la difficulté d'un certain nombre d'opérateurs économiques de faire l'avance des fonds, la collectivité régionale souhaite intervenir en accompagnement des opérateurs en leur permettant de bénéficier d'un préfinancement des fonds accordés.

Agriculture, pêche et développement rural**Soutien à la filière canne**

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	900 000 €

La collectivité régionale maintient son engagement en faveur de la filière canne afin de pérenniser l'économie sucrière sur l'île de Marie-Galante.

Soutien à la filière banane

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	100 000 €

Par cette dotation la collectivité régionale poursuit ses efforts pour le développement de la filière ainsi que la pérennisation des actions de promotion du secteur.

Soutien à l'économie de production agricole

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	486 862 €

Cette enveloppe permettra de soutenir les actions de production des différentes filières.

Subvention pour l'industrie agro-alimentaire

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
3 708 687 €	13 137 €

Cette dotation contribuera à soutenir les projets en cours de développement dans ce secteur d'activité.

Soutien aux filières pêche et aquaculture

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
2 000 000 €	284 000 €

Il s'agira de poursuivre les efforts de structuration et de réorganisation visant à prendre en compte les exigences de la profession.

Co-financement FEAMP

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 204181	
AP 2017	CP 2017
2 891 995 €	150 000 €

Cette enveloppe permettra à la collectivité régionale d'intervenir en co-financement dans le cadre de la mise en œuvre du FEAMP (Fonds européen pour l'aquaculture marine et la pêche) 2014-2020.

Co-financement FEADER

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 204181	
AP 2017	CP 2017
6 000 000 €	1500 000 €

Cette dotation permet à la collectivité régionale d'intervenir en co-financement dans le cadre du FEADER 2014-2020 (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural).

Aide à l'installation de nouveaux agriculteurs

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	60 000 €

Cette dotation permettra aux agriculteurs âgés de plus de quarante s'installant pour la première fois de bénéficier de l'aide régionale pour leurs investissements.

Programme d'action rurale et de développement local touristique

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 20421	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

Cette ligne budgétaire permet de financer les projets de développement ruraux relatifs aux secteurs de l'économie, de la culture et à la préservation des espaces naturels et du patrimoine bâti.

Construction du Marché d'Intérêt Régional (MIR)

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
6 000 000 €	20 000 €

La construction d'un marché d'intérêt régional est une demande forte des professionnels du monde rural. Il s'agit par cette dotation de réaliser les études de définition du projet.

Construction des bâtiments et des édifices publics

Construction d'un abattoir dans le sud Basse Terre :

CHAPITRE 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
200 000 €	-

Il s'agit de réaliser les derniers travaux nécessaires à la remise en service de l'abattoir sud Basse-Terre.

Maison régionale de l'élevage :

CHAPITRE 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
- 1 000 000 €	100 000 €

Il s'agit de lancer les études nécessaires à la réalisation de la maison régionale de l'élevage.

Marché d'intérêt régional : (AP à créer)

CHAPITRE 909 Sous-fonction : 93 Compte nature : 2031-2313	
AP 2017	CP 2017
200 000 €	

Il s'agit de lancer les études nécessaires à la réalisation du marché d'intérêt régional.

Aménagement du territoire

Restructuration zones activités économiques Calebassier Basse-Terre :

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 94 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
	100 000 €

Des travaux d'urgence, inclus dans le périmètre d'études de la ZAE, doivent être réalisés, pour répondre à des exigences de sécurité.

Aménagement de la ZAC de Fromager à Capesterre Belle-Eau :

CHAPITRE : 909 Sous-fonction : 94 Compte nature : 2314	
AP 2017	CP 2017
6 000 000 €	500 000 €

L'année 2017 doit voir le démarrage des travaux de la ZAC de Fromager. En effet en 2016 le projet a été amélioré par les nouvelles orientations proposées par l'exécutif régional et les études de maîtrise d'œuvre sont maintenant achevées. L'Autorisation de Programme est ajustée pour permettre l'attribution du marché de travaux et les 500 000 de CP pour payer les premiers terrassements prévus au dernier trimestre.

Emploi alternance et formation professionnelle**Equipement des chantiers d'insertion : enveloppe 28163**

Chap. 909 Sous fonction : 91 Art. 20421	
AP	CP
35 000 €	380 000 €

Le budget est destiné à couvrir les dépenses liées aux résultats de l'Appel à projet en vue de s'attacher les services d'un organisme chargé d'accompagner les SIAE et de financer les chantiers KAZ AN NOU BEL et GWADLOUP AN NOU BEL.

Equipement pole d'insertion des pers. placées sous mains de justice : enveloppe 31824

Chap. 909 Sous fonction : 91 Art. 20421	
AP	CP
	100 000 €

Le budget est destiné à couvrir les dépenses liées l'installation d'un Pôle d'insertion à proximité de la maison d'arrêt de Baie-Mahault.

**RAPPORTS SUR LES
DEPENSES EN SECTION
DE FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Fonction 0 – Service Généraux
- Fonction 1 – Emploi, Alternance et Formation Professionnelle
- Fonction 2 – Enseignement
- Fonction 3 – Culture, Sports et Loisirs
- Fonction 4 – Santé et Action Sociale
- Fonction 5 – Aménagement des Territoires
- Fonction 6 – Gestion des Fonds Européens
- Fonction 7 – Environnement
- Fonction 8 – Transports
- Fonction 9 – Actions économiques

FONCTION 0 – SERVICES GENERAUX

FONCTION 0 – CHAPITRE 930 – SERVICES GENERAUX**Ressources humaines****Rémunération du personnel titulaire : enveloppe 10**

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64111	
AE 2017	CP 2017
	20 055 000 €

Inscriptions des sommes destinées au paiement de la rémunération des personnels titulaires et stagiaires

Personnel non titulaire Supplément familial – indemnités : enveloppe 11

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64132	
AE 2017	CP 2017
	7 000 €

Inscriptions des sommes destinées au paiement du supplément familial de traitement des personnels non titulaires.

Rémunération du personnel non titulaire : enveloppe 12

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64131	
AE 2017	CP 2017
	3 750 000 €

Inscriptions des sommes destinées au paiement de la rémunération des personnels non titulaires.

Indemnité au comptable : enveloppe 14

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6225	
AE 2017	CP 2017
	13 000 €

Il s'agit de l'indemnité annuelle versée au payeur régional.

Allocations de chômage : enveloppe 15

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6473	
AE 2017	CP 2017
	100 000 €

Indemnités de chômage aux agents à la recherche d'un emploi à l'issue de leur fin d'activité au CR971

Cotisations à PURSSAF : enveloppe 46

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6451	
AE 2017	CP 2017
	2 750 000 €

Il s'agit des dépenses relatives aux charges sociales du personnel régional

Formation du personnel et stages : enveloppe 62

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6184	
AE 2017	CP 2017
	150 000 €

Prise en charge financière de la formation continue des agents régionaux.

Mise en œuvre du plan de formation. Priorité de mandature. Moyen stratégique d'accompagnement à la conduite du changement. Année de transition préparatoire du prochain plan triennal.

Formation du personnel et stages : enveloppe à créer

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6184	
AP 2017	CP 2017
	190 000 €

Prise en charge financière de la formation continue des agents régionaux.

Mise en œuvre du plan de formation. Priorité de mandature. Moyen stratégique d'accompagnement à la conduite du changement. Année de transition préparatoire du prochain plan triennal.

Frais de restauration : enveloppe 65

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6488	
AE 2017	CP 2017
	1 100 000 €

Contribution employeur aux titres de restauration

Indemnité liée a la perte d'emplois: enveloppe 753

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64136	
AE 2017	CP 2017
	5 000 €

IHTS – IFTS personnel titulaire autres indemnités : enveloppe 1042

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64118	
AE 2017	CP 2017
	3 300 000 €

Il s'agit des primes relatives aux différents régimes indemnitaires du personnel titulaire et stagiaire

Cotisations au CNFPT : enveloppe 1667

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6336	
AE 2017	CP 2017
	280 000 €

C'est la contribution de la région au CNFPT pour la formation des agents territoriaux

Honoraires médicaux et paramédicaux : enveloppe 1669

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6226	
AE 2017	CP 2017
	15 000 €

Cette somme est destinée au règlement des honoraires des médecins, des pharmaciens et des honoraires des médecins missionnés par le comité médical départemental.

Frais de transport et de déplacement du personnel : enveloppe 1670

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6247	
AE 2017	CP 2017
	65 000 €

Dépenses destinées au remboursement des frais de transport terrestre et de déplacement (véhicules personnels) des agents.

Indemnités de fonction des élus régionaux : enveloppe 1683

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 21 Compte nature : 6531	
AE 2017	CP 2017
	1 097 000 €

Cotisations aux caisses de retraite : enveloppe 7734

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6453	
AE 2017	CP 2017
	4 850 000 €

Il s'agit des dépenses relatives aux charges patronales de retraite du personnel régional. Augmentation des taux de cotisation en 2017

Rémunérations diverses: enveloppe 15020

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6228	
AE 2017	CP 2017
	22 000 €

Enveloppe permettant de rémunérer des personnels extérieurs et autres intervenants travaillant dans le cadre d'un programme d'actions initié par la collectivité régionale

Médecine du travail : enveloppe 15021

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6475	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

Pour paiement des dépenses de la médecine du travail.

Titulaires – prestations familiales directes : enveloppe 15038

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6472	
AE 2017	CP 2017
	50 000 €

Inscriptions des sommes destinées au paiement des prestations familiales des personnels titulaires

Frais de déménagement : enveloppe 15079

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6255	
AE 2017	CP 2017
	5 000 €

Prise en charge des frais de déménagement des agents recrutés, en partance ou en mobilité.

Supplément familial – indemnités de résidence – NBI : enveloppe 19614

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64112	
AE 2017	CP 2017
	300 000 €

Inscriptions des sommes destinées au paiement du supplément familial de traitement des personnels titulaires.

Cotisations de retraite : FONPEL – CAREL – IRCANTEC : enveloppe 19615

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 21 Compte nature : 6533	
AE 2017	CP 2017
	71 000 €

Cotisations retraite et retraites complémentaires des élus

Cotisations de retraite – élus du CESR : enveloppe 19628

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 22 Compte nature : 65331	
AE 2017	CP 2017
	5 000 €

Cotisations aux caisses de retraite RAFF: enveloppe 19629

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6453	
AE 2017	CP 2017
	131 000 €

Il s'agit des dépenses relatives aux caisses complémentaires de retraite du personnel régional

Personnel non titulaire – primes et autres indemnités : enveloppe 19630

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64138	
AE 2017	CP 2017
	260 000 €

Il s'agit des primes relatives aux différents régimes indemnitaires du personnel non titulaire.

Cotisation au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat: enveloppe 19632

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 021 Compte nature : 65372	
AE 2017	CP 2017
	1 000 €

Indemnités de fonctions – élus du CESR : enveloppe 19633

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 22 Compte nature : 65211	
AE 2017	CP 2017
	574 000 €

Indemnités de fonctions – élus du CCEE : enveloppe 19634

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 23 Compte nature : 65221	
AE 2017	CP 2017
	320 000 €

Cotisations de retraite – élus du CCEE : enveloppe 19635

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 23 Compte nature : 65332	
AE 2017	CP 2017
	5 000 €

CONTRATS AIDES ASP : enveloppe 19919

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 222 Compte nature : 64168	
AE 2017	CP 2017
	650 000 €

Enveloppe destinée à la prise en charge de la part employeur des contrats aidés recrutés par les lycées.

Voyages missions et déplacements du personnel : enveloppe 20085

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6521	
AE 2017	CP 2017
	400 000 €

Subvention fonctionnement COSCLAR : enveloppe 20125

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	70 000 €

Actions sociales en faveur du personnel régional.

Frais de colloques et séminaires : enveloppe 20161

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6185	
AE 2017	CP 2017
	5 000 €

Destinés aux dépenses liées à l'organisation de colloques, de séminaires et de journées thématiques pour le personnel régional.

Achats de prestations de services : enveloppe 20260

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0201 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

Achat de prestations en lien avec la conduite des différents projets RH pour l'année 2017

Astreintes et permanences du personnel régional : enveloppe 21455

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64118	
AE 2017	CP 2017
	90 000 €

Paiement des astreintes et permanences du personnel

Annonces et insertions : enveloppe 22946

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6231	
AE 2017	CP 2017
	25 000 €

Dépenses liées aux coûts de publications des annonces liées à la gestion du personnel

Gratification des stagiaires : enveloppe 23003

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6518	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

Indemnités versées aux étudiants effectuant un stage à la région.

Autre personnel extérieur: enveloppe 23035

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6218	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

Complément indemnitaire personnel titulaires: enveloppe 23107

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64118	
AE 2017	CP 2017
	55 000 €

Complément indemnitaire personnel non titulaires: enveloppe 24244

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64138	
AE 2017	CP 2017
	12 000 €

Contribution au fonds d'insertion des personnels handicapés : enveloppe 24245

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6556	
AE 2017	CP 2017
	270 000 €

Contribution destinée à favoriser l'insertion des handicapés dans le milieu professionnel

Versement de transport : enveloppe 25344

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6331	
AE 2017	CP 2017
	79 000 €

Redevances patronales finançant l'organisation et la gestion d'un réseau de transport inter urbain de passager. Personnel non titulaire et titulaire du CR971

Divers impression : enveloppe 25504

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64138	
AE 2017	CP 2017
	10 000 €

Autres frais divers de formation : enveloppe 26608

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64138	
AE 2017	CP 2017
	5 000 €

Frais médicaux accidents de travail et maladies professionnelles : enveloppe 26609

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6188	
AE 2017	CP 2017
	10 000 €

Dépenses destinées au règlement des honoraires des médecins, des pharmaciens et autres frais, liées aux accidents de travail et maladies professionnelles

Frais de transport et déplacement du personnel : enveloppe 26667

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64138	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

Frais médicaux : enveloppe 26668

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 65381	
AE 2017	CP 2017
	500 €

Remboursement autres frais DRH : enveloppe 26719

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64138	
AE 2017	CP 2017
	1 000 €

Communication interne événementiel : enveloppe 27725

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6231	
AE 2017	CP 2017
	275 000 €

Développement des opérations de communication interne ciblant le personnel du conseil régional

Achats de prestations de service : enveloppe 27853

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 202 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	150 000 €

Conduite de projets au cours de l'exercice pour la DRH

Documentation générale et technique : enveloppe 27855

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 202 Compte nature : 6182	
AE 2017	CP 2017
	50 000 €

Abonnements divers de la DRH

Indemnité de fonction : enveloppe 28285

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 021 Compte nature : 65388	
AE 2017	CP 2017
	35 000 €

Locations immobilières : enveloppe 28288

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6132	
AE 2017	CP 2017
	5 000 €

Locations de salles ou d'espaces pour la tenue de diverses réunions et autres manifestations

Rémunération contrats d'emploi d'avenir : enveloppe 28292

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 64168	
AE 2017	CP 2017
	560 000 €

Inscriptions des sommes destinées au paiement de la rémunération des contrats d'emploi d'avenir.

Prestations d'action sociale: enveloppe 29498

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6518	
AE 2017	CP 2017
	97 496 €

Cotisation URSSAF élus : enveloppe 29508

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 021 Compte nature : 6451	
AE 2017	CP 2017
	330 000 €

Management des risques professionnels : enveloppe 29511

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	35 000 €

Prestations d'action sociale: enveloppe 29516

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	100 000 €

Maintenance Sedit Marianne : enveloppe 29536

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6156	
AE 2017	CP 2017
	25 000 €

Adhésion au CNAS : enveloppe 33130

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 201 Compte nature : 6156	
AE 2017	CP 2017
	300 000 €

Communication interne événementiel : enveloppe 33300

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6236	
AE 2017	CP 2017
	250 000 €

Communication interne événementiel : enveloppe 33377

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6234	
AE 2017	CP 2017
	90 000 €

Frais de personnel des groupes d'élus: enveloppe 20184

CHAPITRE : 944 Sous-fonction : 01 Compte nature : 65861	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

Marchés publics**Frais de publication des consultations pour les marchés publics de fournitures et de prestations de service**

Chapitre 930 Sous-fonction 0202	
AE	CP
	239 500 €

Les dépenses concernent exclusivement le règlement des frais de la publication réglementaire pour chacune des consultations préalables, aux différents marchés de fournitures et de service engagées par la collectivité.

La publication s'effectue sur les supports réglementaires de la presse nationale et locale. Chaque consultation étant diffusée dans au moins une ou deux publications locales outre la publicité nationale le plus souvent requise.

Une somme de 252 000 € a été votée en 2016 pour le règlement de ces publicités qui a donné lieu à une consommation mandatée à hauteur de 210.000€, soit 83.51% des crédits consommés.

Mais il doit être relevé que le nombre de consultation en 2017 sera plus important qu'en 2016, compte tenu du nombre des consultations à lancer, du fait des non-reconductions, générant une

cinquantaine de consultations supplémentaires. C'est pourquoi, il est demandé un volume de crédit du même niveau ou réduit de 5% pour répondre à la demande de réduction qui est faite, soit une demande de 239.500 € pour 2017.

Le besoin total pour le chapitre en section de fonctionnement s'élève à 239.500 € HT.

Affaires juridiques

Frais d'actes et de contentieux :

CHAPITRE : 930		
Sous-fonction : 020		
Compte nature :6227		
	AE 2017	CP 2017
Enveloppe 27727	400 000 €	200 000 €
Enveloppe 15019	-	60 000 €
Enveloppe 22960		30 000 €
TOTAL	400 000 €	290 000 €

Il s'agit de permettre à la collectivité régionale d'assurer la prise en charge des frais d'actes dans le cadre de la gestion de contentieux à savoir :

- les frais afférents au traitement des dossiers relevant des procédures judiciaires en défense et en demande,
- les frais de consultation juridique nécessaire au traitement de dossiers contentieux ;
- les frais de représentation en justice;
- ainsi que tous autres frais liés plus globalement à de l'assistance juridique tant en contentieux qu'en prévention de risques contentieux.

Le besoin de crédits (crédits de paiement) dans ce cadre est estimé à 200 000 € pour le volet « prestations » effectuées dans le cadre d'un marché de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice de la région (ligne 27727 – gérée en autorisation d'engagement (AE)).

Hors marché, le besoin de crédits, est estimé à 60 000 € et doit permettre :

- de faire face au coût de traitement des dossiers contentieux en cours engagés avant la mise en œuvre du marché de prestations juridiques, et notamment de couvrir des dépenses diverses telles que l'étude de dossiers, la rédaction d'écritures, les frais de représentation en justice, frais de justice, frais d'huissiers...

Par ailleurs, il s'agit poursuivre l'exécution financière de décisions au titre desquelles la région serait redevable et dans ce cadre, le besoin de crédits est estimé à 30 000 € (ligne 22960).

Patrimoine et achats

Achats de prestations de service :

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 0202	
Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	80 000 €

Cette prévision concerne les divers besoins des services en termes de maintenance de la cafétéria et autres prestations nécessaires à l'activité administrative.

Autres fournitures consommables /DPA :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60628	
AE 2017	CP 2017
	25 000 €

Ces crédits sont utilisés pour acheter des fournitures diverses (eau, café, boissons ...) pour les besoins des services.

Acquisition fournitures d'entretien :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60631	
AE 2017	CP 2017
	70 000 €

Ce poste permettra l'approvisionnement des services en produits d'entretien pour assurer le nettoyage des bâtiments régionaux hormis les lycées.

Fournitures de petits équipements :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60632	
AE 2017	CP 2017
	50 000 €

Ces crédits sont utilisés pour l'achat de petits matériels de bureaux et de fournitures spécifiques notamment pour l'antenne de Paris.

Vêtements de travail :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60636	
AE 2017	CP 2017
	90 000 €

Ces crédits permettront de renouveler les vêtements de travail et autres équipements de protection individuelle des agents dont le statut prévoit qu'ils soient fournis par la collectivité (conducteur, jardinier, huissier, mécaniciens, hôtesses...)

Acquisition de fournitures administratives :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6064	
AE 2017	CP 2017
	180 000 €

Cette prévision concerne les besoins des services en fournitures diverses (papiers, crayons, dossiers, stylos, cahiers, impressions diverses...) nécessaires à l'activité administrative.

Locations immobilières :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6132	
AE 2017	CP 2017
	330 000 €

Cette somme correspond à l'évaluation des loyers que la collectivité aura à payer sur cet exercice pour honorer les baux à loyers en cours de validité.

Maintenance service des achats :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6156	
AE 2017	CP 2017
	50 000 €

Ces crédits permettront de faire face à l'entretien et à la réparation de matériels électroménagers et TV, HI-FI etc....

Primes d'assurances responsabilité civile CR- CESR – CCEE :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 616	
AE 2017	CP 2017
	108 000 €

Cette dépense correspond au montant de la prime à payer par la collectivité pour la couverture de la responsabilité générale liée à ses activités et aux risques encourus par les usagers qui empruntent les infrastructures dont la collectivité à en charge la gestion et l'entretien.

Assurance protection juridique :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 616	
AE 2017	CP 2017
	3 500 €

C'est le montant de la prime annuelle à payer par la collectivité pour la protection juridique des fonctionnaires et des élus.

Frais d'impression et de reliures :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6236	
AE 2017	CP 2017
	25 000 €

Cette enveloppe prend en charge les dépenses spécifiques d'impressions diverses et de reliures pour les services.

Primes d'assurances des bâtiments du conseil régional :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 616	
AE 2017	CP 2017
	933 000 €

Cette enveloppe permet de payer le montant de la prime d'assurance pour garantir les risques qui peuvent survenir sur les bâtiments régionaux.

Autres fournitures consommables du garage :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60228	
AE 2017	CP 2017
	5 000 €

C'est sur cette enveloppe que sont payés les achats de pneus, d'huiles, et autres fournitures pour l'entretien des véhicules.

Carburant cartes :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60622	
AE 2017	CP 2017
	140 000 €

Cette enveloppe permet l'approvisionnement en essence des véhicules régionaux auprès des détaillants.

Carburant CR :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60622	
AE 2017	CP 2017
	100 000 €

Ces crédits devront faire face aux besoins en carburant de la collectivité pour alimenter la cuve.

Locations de véhicules :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61351	
AE 2017	CP 2017
	700 000 €

Cette prévision budgétaire permettra de faire face aux dépenses relatives à la location longue et courte durée de véhicules pour les besoins des services.

Entretien et réparations des véhicules :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61551	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

Cette enveloppe permet de faire face aux dépenses d'entretien périodique des véhicules régionaux.

Primes d'assurances des véhicules du conseil régional :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 616	
AE 2017	CP 2017
	136 000 €

Cette somme correspond à la prime d'assurance à payer pour garantir les risques encourus pour l'utilisation des véhicules du parc régional.

Amendes fiscales et pénales :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6712	
AE 2017	CP 2017
	1 000 €

Cette enveloppe a été provisionnée pour prendre en charge, par subrogation, les amendes liées aux infractions au code de la route quand l'auteur de l'infraction ne peut être identifié rapidement et que la responsabilité de l'administration peut être recherchée.

Acquisition de petit matériel service sécurité :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60632	
AE 2017	CP 2017
	4 000 €

Ces crédits ont été provisionnés pour faire face aux dépenses d'outillage, de télécommandes du service sécurité.

Maintenance sécurité :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6156	
AE 2017	CP 2017
	25 000 €

Ces crédits permettront de faire les dépenses d'acquisition et de maintenance d'extincteurs, de prendre en charge les frais d'intervention sur le système d'alarme ainsi que ceux relatifs à la location de dispositif de télésurveillance.

Honoraires – DPA :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6226	
AE 2017	CP 2017
	7 000 €

Ces dépenses ont été provisionnées pour faire face aux besoins générés par l'intervention de prestataires extérieurs pour accompagner la collectivité dans la conduite de mission ou de projets.

Frais de gardiennage des bâtiments régionaux :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6282	
AE 2017	CP 2017
	1 200 000 €

Ces crédits seront engagés pour payer les frais de gardiennage et la surveillance des bâtiments régionaux (hors lycée) que la direction a en gestion.

Charges de copropriété des immeubles appartenant au conseil régional :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 614	
AE 2017	CP 2017
	15 000 €

Montant nécessaire au paiement des charges de copropriété des immeubles appartenant au conseil régional.

Frais d'actes :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6227	
AE 2017	CP 2017
	25 000 €

Ce montant servira aux règlements de frais divers pour les prestataires intervenants pour le compte de la collectivité dans certaines opérations sur le patrimoine régional.

Honoraires :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6226	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

Cette inscription budgétaire permettra de faire face aux frais qui grèvent l'achat d'immeuble pour le compte de la collectivité (frais d'enregistrement et de mutation).

Taxes foncières dues par le conseil régional :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 63512	
AE 2017	CP 2017
	277 900 €

Montant nécessaire pour le paiement de la taxe foncière sur les terrains bâtis et non- bâtis, (une quarantaine environ).

Autres locations :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61358	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

Ce montant servira aux règlements de la redevance pour occupation du domaine maritime (A.O.T).

Autre impôts taxes et versements assimilés (autres organismes) :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 637	
AE 2017	CP 2017
	15 000 €

Cette somme permettra de faire face aux dépenses générées par l'enregistrement, au service des hypothèques, des baux en la forme administrative.

Traitement externalisé de l'arriéré d'archives :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	65 000 €

Cette somme a été provisionnée pour réaliser une première tranche du traitement informatisé des archives qui encombrant les services.

Reliures des délibérations :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	10 000 €

Cette enveloppe a été provisionnée pour procéder à la reliure des délibérations pour les mettre à disposition du public de manière à se conformer aux obligations légales.

Acquisition matériel spécifique :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6064	
AE 2017	CP 2017
	10 000 €

Cette enveloppe a été provisionnée pour l'achat de boîtes spécifiques pour la conservation des archives

Frais d'électricité :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60612	
AE 2017	CP 2017
	400 000 €

Cette prévision budgétaire permettra de faire face aux charges d'électricités des bâtiments publics régionaux.

Eau et assainissement :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60611	
AE 2017	CP 2017
	60 000 €

Cette prévision budgétaire permettra de faire face aux charges en eaux et assainissement des bâtiments publics régionaux hors lycées.

Autres prestations de services :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 021 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

Cette enveloppe prend en charge les dépenses spécifiques de la maintenance et de l'assistance de logiciels propre à la direction

Locations mobiliers :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61358	
AE 2017	CP 2017
	8 100 €

Montant nécessaire au paiement des différents abonnements (cartes parking CCI, télévision ...)

Entretien et réparation autres biens mobiliers :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 222 Compte nature : 61558	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

Cette enveloppe prend en charge les dépenses des panneaux photovoltaïques du lycée de Port-Louis.

Systemes d'information**AMO marchés de télécommunications : enveloppe n° 27846 :**

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 617	
AP	CP 2017
	10 000 €

Cette enveloppe est destinée au lancement d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage sur les liaisons de télécommunications, il s'agira de tirer parti de la diminution des coûts télécoms pour économiser sur les ressources dédiées à cette fonction. Le marché issu de cette AMO devra être lancé au plus tôt afin de bénéficier des économies prévues.

Location matériel de télécommunication : enveloppe n° 24338 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61358	
AP	CP 2017
	10 000 €

Enveloppe créée pour le suivi du matériel télécom de l'antenne de Paris.

Maintenance des matériels de télécommunication : enveloppe n° 2126 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61558	
AP	CP 2017
	10 000 €

Maintenance des autocommutateurs de la collectivité. Des économies sont à prévoir sur cette ligne.

Frais de télécommunications : enveloppe n° 21661 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6262	
AP	CP 2017
	325 000 €

Frais de télécommunications. Compte tenu des tensions budgétaires, les économies prévues sur cette ligne (application des marchés issus de l'AMO) sont anticipées.

Location hébergements informatiques : enveloppe n° 20437 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61358	
	CP 2017
	15 000 €

Différents sites de la collectivité www.regionguadeloupe.fr ou différents autres sites de la collectivité (extranet). Les marchés doivent être lancés au plus tôt

Maintenance de Logiciels : enveloppe n° 25459 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6156	
AP	CP 2017
	30 000 €

Enveloppe destinée à la maintenance des applications et logiciels de la collectivité. Les chefs de projets applicatifs seront amenés à ajuster les plans de financement correspondant

Cotisations diverses : enveloppe n° 21571 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6281	
AP	CP 2017
	5 K €

Adhésion de la collectivité à la centrale d'achat EPSILON (mutualisation des développements logiciels des régions ARF) et projets menés au sein de la structure (GERTRUDE par exemple)

Autres fournitures consommables informatiques : enveloppe n° 20113 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60228	
AP	CP 2017
	30 000 €

Consommables divers (cartouches d'encre imprimantes) marchés **15F114** et **15F115**. Des restrictions d'impression (anticipation des avancées de la dématérialisation) devront être mises en place.

Location de matériel de photocopie : enveloppe n° 22844:

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61358	
AP	CP 2017
	80 000 €

Locations des matériels de photocopie des services (marchés 13F067 et 13F068, renouvellement en cours) et des matériels de reprographie (marchés 12F048 reprographie Couleur, 13F015 reprographie N/B) tous ces marchés sont en cours de renouvellement. Des ajustements du nombre des matériels sont nécessaires pour tenir l'enveloppe.

Location de matériel informatique : enveloppe n° 25460 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61358	
	CP 2017
	15 000 €

10K€ de dépenses obligatoires et 5 K€ de mesures nouvelles

Enveloppe créée pour le suivi du matériel informatique et réseau de l'antenne de Paris. De nouveaux services ont été ajoutés

Maintenance équipements informatiques : enveloppe n° 21568 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6156	
AP	CP 2017
458 000 €	35 000 €

Contrats de maintenance matériels (plate-forme de production, serveurs d'infrastructure...). Des économies sont à rechercher (externalisation de certaines plateformes)

Maintenance équipements informatiques : enveloppe n° 19675 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6156	
AP	CP 2017
	20 000 €

Maintenance des autres matériels (périphériques, imprimantes...). Des gains devront être trouvés

Maintenance machines de bureau : enveloppe n° 24331 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6156	
AP	CP 2017
	60 000 €

Enveloppe créée pour le suivi des matériels de photocopie et reprographie de la collectivité (maintenance matérielle et consommables) partie variable des marchés photocopieurs et reprographie (corrélée à la consommation en feuilles imprimées)

Rappel ces marchés sont en cours de ré-écriture. Les économies issues de la dématérialisation sont anticipées compte tenu des contraintes budgétaires

Prestations d'études divers actions : enveloppe n° 25517 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 617	
AP ajustement	CP 2016
30 000 €	10 000 €

Compte tenu de sa consommation actuelle un ajustement d'AP de 30k€ est demandé.

Accompagnement des actions DSI, interventions d'accompagnement du travail des équipes

Divers Formation sur logiciels : enveloppe n° 29507 :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6184	
	CP 2017
	5 000 €

Formation non comprise dans le plan pluriannuel de la formation DSI

Bâtiments administratifs

Acquisition de petits matériels - 24367

CHAPITRE 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60632	
AP 2017	CP 2017
	25 000 €

Il s'agit d'acquisition de petits matériels pour les électriciens.

Fournitures de petits équipements - 25482

CHAPITRE 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 60632	
AP 2017	CP 2017
	5 000 €

Il s'agit d'acquisition de petits équipements pour les jardiniers.

Autres locations mobiliers tous types - 20195

CHAPITRE 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61358	
AP 2017	CP 2017
	20 000 €

Il s'agit de location de matériels divers chapiteaux, tables, chaises pour l'organisation des manifestations de la région.

Entretien espaces verts et bâtiments publics - 26680

CHAPITRE 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61521	
AP 2017	CP 2017
	60 000 €

Il s'agit de crédits pour les travaux de plantation d'espaces fleuris et la création d'une pépinière. La ligne intègre aussi des travaux de gros entretien sur les espaces verts (élagage, arrachage d'arbres et débroussaillage).

Entretien et réparation des bâtiments régionaux - 20200

CHAPITRE 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 615221	
AP 2017	CP 2017
	1 000 000 €

Il s'agit de marchés de travaux pour l'entretien et la maintenance des bâtiments régionaux. La direction interviendra notamment sur la réparation et la maintenance de la climatisation ainsi que pour la maintenance des ascenseurs.

La région poursuivra l'élaboration et la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée aux personnes à mobilité réduite pour ses bâtiments recevant du public

Entretien et réparation du vélodrome - 33272

CHAPITRE 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 615221	
AP 2017	CP 2017
	20 000 €

Il s'agit de réaliser des petits travaux de maintenance du vélodrome.

Entretien et réparation autres biens mobiliers - 33274

CHAPITRE 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61558	
AP 2017	CP 2017
	10 000 €

Il s'agit de crédits pour l'entretien et la réparation de divers biens mobiliers.

Maintenance et réparations des machines motorisées - 20202

CHAPITRE 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61558	
AP 2017	CP 2017
	15 000 €

Il s'agit de crédits pour l'entretien et la réparation des machines motorisées pour l'entretien des espaces verts (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs).

Maintenance bâtiments - 20201

CHAPITRE 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6156	
AP 2017	CP 2017
	10 000 €

Il s'agit de crédits pour la maintenance de petits équipements

Autres frais divers - 25506

CHAPITRE 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6188	
AP 2017	CP 2017
	20 000 €

Il s'agit de crédits pour le marché de destruction de documents.

Inspection générale des services**Achats de prestations de services:**

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6042	
AP 2016	CP 2016
	20 000 €

Il s'agit d'achats de prestations de services pour la réalisation de diverses consultations dans le cadre du suivi des « satellites ».

Achats d'Etudes :

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 617	
AP 2016	CP 2016
	20 000 €

Il s'agit d'achats d'études d'accompagnement à l'évolution juridique et organisationnelle des organismes « satellites ».

Cabinet**Achats de prestations de service : 20197/29311/21648**

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6042	
	CP 2017
	190 000 €

Organisation de manifestations régionales « Marché du terroir, week end arts et autres »

Location de matériels : 25479

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 61358	
	CP 2017
	1 000 €

Location de petits équipements.

Honoraires : 33396

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6226	
	CP 2017
	1 700 €

Etudes juridiques

Cérémonies institutionnelle : 20196

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6232	
	CP 2017
	215 000 €

Achat d'objets de promotion : 26544

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6238	
	CP 2017
	124 000 €

Frais d'affranchissement : 20138

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6261	
	CP 2017
	65 000 €

Prestation de retranscription : 43/23007

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 021 Compte nature : 6042	
	CP 2017
	106 000 €

Frais de mission des personnes extérieures : 20095

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 021 Compte nature : 6245	
	CP 2017
	52 300 €

Secours d'urgence à la population : 20097

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 021 Compte nature : 6518	
	CP 2017
	150 000 €

Frais de mission des élus : 20122

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 021 Compte nature : 6532	
	CP 2017
	150 000 €

Frais de formation des élus : 20123

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 021 Compte nature : 6535	
	CP 2017
	120 000 €

Frais de représentation : 20096

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 021 Compte nature : 6536	
	CP 2017
	20 000 €

Autres contingent et participations : 15071

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 021 Compte nature : 6561	
	CP 2017
	25 000 €

Adhésions et cotisations aux structures fédératives des actions des collectivités territoriales

Communication institutionnelle**Insertion presse radio télévision : 20317/23116/23117**

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6231	
	CP 2017
	250 000 €

Organisation de manifestations régionales « Marché du terroir, week end arts et autres »

Campagnes évènementielles : 20318/23118/23119

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6233	
	CP 2017
	305 000 €

Campagnes institutionnelles : 20319/23120

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 0202	
Compte nature : 6236	
	CP 2017
	175 000 €

Achats de signalétiques et objets publicitaires : 20320/23121/25402

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 0202	
Compte nature : 6238	
	CP 2017
	70 000 €

Contrôle de gestion**Contrôle de gestion : développement de l'outil décisionnel**

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 0202	
Compte nature : 6042	
AE 2012	CP 2017
106 000€	17 500 €

La région Guadeloupe dispose d'un outil de pilotage stratégique « Qlikview » depuis le début de l'année 2012. Cet outil permet à l'exécutif régional d'avoir une vision globale sur les finances, les ressources humaines et les demandes de subvention à partir de tableaux de bord.

L'objectif en 2017 est de terminer ce chantier avec le prestataire qui a été retenu notamment sur le volet de suivi des organismes extérieurs.

Evaluation des politiques publiques

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 0202	
Compte nature : 6042	
AE 2015	CP 2017
280 000 €	13 600 €

L'évaluation des politiques publiques s'impose progressivement comme un vrai enjeu démocratique et comme un outil puissant d'aide à la décision au sein des collectivités.

2017 verra l'amorçage de la mise en place de cette démarche en région.

Il s'agira donc d'implémenter l'évaluation des politiques via les trois axes suivants :

- sensibilisation des élus et du personnel à la démarche d'évaluation des politiques publiques ;
- diffusion d'une vraie culture de l'évaluation, en interne et en
- planification et budgétisation des premières évaluations.

Il sera fait appel à des cabinets extérieurs afin qu'ils assistent la région dans cette mise en oeuvre.

Contrat de maintenance MGDIS et Business & Décision

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6156	
	CP 2017
	105 000 €

La collectivité régionale a fait l'acquisition de deux progiciels qui sont opérationnels depuis des années. Il s'agit du progiciel de gestion des opérations des subventions (PROGOS) et de l'outil de pilotage stratégique « Qlikview » permettant d'avoir des tableaux de bord.

La dépense inscrite concerne les contrats de maintenance de ces deux applications.

Prestations Business & Décision

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6042	
	CP 2017
	20 870 €

La nouvelle gouvernance administrative de la région doit répondre à un double défi :

- rendre le fonctionnement à la fois performant et plus efficient de l'administration dans son ensemble,

- assurer une gestion rigoureuse des deniers publics.

Face à ces enjeux, la collectivité régionale doit disposer d'un dispositif de pilotage stratégique tant au niveau des directions opérationnelles que de l'exécutif régional.

En 2017, il s'agira de développer les outils nécessaires pour répondre à ces enjeux.

Culture, sports et loisirs**Documentation générale : enveloppe 15053**

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 0202 Compte nature : 6182	
AE 2017	CP 2017
	50 000 €

Ce crédit permet la prise en charge des dépenses relatives à la documentation pour l'exercice 2017.

Indemnités conseil des jeunes : enveloppe 30585

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 28 Compte nature : 6531	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

Cette ligne permet d'indemniser les élus du Conseil régional des jeunes. Le mandat de ces élus s'achève le 31 mars 2017.

Achats de prestations de services Conseil Régional des Jeunes : enveloppe 21653

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 28	
Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

Ce sont des prestations de service liées à la maintenance du site internet du CRJ, à la communication autour des projets jeunes et aux actions de formations des jeunes élus..

Cofinancement régional des projets Initiative pour l'Emploi des Jeunes : enveloppe 33191

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 28	
Compte nature : 6574	
AE 2015	CP 2016
387 492 €	154 998 €

Cette ligne correspond au cofinancement régional des initiatives emploi jeunes au nombre de sept, à hauteur de 8% du coût total.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL (CESR)**Achat de prestations de service : enveloppe 21755**

CHAPITRE : 930	
Sous fonction : 022	
Compte-nature : 6042	
AP 2017	CP 2017
	5 000 €

Ces crédits vont permettre l'achat de prestations de services pour la mise en œuvre des actions programmées par le CESR

Il s'agit de permettre le fonctionnement administratif et technique de l'institution.

Entretien et réparation du matériel CESR : enveloppe 20115

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 022	
Compte nature : 61558	
AP 2017	CP 2017
	3 000 €

Ces crédits permettront l'entretien du matériel administratif

Etudes et recherches CESR : enveloppe 25512

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 022	
Compte nature : 617	
AP 2017	CP 2017
	30 000 €

Dans le cadre de ses commissions thématiques (aménagement du Territoire et Intercommunalité, Activités Economiques, Affaires Sociales, Fiscalité et Budget, Affaires Européennes, Coopération Régionale et Evaluation des politiques publiques) le CESR produit des rapports et des études. Le recours à un appui technique ou à l'expertise d'un intervenant extérieur peut être sollicité.

Documentation Générale et Technique CESR : enveloppe 20116

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 022 Compte-nature : 6182	
AP 2017	CP 2017
	4 000 €

Mise à jour de la documentation générale utile aux missions des conseillers

Fêtes et Cérémonies du CESR : enveloppe 20117

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 022 Compte nature : 6232	
AP 2017	CP 2017
	10 000 €

Ces crédits permettront le financement de manifestations et réceptions diverses.

Frais d'impression et de reliure CESR - 20118

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 022 Compte-nature : 6236	
AP 2017	CP 2017
	20 000 €

Cette ligne de crédits est destinée aux financements de l'impression des supports de communication réalisés par le CESR.

Frais- Transport de personnes extérieures à la collectivité - 30806

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 022 Compte-nature : 6245	
AP 2017	CP 2017
	10 000 €

Ces crédits seront utilisés dans le cadre de l'organisation de conférences ou de séminaires nécessitant l'expertise de personnalités extérieures.

Frais de Télécom TV - 25509

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 022 Compte-nature : 6262	
AP 2017	CP 2017
	1 000 €

Frais de mission et de déplacement Elus CESR - 19676

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 022 Compte-nature : 65212	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

Ces crédits permettront au Président du Conseil de participer aux réunions au plan national organisées par l'Association des CESER DE France. Il en est de même pour les conseillers du CESR pour participer aux réunions du Conseil et aux manifestations extérieures ayant un intérêt régional.

Frais de formation Elus CESR : enveloppe 19677

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 022 Compte-nature : 65215	
AP 2017	CP 2017
	10 000 €

Il s'agit de permettre aux Conseillers de se former pour leur permettre d'appréhender les enjeux économiques et sociaux.

Frais de représentation du Président CESR : enveloppe 19678

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 022 Compte-nature : 65216	
AP 2017	CP 2017
	10 000 €

Adhésion aux organismes de regroupement : enveloppe 25515

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 022 Compte-nature : 6561	
AP 2017	CP 2017
	10 000 €

Il s'agit de financer la participation du CESR à des organismes extérieurs.

Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement-CCEE**Documentation générale (Livres, disques, (bibliothèque) – CCEE : enveloppe 119**

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 6065	
AE 2017	CP 2017
	700 €

Mise à jour de la documentation utile aux travaux des conseillers notamment sur les politiques publiques culturelles, éducatives et environnementales.

Achat de prestations de services – CCEE : enveloppe 34516

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	11.000 €

Le CCEE doit recourir à divers prestataires lors de manifestations telles que les expositions et les conférences, également, pour la transcription des actes du colloque organisé en Guadeloupe.

Frais d'impression et de reliure (Catalogues, imprimés et publications) – CCEE : enveloppe 14203

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 6236	
AE 2017	CP 2017
	15 000 €

Cette ligne de crédit est destinée au financement de l'impression de rapports d'études, d'ouvrages de vulgarisation réalisés ou soutenus par le CCEE. En 2017 Il s'agira de l'ouvrage portant sur les essences de la Guadeloupe.

Fournitures de bureau – CCEE : 14206

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 6064	
AE 2017	CP 2017
	2 000 €

Frais de mission de personnes extérieures à la collectivité – CCEE : 21514

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 6245	
AE 2017	CP 2017
	4 000 €

Frais de formation – Membres du CCEE : 19681

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 65225	
AE 2017	CP 2017
	2 000 €

Dans un contexte réglementaire et législatif mouvant, il importe que les membres du CCEE puissent disposer de la formation indispensable à l'exercice de leur mission

Frais supplémentaires – Elus CCEE : enveloppe 19682

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 65228	
AE 2017	CP 2017
(à compléter)	500 €

Entretien et réparation du matériel – CCEE : 20119

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 61558	
AE 2017	CP 2017
	500 €

Etudes et recherches 27733

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 617	
AE 2017	CP 2017
	20.000 €

Le CCEE souhaite, par l'octroi de prix, encourager et soutenir les jeunes doctorants les plus talentueux dans la réalisation et la publication de leurs travaux de recherches,, dès lors que ces derniers ont une utilité significative, au plan local, dans les domaines d'attribution du conseil.

Documentation générale et technique – CCEE : 20120

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 6182	
AE 2017	CP 2017
	200 €

Le CCEE est amené à se procurer de la documentation spécifique à certaines thématiques.

Fêtes et cérémonies – CCEE : 20121

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 6232	
AE 2017	CP 2017
	3 000 €

Le CCEE est amené à co-organiser des manifestations, notamment dans le cadre de la conférence permanente des 5 CCEE. En 2017, il s'agira de la participation du concours du jeune historien qui se tiendra en Guyane

Frais de colloques et séminaires – CCEE : 21512

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 6185	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

Ces crédits sont destinés à la participation au colloque annuel organisé par Mayotte en octobre 2017 et au cours duquel seront prononcées 3 interventions issues du CCEE de la Guadeloupe.

Réceptions – CCEE : 21513

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 6234	
AE 2017	CP 2017
	10 000 €

Prise en charge des frais de réception des invités du CCEE à l'occasion de manifestations d'intérêt régional.

Annonces et insertions – CCEE : 21515

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 6231	
AE 2017	CP 2017
	7 000 €

Autres charges exceptionnelles - tutorat et accompagnement des jeunes 34552

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 6718	
AE 2017	CP 2017
	10 000 €

Ces crédits sont destinés à accompagner les jeunes sportifs et artistes, dans le cadre de leur participation aux compétitions et manifestations locales ou régionales.

Frais de mission et déplacement – Elus CCEE : 19680

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 023 Compte nature : 6064	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

Affaires européennes et coopération /Sub Glob FEDER/Interreg**ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER / FSE**

CHAPITRE : 930 Sous fonction : 042 Compte-nature : 6041				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2017
31997	ACHAT D'ETUDES ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER	2015	2	100 000 €
32001	ACHAT D'ETUDES ASSISTANCE TECHNIQUE FSE	2015	1	100 000 €

Ces montants représentent un prévisionnel de dépenses au titre de l'assistance technique FEDER et FSE évalué pour l'exercice 2017.

SUBVENTIONSGLOBALE FEDER 2007-2013**Axe 5 – Objectif 5.1**

CHAPITRE : 930 Sous fonction : 043 Compte-nature : 6574				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2016
23173	FEDER 5.1 - SOUTIEN AU FRET	2008	2	1 686 000 €

L'objectif 5.1 « Aide au fret » concerne les surcoûts de fonctionnement de l'allocation de compensation des contraintes et des handicaps liés à l'ultra-périphérie. Les crédits correspondent aux 20 derniers dossiers n'ayant pas pu être mandatés fin 2016.

CONVENTION FOND EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (FED)

CHAPITRE : 930 Sous fonction : 042 Compte-nature : 6574				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2017
31997	SUBV. FED - FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT	2017		32 000 €
32001	SUBV. FED - FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT - ASSISTANCE TECHNIQUE	2017		50 000 €

Suite à la signature de la convention FED avec le CARIFORUM en décembre 2014, ce dernier a délégué au Conseil régional de la Guadeloupe en tant qu'autorité de gestion du programme INTERREG 2014-2020 la gestion d'une enveloppe de 2,94 M€. Cette enveloppe permettra de financer des actions en dehors de l'espace communautaire dans le cadre du programme Interreg. Les crédits demandés correspondent à la mise en place obligatoire du système d'audit propre à la procédure FED ainsi que les versements d'avances au titre des premiers dossiers agréés.

PROGRAMME FEADER 2014-2020

CHAPITRE : 930 Sous fonction : 042 Compte-nature : 6042				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2016
33208	ACHAT D'ETUDES ASSISTANCE TECHNIQUE FEADER	2016	2	250 000 €

PROGRAMME FEAMP 2014-2020

CHAPITRE : 930 Sous fonction : 043 Compte-nature : 6574				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2016
33243	AT FEAMP 2014-2020 - PREST° SERVICES	2016	2	250 000 €

COTISATIONS DIVERSES

CHAPITRE : 930 Sous fonction : 048 Compte-nature : 6281				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2016
32089	CONCOURS COTISATIONS DAE			14 000 €

COOPERATION – LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

CHAPITRE : 930 Sous fonction : 048 Compte-nature : 6042				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2017
27811	PROGRAMME DE STAGES A L'A.E.C			30 000 €

En qualité de membre associé, la région Guadeloupe s'attache à jouer un rôle actif au sein de l'association des Etats de la Caraïbe (AEC).

Il s'agira d'être en 2017 plus actif dans des projets ou discussions à fort enjeu pour la Guadeloupe comme le transport, le tourisme, le commerce extérieur mais également, de conforter la réactivation de son réseau caribéen.

La relance du programme de mise à disposition de stagiaires guadeloupéens au sein du Secrétariat de l'AEC est un moyen de contribuer à la mobilité des étudiants (hors cursus universitaire) ou jeunes professionnels guadeloupéens. Cette immersion permet aussi au Secrétariat de disposer d'une ressource francophone facilitant le traitement des documents en Français.

Stratégie et interventions économiques

Prestations de services internationalisation des entreprises : Enveloppe 29449

CHAPITRE : 930 Sous fonction : 048 Compte-nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

Ces crédits vont permettre l'achat de prestations de services pour la mise en œuvre par la DGADE d'actions en vue de l'accompagnement du développement à l'international des entreprises et de l'organisation de missions à l'extérieur (dépenses d'études, d'expertise externe et de traduction qui faciliteront la définition de la stratégie export de la collectivité ainsi que la mise en œuvre du Plan Régional à l'Internationalisation des Entreprises (PRIE) comme rappelé dans l'axe 3 du SRDEII.

Subvention pour l'internationalisation des entreprises : Enveloppe 30676

CHAPITRE : 930 Sous-fonction : 048 Compte nature : 6574	
AP 2017	CP 2017
-	35 000 €

Il s'agit de soutenir, à travers des subventions, les initiatives privées et publiques d'accompagnement des entreprises à l'export (forums, conférences, salons, missions...).

FONCTION 1 – EMPLOI, ALTERNANCE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

FONCTION 1 – CHAPITRE 931 – EMPLOI, ALTERNANCE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Emploi, alternance et formation professionnelle

Subv. d'équip. Ets public de form^o professionnelle : enveloppe 29304

Chap. 931 Sous fonction : 11 art 20421	
AP 2016	CP 2016
	450 000 €

Les crédits proposés sont destinés à soutenir l'effort de la collectivité en faveur de l'équipement des organismes de formation afin d'améliorer la qualité du matériel pour une pédagogie renouvelée répondant aux attentes des publics entrant en formation qualifiante.

Subv. d'équip. Ecole de la 2eme chance : enveloppe 30697

Chap. 931 Sous fonction : 11 art 20421	
AP	CP
	394 000 €

Le budget est destiné à liquider les dépenses relatives au programme d'équipement des antennes de PER2C.

Modernisation des équipements du CRFP : enveloppe 31817

Chap. 931 Sous fonction : 11 Art. 20421	
AP	CP
	208 000 €

Le budget est destiné à liquider les dépenses relatives au programme d'équipement des antennes de l'EPA.

CPRDFOP territorialisation de la formation professionnelle : enveloppe 34535

Chap. 931 Sous fonction : 11 art 20421	
AP	CP
	150 000 €

L'objectif est d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des axes du CPRDFOP visant à la territorialisation de la formation professionnelle. Il s'agit de garantir aux bénéficiaires des programmes de formation l'accès en proximité aux structures et organismes de formation.

CPRDFOP équip. des relais locaux SPRO : enveloppe 34536

Chap. 931 Sous fonction : 11 Art. 20421	
AP	CP
1 800 000 €	100 000 €

Il s'agit de financer l'installation des relais d'accueil, d'information et d'orientation dans les communes des EPCI afin de garantir l'accès aux services en proximité et préparer la mise en œuvre du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle).

CPRDFOP équip. des navettes de transport solidaire : enveloppe 34537

Chap. 931 Sous fonction : 11 Art. 20421	
AP	CP
800 000 €	100 000 €

En la matière, l'objectif visé est de réduire les freins d'accès à la formation liés à la mobilité, en soutenant le développement des modalités innovantes et expérimentales de transport collectif.

CPRDFOP innovation matériel et équip. pédagogiques numériques : enveloppe 34538

Chap. 931 Sous fonction : 11 Art. 20421	
AP	CP
500 000 €	150 000 €

Le budget vise à accompagner l'installation du numérique dans les centres de formation.

CPRDFOP acquisition de logiciels : enveloppe 29478

Chap. 931 Sous fonction : 11 Art. 2051	
AP	CP
	19 000 €

Les procédures de traitement des marchés nécessitent l'installation d'applicatif de gestion. Cette acquisition facilitera l'intervention rapide et efficace des agents en charge de la mise en œuvre des marchés afin de réduire des délais de paiement, et mettre en place un suivi qualité.

Equipement centres d'apprentissage privés - COM 11.15 : enveloppe 28088

Chap. 931 Sous fonction : 12 Art. 20421	
AP	CP
	20 000 €

Le budget est destiné à liquider les dépenses relatives au programme d'équipement 2011-15.

Equiperment centres de formation sociales et sanitaires : enveloppe 31819

Chap. 931	
Sous fonction : 13	
Art. 20421	
AP	CP
	233 000 €

Le budget est destiné à prendre en charge les dépenses relatives au programme d'équipement des organismes de formation du secteur social et sanitaire.

Equiperment du campus sanitaire : enveloppe 33419

Chap. 931	
Sous fonction : 13	
Art. 2042	
AP	CP
400 000 €	377 000 €

Le budget est destiné à couvrir les dépenses liées à l'équipement et à l'aménagement du campus sanitaire de Saint-Claude.

Equiperment des chantiers d'insertion : enveloppe 28163

Chap. 931	
Sous fonction : 91	
Art. 20421	
AP	CP
35 000 €	380 000 €

Le budget est destiné à couvrir les dépenses liées aux résultats de l'Appel à projet en vue de s'attacher les services d'un organisme chargé d'accompagner les SIAE et de financer les chantiers KAZ AN NOU BEL et GWADLOUP AN NOU BEL.

Equiperment pole d'insertion des pers. placées sous mains de justice : enveloppe 31824

Chap. 931	
Sous fonction : 91	
Art. 20421	
AP	CP
	100 000 €

Le budget est destiné à couvrir les dépenses liées l'installation d'un Pôle d'insertion à proximité de la maison d'arrêt de Baie-Mahault.

Frais d'études-évaluation des actions formation-CPRDFOP : enveloppe 19734

Chap. 931	
Fonction 10	
Art. 617	
AP	CP
	20 000 €

Le budget est destiné à prendre ne charge les commandes de suivi , bilan et d'évaluation du CPRDFOP.

Subv° olympiade des métiers 2012-2014 : enveloppe 29306

Chap. 931 Fonction 10 Art. 65738	
AP	CP
-299 445 €	

Il s'agit de clôturer cette opération liée à la promotion des apprentis

Subv° de fonctionnement à la cité des métiers : enveloppe 22918

Chap. 931 Fonction 10 Art. 6574	
AP	CP
240 000 €	240 000 €

Il s'agit de contribuer au budget de fonctionnement de la Cité des Métiers.

Programme d'action de la mission locale 2014 : enveloppe 31826

Chap. 931 Fonction 10 Art. 6574	
AP	CP
	252 000 €

Le budget est destiné à liquider les dépenses relatives au programme opérationnel de cet organisme en direction des jeunes.

Programme opérationnel mission locale 2016 : enveloppe 34532

Chap. 931 Fonction 10 Art. 6574	
AP	CP
	91 000 €

Il s'agit de pouvoir clôturer la convention de subvention 2016 à la suite du bilan final de réalisation.

Programme d'action de la mission locale 2017: enveloppe 19734

Chap. 931 Fonction 10 Art.	
	CP
	200 000 €

Le budget est destiné à liquider les dépenses de fonctionnement relatives au programme opérationnel de cet organisme en direction des jeunes de moins de 26 ans.

Formation professionnelle énergies renouvelables – environnement : enveloppe 25423

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6042	
AP	CP
-128 708,72€	6 460 €

Il s'agit de pouvoir clôturer cette opération spécifique relative aux actions de formation dans le secteur de la FORMATION PROFESSIONNELLE en lien avec les ENERGIES RENOUVELABLES.

Programme régional de formation transport : enveloppe 26678

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6042	
AP	CP
-289 376,76€	35 000 €

Il s'agit de pouvoir clôturer cette opération spécifique relative aux actions de formation dans le secteur du transport

Programme de formation professionnelle 2012 : enveloppe 27763

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6042	
AP	CP
-279 132,35	

Il s'agit de pouvoir clôturer les dépenses engagées sur ce programme de formation professionnelle au regard des bilans et évaluations des actions réalisées.

Développement des îles 2012-2014 : enveloppe 29310

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6042	
AP	CP
	7 000 €

Les crédits proposés sont destinés à clôturer cette opération spécifique.

Programme régional de formation prof. 2013 : enveloppe 29375

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6042	
AP	CP
	50 000 €

Ces crédits de paiements sont destinés à payer les actions de formation restant sur cette programmation

Programme régional de formation prof. 2014 : enveloppe 30544

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6042	
AP	CP
	21 000 €

Ces crédits de paiements sont destinés à payer les actions de formation restant sur cette programmation

Programme régional de formation prof. 2015 : enveloppe 31835

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6042	
AP	CP
	345 346 €

Ces crédits de paiements sont destinés à payer les actions de formation restant sur cette programmation

Formation des emplois tremplins : enveloppe 31835

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6042	
AP	CP
	50 000 €

Ces crédits de paiements sont destinés à payer les actions de formation mises en place par les

employeurs en faveur de leurs salariés recrutés sous ce dispositif.

Programme des compétences clés : enveloppe 31847

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6042	
AP	CP
1 200 000 €	200 000 €

Il s'agit de financer un important programme d'accès aux compétences clés en faveur des publics les plus en difficulté.

Programme régional de formation prof. (PO 2014-20) : enveloppe 32020

CHAP. 931 Sous fonction 11 Art. 6042	
AP	CP
10 000 000 €	4 318 171 €

Les crédits sont proposés en vue de poursuivre la réalisation des actions de formation du PRFP régies par les marchés de formation.

Programme de formation CRFP 2015-2016 PO : enveloppe 33148

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6042	
AP	CP
3 000 000 €	2 400 000 €

Ces crédits de paiements sont destinés à payer les actions de formation restant à liquider.

Guadeloupe formation – rémunération des stagiaires : enveloppe 33283

Chap. 931 Fonction 11 Art. 65111	
AP	CP
	1 500 000 €

Il s'agit de pouvoir engager le paiement des rémunérations des stagiaires inscrits dans les actions de formation de l'EPA et du centre de formation accueillant les DEBOE.

Guadeloupe formation – rémunération des stagiaires : enveloppe 33152

Chap. 931 Fonction 11 Art. 65113	
AP	CP
	1 779 000 €

Les crédits proposés sont destinés à assurer le paiement des rémunérations des stagiaires.

Dispositif chèque qualification 2011 : enveloppe 26619

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6518	
AP	CP
	11 000 €

Il s'agit de pouvoir engager le paiement des chèques qualifications attribués aux demandeurs par les conseillers de pôle emploi sur délégation du Conseil régional.

Aides individuelles à la formation – contrats aidés : enveloppe 29378

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6518	
AP	CP
	50 000 €

Il s'agit de pouvoir engager le paiement des actions de formation des contrats aidés.

Dispositif chèque qualification 2014 : enveloppe 30547

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6518	
CP	CP
	600 000 €

Il s'agit de pouvoir engager le paiement des chèques qualifications.

Aides individuelles à la formation – mobilité chèque qualification : enveloppe 30548

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6518	
AP	CP
3 000 000 €	1 000 000 €

Il s'agit de financer la poursuite de la mise en œuvre du dispositif en faveur des demandeurs d'emploi.

Aides exceptionnelles aux frais de formations (AEFF) : enveloppe 30549

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6518	
AP	CP
	36 000 €

Il s'agit de financer les aides exceptionnelles afin d'accompagner les bénéficiaires dans la prise en charge des frais annexes et d'inscription aux actions de formation.

Valorisation des acquis de l'expérience : enveloppe 30551

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6558	
AP	CP
	50 000 €

Il s'agit de financer la promotion de ce dispositif de qualification basé sur la reconnaissance des expériences professionnelles (ramenée à 1 an par la loi EL KHOMRY)

AIF – bilan de compétences : enveloppe 31845

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6558	
AP	CP
	50 000 €

Il s'agit de financer la promotion de ce dispositif d'aide à l'orientation.

Accompagnement des structures d'accueil privées 2015 : enveloppe 31846

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6558	
AP	CP
300 000 €	50 000 €

Il s'agit d'accompagner les différents organismes concourant au service de l'accueil, l'information et de l'orientation professionnelles.

Prog. rég. form. CRFP 2015-2016 PO : enveloppe 33314

Chap. 931 Fonction 11 Art. 65735	
AP	CP
3 000 000 €	1 000 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de pouvoir solder les demandes liées à la mise en œuvre du programme de cet organisme.

Prog. rég. form. CRFP 2012 : enveloppe 33471

Chap. 931 Fonction 11 Art. 65735	
AP	CP
	615 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de pouvoir solder les dépenses liées à la mise en œuvre du programme de cet organisme.

Etablissement public de formation professionnelle : enveloppe 27759

Chap. 931 Fonction 11 Art. 65738	
AP	CP
-20 000 €	136 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de solder les demandes liées à la mise en œuvre du programme de l'EPA.

Groupement d'achat public de formation Prof. : enveloppe 31832

Chap. 931 Fonction 11 Art. 65738	
AP	CP
	1 500 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de pouvoir financer les demandes liées à la mise en œuvre du programme de Pôle emploi en faveur des demandeurs d'emploi

Prog. rég. form. CRFP 2015 : enveloppe 33131

Chap. 931 Sous fonction 11 Art. 65738	
AP	CP
	260 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de pouvoir clôturer les dépenses engagées dans la mise en œuvre du programme de formation au cours de l'exercice concerné.

Prog. Opérationnel EPA Guadeloupe formation 2017 : enveloppe 34539

Chap. 931 Fonction 11 Art. 65738	
AP	CP
16 200 000 €	5 200 000 €

Il s'agit de financer les programme opérationnel de L'EPA Guadeloupe Formation qui assure différentes missions confiées par la collectivité régionale liées aux actions de formation internes et externes ; à la structuration du SPRO ; aux manifestations de promotion de son programme ; à la rémunération des stagiaires.

Prog. de formation des détenus : enveloppe 26615

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6574	
AP	CP
200 0000 €	913 506 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de pouvoir financer le programme de formation en faveur des détenus.

Subv. de fonctionnement de l'école 2eme chance 2012 : enveloppe 27765

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6574	
AP	CP
	605 224 €

Les crédits sont destinés à financer les programmes de cet organisme en faveur des jeunes en difficulté.

Programme de formation supérieure 2014 : enveloppe 30686

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6574	
AP	CP
	200 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de clôturer les paiements des actions liées à la mise en œuvre du programme de l'exercice concerné.

Participation aux projets de formation professionnelle 2014 : enveloppe 30687

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6574	
AP	CP
	78 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de clôturer les paiements des actions liées à la mise en œuvre du programme de l'exercice concerné.

Programme de formation – CIGAREL : enveloppe 31829

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6574	
AP	CP
	300 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de clôturer les paiements des actions réalisées dans la mise en œuvre du programme de l'exercice concerné.

Subvention de fonctionnement de l'école 2eme chance 2016 : enveloppe 33445

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6574	
AP	CP
	1 080 000 €

Il s'agit de prévoir le versement du solde de la convention 2016 après analyse et évaluation du bilan final.

Subvention de fonctionnement de l'école 2ème chance : enveloppe 34543

Chap. 931 Fonction 11 Art. 6574	
AP	CP
4 500 000 €	700 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de pouvoir financer les programmes en faveur des jeunes de cet organisme pour l'exercice 2017

Plan régional de lutte contre l'illettrisme : enveloppe 27875

Chap. 931 Fonction 12 Art. 6042	
AP	CP
	300 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de pouvoir financer les demandes liées à la mise en œuvre de ce dispositif.

Indemnités compensatrices forfaitaires aux employeurs d'apprentis : enveloppe 27756

Chap. 931 Fonction 12 Art. 6552	
CP	CP
	25 000 €

Il s'agit de mobiliser les crédits en vue de la clôture des paiements concernant le millésime 2012.

Indemnités compensatrices forfaitaires aux employeurs d'apprentis : enveloppe 30754

Chap. 931 Fonction 12 Art.6552	
AP	CP
	1 400 000 €

Il s'agit de mobiliser les crédits en vue de la clôture des paiements concernant le millésime 2014.

Programme rég. d'apprentissage 2016 : enveloppe 34480

Chap. 931 Fonction 12 Art. 6558	
AP	CP
	100 000 €

Il s'agit de solder le programme d'apprentissage des CFA éligibles sur cette enveloppe.

Programme rég. d'apprentissage (PO 2014-20)

Chap. 931 Fonction 12 Art. 65738	
AP	CP
	422 000 €

Il s'agit de procéder aux paiements des actions restant sur ce programme d'apprentissage des CFA.

Programme rég. d'apprentissage 2016 : enveloppe 33460

Chap. 931 Fonction 12 Art. 65738	
AP	CP
	800 000 €

Il s'agit de mobiliser les crédits pour assurer la prise en charge du programme d'apprentissage des CFA Apprentissage qui offre aux jeunes, dans le cadre d'un contrat de travail, un accompagnement personnalisé au sein de l'entreprise où ils acquièrent la pratique nécessaire à l'exercice d'un métier, tout en bénéficiant d'une formation théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) sanctionnée par un diplôme ;

Dév. De l'alternance : enveloppe 30554

Chap. 931 Fonction 12 Art. 6574	
AP	CP
	2 000 000 €

Il s'agit de mobiliser les crédits pour assurer la prise en charge des actions de promotion et de développement de l'alternance.

Programme rég. d'apprentissage 2016 : enveloppe 33422

Chap. 931 Fonction 12 Art. 6574	
AP	CP
	1 777 293 €

Il s'agit de mobiliser les crédits pour assurer la prise en charge des actions engagées sur ce programme d'apprentissage des CFA

Programme rég. d'apprentissage 2017-2018 : enveloppe 34542

Chap. 931 Fonction 12 Art.6574	
AP	CP
12 000 000 €	1 500 000 €

Les crédits sont prévus pour faire face aux dépenses liées au programme de la rentrée 2017 des CFA Apprentissage

Bourses sanitaires 2016-2017 : enveloppe 33423

Chap. 931 Fonction 13 Art. 6513	
AP	CP
600 000 €	500 000 €

Les crédits sont destinés au paiement des bourses des élèves de l'IFSI (institut de formation en soins infirmiers), IADE (école régionale des infirmiers anesthésistes), IPA (école régionale d'infirmière de puériculture et auxiliaire de puériculture) IFA (institut de formation d'ambulancier).

Bourses sociales 2016-2017 : enveloppe 33424

Chap. 931 Fonction 13 Art. 6513	
AP	CP
500 000 €	400 000 €

Il s'agit de payer les élèves des écoles sociales préparant les diplômes d'Etat suivants :

- Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS) sur 3 ans
- Diplôme d'état d'aide médico psychologique (DEAMP) sur 1 an
- Diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF) sur 2 ans.
- Educateur Spécialisé
- Educateur de Jeunes Enfants
- Moniteur Educateur
- Aide Médico –Psychologique

Programme régional de formation sanitaire 2015 : enveloppe 31849

Chap. 931 Fonction 13 Art. 6574	
AP	CP
	100 000 €

Les crédits sont destinés à achever les paiements liés au programme Régional de Formation Sanitaire de l'exercice concerné (IFSI (institut de formation en soins infirmiers), IADE (école régionale des infirmiers anesthésistes), IPA (école régionale d'infirmière de puériculture et auxiliaire de puériculture) IFA (institut de formation d'ambulancier).

Programme régional de formation sanitaire 2016 : enveloppe 33420

Chap. 931 Fonction 13 Art. 6574	
AP	CP
6 000 000 €	1 850 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de prendre en charge la mise en œuvre du programme Régional de Formation Sanitaire (IFSI (institut de formation en soins infirmiers), IADE (école régionale des infirmiers anesthésistes), IPA (école régionale d'infirmière de puériculture et auxiliaire de puériculture) IFA (institut de formation d'ambulancier) .

Programme régional de formation sociale : enveloppe 33421

Chap. 931 Fonction 13 Art. 6574	
AP	CP
1000 000 €	500 000 €

Il s'agit de financer les actions de formation mises en place par les écoles conduisant aux :

- Diplôme d'état d'assistant de service social (DEASS) sur 3 ans
- Diplôme d'état d'aide médico psychologique (DEAMP) sur 1 an
- Diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF) sur 2 ans.
- Educateur Spécialisé
- Educateur de Jeunes Enfants
- Moniteur Educateur
- Aide Médico –Psychologique

Education et enseignement supérieur

Convention LADOM – Région Guadeloupe 2017 : enveloppe à créer

CHAPITRE : 931 Sous-fonction : 11 Compte nature : 6574	
AE 2016	CP 2017
7 200 000 €	2 360 000 €

Il s'agit de prendre en compte les dépenses issues de l'exécution de la convention 2017 qui permet de verser les prestations via l'opérateur LADOM en faveur des stagiaires qui poursuivent leur formation en mobilité.

Convention LADOM – Région Guadeloupe 2016 : 33137

CHAPITRE : 931	
Sous-fonction : 11	
Compte nature : 6574	
AE 2016	CP 2017
7 200 000 €	240 000,00

Il s'agit de prendre en compte les dépenses issues de l'exécution de la convention 2016 passée entre LADOM et la région Guadeloupe conformément aux modalités de versement des fonds inscrites dans la convention 2016.

Patrimoine et achats

Loyers ER2C. St Joseph de Cluny, Moule :

CHAPITRE : 930	
Sous-fonction : 0202	
Compte nature : 6132	
AE 2017	CP 2017
	50 000 €

Ce montant servira à payer le loyer au propriétaire de l'immeuble appartenant à la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, immeuble pour lequel la Région a conclu un bail à construction pour une durée de 40 ans.

Construction des bâtiments et édifices publics

Intérêts BEA UMAG : (AP à créer)

CHAPITRE 931	
Sous-fonction : 12	
Compte nature : 6132	
AP 2017	CP 2017
9 595 634 €	2 960 810 €

Il s'agit de liquider la partie fonctionnement-intérêts des loyers du bail emphytéotique administratif dans le cadre de la réalisation de l'UMAG.

Contrats de gestion BEA UMAG : (AP à créer)

CHAPITRE 931	
Sous-fonction : 12	
Compte nature : 6132	
AP 2017	CP 2017
5 156 995 €	1 080 312 €

Il s'agit de liquider la partie fonctionnement-exploitation des loyers du bail emphytéotique administratif dans le cadre de la réalisation de l'UMAG.

FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT

FONCTION 2 – CHAPITRE 932 – ENSEIGNEMENT**Education et enseignement supérieur****Autres prestation pour les lycées : 101**

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	21 000 €

Fonctionnement des lycées publics 2018 : 34529

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 65511	
AE 2017	CP 2017
8 000 000 €	

Cette autorisation d'engagement permettra à la collectivité de voter le montant de la dotation de fonctionnement des lycées publics (compétence transférée par l'Etat), pour leur permettre de voter leur budget 2018 dans les délais réglementaires.

Pour le calcul de cette subvention, sont pris en compte principalement les effectifs, les filières, les superficies bâties et non bâties. Cette dépense obligatoire est supportée par la DGD transférée par l'Etat à cette fin.

Outre la dotation principale de fonctionnement obligatoire, la région attribue également aux établissements des subventions spécifiques afin notamment de renforcer les activités d'enseignement, corriger les disparités géographiques existantes, mais également de leur permettre d'assurer un meilleur entretien courant de l'établissement. Ainsi ces subventions sont attribuées pour la vétusté, l'enseignement sportif hors site, l'insularité (Marie-Galante), les ateliers sciences-po etc.

Les crédits de paiement nécessaires à cette enveloppe seront ventilés au BP 2018 et 2019.

Fonctionnement des lycées publics 2016 : enveloppe 31810

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 65511	
AE 2015-1	CP 2017
7 570 000 € AE à clôturer	332 000 €

Ces crédits permettront de verser aux lycées publics le montant du solde des subventions spécifiques de fonctionnement 2016, dont 80% ont été versés en 2015.

Fonctionnement des lycées publics 2017 : enveloppe 33138

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 65511	
AE 2016-1	CP 2017
8 000 000 €	6 686 000 €

Ces crédits permettront de verser aux lycées publics leur dotation de fonctionnement 2017 engagée sur autorisation d'engagement en 2016, ainsi que 40% du montant des subventions spécifiques de fonctionnement 2017 notifiées en 2016.

Fonctionnement des lycées privés 2018 : 34530

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 223 Compte nature : 65512	
AE 2017	CP 2017
1 700 000 €	

Comme pour les lycées publics, la collectivité est dans l'obligation de contribuer au fonctionnement des lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Cette autorisation d'engagement permettra de voter à la rentrée 2017, le montant des deux contributions à verser en 2018 aux 9 lycées privés sous contrat d'association concernés à savoir le forfait d'externat « part matériel » et le forfait d'externat « part personnel »

Cette dotation, transférée par l'Etat, est calculée en moyenne sur la base de ce qui est versé aux lycées publics.

Fonctionnement des lycées privés 2017 : enveloppe 333139

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 223 Compte nature : 65512	
AE 2016-2	CP 2017
1 700 000 €	1 500 000 €

Ces crédits de paiement sont destinés au versement, par la collectivité, du montant des deux contributions obligatoires en faveur des 9 lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat, à savoir :

- ✓ Le forfait d'externat « Part matériel »
- ✓ Le forfait d'externat « Part personnel »

Frais de gardiennage dans les lycées : enveloppe 19649

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6282	
	CP 2017
	1 400 000 €

Cette dépense permet d'assurer le gardiennage des bâtiments, parkings et voiries situés à l'intérieur des lycées publics mais également les conditions de protection du matériel et des équipements mis à disposition par la collectivité dans les établissements ainsi que la sécurisation des lieux afin d'éviter toute intrusion dans ces espaces.

Prix du président du conseil régional aux bacheliers des lycées publics : enveloppe 30590

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6514	
	CP 2017
	50 000 €

Chaque année la région Guadeloupe attribue le prix du président du conseil régional à un ou deux bacheliers méritants de chacun des lycées publics et privés sous contrat d'association.

Le prix est attribué à chaque lauréat, en fonction des résultats obtenus au baccalauréat mais également en tenant compte de l'appréciation portée par l'équipe pédagogique de l'établissement sur l'ensemble de leur parcours scolaire selon les critères définis par la région.

Ce prix, à déterminer chaque année par la collectivité, est généralement d'un montant de 1 500 euros auxquels peuvent s'ajouter un cadeau, ou un montant supplémentaire pour une distinction particulière.

Prix du président du conseil régional aux bacheliers des lycées privés : enveloppe 30593

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 223 Compte nature : 6514	
	CP 2017
	15 000 €

Comme pour les lycées publics, il s'agit du même dispositif d'attribution de prix aux bacheliers méritants issus des lycées privés.

Subventions manuels scolaires (lycées privés) : enveloppe 33305

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6518	
	CP 2017
	30 000 €

Conformément à ses compétences en matière d'enseignement, la collectivité régionale prend en charge chaque année le coût des manuels scolaires mis à disposition des lycées

Après une dotation progressive par niveaux de tous les lycées en manuels scolaire jusqu'en 2014, Il s'agit aujourd'hui pour la collectivité de prendre en compte la dégradation des manuels acquis pendant la période précédente en considérant le taux d'usure transmis par les établissements pour chacun des niveaux et correspondant à un volume d'ouvrages scolaires. Par ailleurs, il s'avère également nécessaire pour la collectivité régionale de tenir compte des évolutions des effectifs pour chaque lycée et de considérer les réformes devant être mises en œuvre.

Subventions manuels scolaires (lycées publics) : enveloppe 33307

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6518	
	CP 2017
	200 000 €

Il s'agit du même dispositif que précédemment. Cette enveloppe est destinée à la dotation en manuels scolaires des lycées public(renouvellement par matière et par série).

Subventions voyages scolaires, PAC et autres (lycées privés) : enveloppe 30597

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6574	
	CP 2017
	11 500 €

La région Guadeloupe finance chaque année deux catégories de projets destinés aux élèves des classes de l'ensemble des lycées publics et privé sous contrat du territoire.

- les projets de mobilité scolaire (stage obligatoire à l'étranger, voyage d'échange, voyage pédagogique, culturel...) en partenariat avec le guichet unique de mobilité académique (GUMA) ;
- les projets d'actions éducatives (culturelles ou pédagogiques) et pluridisciplinaires.

Les projets validés par le conseil d'administration de l'établissement doivent être présentés par le proviseur, impliquer la participation financière ou logistique d'autres cofinanceurs et être en cohérence avec le projet d'établissement.

Subventions voyages scolaires, PAC et autres (lycées publics) : enveloppe 33298

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6574	
	CP 2017
	100 000 €

Il s'agit du même dispositif que celui mis en œuvre en faveur des lycées privés.. Cette enveloppe est destinée à la participation financière de la collectivité au financement des projets des lycées publics.

Contrat pluriannuel d'objectifs 2014-2017 Région/UA : enveloppe 30611

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 23 Compte nature : 65738	
AE 2014-1	CP 2017
500 000 €	

Cette enveloppe porte sur le volet fonctionnement des opérations mises en œuvre dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectif signé en 2015 entre la région et l'université des Antilles.

Subvention de fonctionnement à l'université : enveloppe 30599

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 23 Compte nature : 65738	
AE	CP 2017
	60 000 €

Cette enveloppe permet notamment le financement du dispositif : Projet Régional de Réussite Scolaire et éducative (P2RSE) mis en place pour l'accompagnement des collégiens et lycéens en difficulté scolaire par des cours de soutien assurés, prioritairement, par des étudiants boursiers de l'Etat de niveau licence-2 sous critères de réussite, licence-3, master-1, master-2 et doctorat . Ce dispositif s'adresse en priorité aux élèves des classes de 3^{ème}, 1^{ère} et terminale en vue d'une bonne préparation aux examens .mais également depuis l'année scolaire 2013/2014 également aux jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse.

Formations et stages extra régionaux : enveloppe 30601

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 65114	
	CP 2017
	95 000 €

La région assure la mobilité, à l'étranger, des étudiants de niveau master dans le cadre des stages obligatoires qu'ils effectuent. Elle prend en charge, dans le cadre de ce dispositif, une partie des frais de scolarité et de séjour sur la base du budget présenté par l'intéressé.

Bourses régionales doctorales et post doctorales : enveloppe 23172

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 6513	
AE 2009-4	CP 2017
AE clôturée	

Il s'agit des engagements pris pour les bourses doctorales : promotion 2011/2014

Bourses régionales doctorales 2014/2017 : enveloppe 30602

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 6513	
AE 2014-14	CP 2017
	95 850 €

Ces inscriptions budgétaires concernent les engagements pris pour les bourses doctorales promotion 2014/2017.

Aides aux étudiants : enveloppe 27867

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 6513	
AE 2012-3	CP 2017
12 657 946 €	121 210 €

Les aides aux étudiants ainsi que les bourses doctorales promotion 2013/2016 et la promotion ont été engagées sur cette enveloppe.

Les crédits de paiement demandés permettront de poursuivre l'exécution des programmes engagés.

Aides aux étudiants 2014/2015 : enveloppe 30757

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 6513	
AE 2014-5	CP 2017
2 700 000 €	

Cette enveloppe permettra de liquider les subventions des étudiants n'ayant pas transmis leurs lettres d'engagement.

Aides aux étudiants 2015/2016 : enveloppe 32007

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 6513	
AE 2014-5	CP 2017
2 700 000 €	81 000 €

Cette enveloppe permet de payer les aides aux étudiants et les bourses doctorales 2015-2018

Aides aux étudiants 2016/2017 : 33141

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 6513	
AE à créer	CP 2017
2 700 000 €	1 208 500 €

Cette enveloppe concerne la gestion en AE/CP des aides aux étudiants pour l'année universitaire 2016/2017

Aides aux étudiants 2017-2018 : 34528

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 6513	
AE 2017	CP 2017
1 600 000 €	800 000 €

Cette enveloppe concerne la gestion en AE/CP des aides aux étudiants pour l'année universitaire 2017/2018.

Aides aux étudiants – Mobilité Québec 2016/2017 : enveloppe 30603

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 6513	
	CP 2017
	200 000 €

Cette enveloppe permet le financement des aides aux étudiants au Québec dans le cadre d'un partenariat avec les trois universités partenaires : l'UQAM, l'UQAR et l'UQTR pour l'année scolaire 2016-2017

Aides aux étudiants - Complémentaire santé : enveloppe 30604

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 6513	
	CP 2017
	15 000 €

En vue de participer, pour l'année scolaire 2015/2016, au financement de la complémentaire santé des étudiants boursiers en Guadeloupe, à hauteur de 80,00 €, dans le cadre d'un partenariat avec les deux mutuelles étudiantes.

Indemnités opération « solidarité jeunes » : enveloppe 30600

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 65114	
AE	CP 2017
	750 000 €

Chaque année, la région permet à de nombreux jeunes guadeloupéens, âgés de plus de 18 ans, d'avoir une première expérience du monde de l'entreprise, sous la responsabilité d'un centre de formation mandaté à cet effet.

Dans le cadre de ce dispositif « stage régional : jeune en entreprise », ils sont placés en entreprise pendant 90 heures, sur une période d'un mois (juillet ou août), et perçoivent une indemnité forfaitaire de 450 € dont 100 € versés par l'entreprise d'accueil et 350 € versés par la région.

Bonifications d'intérêts- prêt à taux zéro : enveloppe 30607

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 6746	
AE	CP 2017
	300 000 €

Ces crédits permettent de prendre en charge la bonification des intérêts des prêts à taux zéro attribués aux étudiants par les banques de la place conventionnées par la région. Les dossiers de demande de prêt des étudiants sont instruits directement par les banques qui nous sollicitent ensuite pour la prise en charge des intérêts.

Le dispositif revalorisé en 2014 permet de mieux prendre en compte les besoins des étudiants surtout pour les études longues et coûteuses.

Le montant des prêts pouvant aller jusqu'à 15 000 euros pour une durée de remboursement autorisée jusqu'à 8 ans et un différé de 5 ans maximum.

Subventions autres services scolaires et annexes : enveloppe 30606

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 6574	
AE	CP 2017
	60 000 €

La collectivité régionale participe régulièrement au cofinancement des forums et salons destinés à l'information des étudiants tels que le salon régional de l'étudiant.

Prestations de services : enveloppe 26665

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 28 Compte nature : 6042	
AE à créer	CP 2017
	20 000 €

La région va entamer l'exécution de son schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Cette enveloppe permettra de faire face aux dépenses liées à cette opération.

Equipements et travaux d'entretien des lycées

Subventions exceptionnelles

CHAPITRE 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6748	
AP 2017	CP 2017
-	100 000 €

Il s'agit de verser les subventions exceptionnelles pour la prise en charge des coûts liés au transport des élèves vers les équipements sportifs extérieurs aux lycées dans le cadre de la restructuration et au renforcement parasismique de la cité scolaire de Baimbridge.

Construction des bâtiments et des édifices publics

Entretien espaces verts dans les lycées :

CHAPITRE 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 61521	
AP 2017	CP 2017
	203 000 €

Comme chaque année, la région réalise la tonte des espaces verts des lycées pour la rentrée scolaire à laquelle s'ajoute une action nouvelle avec l'élagage des arbres.

Entretien et réparations dans les lycées :

CHAPITRE 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 615228	
AP 2017	CP 2017
	600 000 €

Ce montant correspond aux petits travaux de maintenance dans les 24 lycées de la Guadeloupe.

Entretien et réparations du matériel des lycées :

CHAPITRE 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 61558	
AP 2017	CP 2017
	400 000 €

Il s'agit de faire face aux travaux de maintenance du matériel des cuisines de production et de distribution pour l'année 2017.

Déménagement dans les lycées :

CHAPITRE 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6255	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

Ce montant permet de réaliser le redéploiement de matériels dans les lycées.

Patrimoine et achats**Entretien et réparation autres biens mobiliers :**

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 61558	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

Cette enveloppe prend en charge les dépenses des panneaux photovoltaïques du lycée de Port-Louis.

Ressources humaines**Rémunération, personnel vacataire – TOS : enveloppe 19622**

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 64131	
AE 2017	CP 2017
	1 550 000 €

Dépenses pour rémunérer les personnels vacataires des lycées recrutés sur des emplois saisonniers ou occasionnels.

Cotisations à l'URSSAF - TOS vacataires : enveloppe 19625

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6451	
AE 2017	CP 2017
	485 000 €

Allocations de chômage TOS vacataires: enveloppe 19627

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6473	
AE 2017	CP 2017
	84 000 €

Rémunération, personnel technique non titulaire des lycées : enveloppe 20059

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 64131	
AE 2017	CP 2017
	475 000 €

Destinée à rémunérer les agents non titulaires qui effectuent des remplacements au sein des lycées.

Cotisations à l'URSSAF - TOS non titulaires : enveloppe 20062

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6451	
AE 2017	CP 2017
	140 000 €

Cotisations aux caisses de retraites - TOS titulaires: enveloppe 20063

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6453	
AE 2017	CP 2017
	2 750 000 €

Il s'agit des dépenses relatives aux charges patronales de retraite du personnel technique des lycées. Augmentation du taux en 2017

Prestations familiales directes titulaires TOS : enveloppe 21449

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6472	
AE 2017	CP 2017
	100 000 €

Inscriptions des sommes destinées au paiement des prestations familiales des personnels titulaires technique des lycées.

Rémunération principale personnel titulaire technique des lycées : enveloppe 21450

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 64111	
AE 2017	CP 2017
	9 000 000 €

Inscriptions des sommes destinées au paiement de la rémunération indiciaire des personnels titulaires technique des lycées.

Supplément familial de traitement – indemnités de résidence personnels titulaires technique des lycées : enveloppe 21451

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 64112	
AE 2017	CP 2017
	115 000 €

Inscriptions des sommes destinées au paiement du supplément familial de traitement des personnels titulaires technique des lycées.

Primes et indemnités ATTEE titulaires : enveloppe 21452

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 64118	
AE 2017	CP 2017
	1 350 000 €

Il s'agit des primes relatives aux différents régimes indemnitaires du personnel technique titulaire des lycées.

Cotisations à l'URSSAF ATTEE titulaires : enveloppe 21453

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6451	
AE 2017	CP 2017
	760 000 €

RAFP ATTEE titulaires : enveloppe 21460

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6453	
AE 2017	CP 2017
	70 000 €

Il s'agit de la retraite additionnelle de la fonction publique des personnels titulaires techniques des lycées.

Versement de transport : enveloppe 25458

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 6331	
AE 2017	CP 2017
	9 000 €

Redevances patronales relatives à l'organisation et la gestion d'un réseau de transport inter urbain de passager personnel technique des lycées.

Primes & autres indemnités - TOS non titulaire : enveloppe 26655

CHAPITRE : 932 Sous-fonction : 222 Compte nature : 64138	
AE 2017	CP 2017
	2 000 €

FONCTION 3 – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

FONCTION 3 – CHAPITRE 933 – CULTURE, SPORT ET LOISIRS**Culture et formation artistique****Prestations pour le projet « Buzz Caribbean » : enveloppe 27842**

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 30 Compte nature : 6288	
AP 2017	CP 2017
	341 000 €

Cette somme permettra d'honorer les dépenses liées au programme Interreg « Buzz Caribbean », ainsi que la mise en place des actions de suivies issues de la 2^{ème} édition du Kreyol Fashion Days (forum de la mode et du design).

Pôle Régional des Arts du Spectacle, achat de prestations : enveloppe 22952

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 311 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	70 000 €

Cette dotation permettra à la collectivité par voie de prestations la prise en charge des dépenses nécessaires à la restructuration de l'enseignement artistique sur tout le territoire. Elle mettra ainsi en place des actions de formation en théâtre, en danse et en musique pour les artistes, les enseignants.

Pôle Régional des Arts du Spectacle, petit équipement : enveloppe 34512

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 311 Compte nature : 60632	
AE 2017	CP 2017
	6 000 €

Cette enveloppe est consacrée à l'achat de petit équipement relatif aux besoins des formations du PRAS.

Pôle Régional des Arts du Spectacle, locations immobilières : enveloppe 34510

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 311 Compte nature : 6132	
AE 2017	CP 2017
	4 000 €

Cette somme servira aux locations de lieux accueillant des formations du PRAS.

Pôle Régional des Arts du Spectacle, locations mobilières : enveloppe 34476

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 311 Compte nature : 61358	
AE 2017	CP 2017
	4 000 €

Cette enveloppe est consacrée notamment à la location d'instruments nécessaires pour les formations du PRAS.

Pôle Régional des Arts du Spectacle, voyages et déplacements : enveloppe 34511

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 311 Compte nature : 6245	
AE 2017	CP 2017
	16 000 €

Cette somme servira aux prises en charge des déplacements, hébergements, repas des formateurs recrutés par le PRAS.

Subvention pour les formations des métiers du spectacle PRAS : enveloppe 23151

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 311 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	10 000 €

Cette somme sera répartie à des établissements de droit privé, partenaires des actions menées par le PRAS.

Animation du fonds d'aide à la création et à la production cinématographique : enveloppe 7805

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

Cette enveloppe est consacrée à l'organisation des réunions du comité de lecture (logistique, matériel, repas, déplacements).

-Organisation par la Région du Marché international du film et de la télévision caribéens en janvier 2018 en partenariat avec l'association MIFTC

Prestations de services : 23150

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6042	
AP 2017	CP 2017
	80 000 €

Ce crédit permet la prise en charge de diverses prestations dans tous les domaines de la direction.

Congrès des écrivains de la Caraïbe : enveloppe 26639

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	250 000 €

Cette enveloppe est consacrée à l'organisation du Congrès des écrivains de la Caraïbe :

- Marché assistance à l'élaboration du Congrès des écrivains de la Caraïbe, logistique (174 000 €)
- Prise en charge du transport, de l'hébergement de 40 invités
- Edition des Actes

BAT- promotion du territoire : enveloppe 31904

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 61358	
AE 2017	CP 2017
	50 000 €

Cette enveloppe est dédiée à l'achat d'espace de promotion du territoire et de supports de communication spécifique au cinéma et à l'audiovisuel.

Publications de la Région Guadeloupe : enveloppe 26613

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6236	
AE 2017	CP 2017
	100 000 €

Cette enveloppe est consacrée à l'édition et impression des

- 2e volet des œuvres classiques de la littérature guadeloupéenne
- Marché Edition, diffusion, promotion de l'édition en Beau livre spéciale année Guy Tirolien du recueil de poésie *Balles d'or* illustré par les reproductions de tableau de Joël Nankin.

Bureau d'accueil des tournages : enveloppe 21510

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6288	
AE 2017	CP 2017
	15 000 €

Cette enveloppe dédiée au fonctionnement du BAT : pré-repérage, base décors,

BAT- promotion du territoire : enveloppe 26631

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6288	
AE 2017	CP 2017
	10 000 €

Cette enveloppe est dédiée à la promotion aux niveaux régional et international des porteurs de projets accompagnés par le fonds d'aide régional, ainsi que des ressources matérielles et immatérielles, afin d'augmenter l'attractivité et donc l'employabilité des tournages en Guadeloupe.

Volet communication et promotion du territoire.

BAT- structuration et développement du secteur : enveloppe 26632

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6288	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

Cette enveloppe est consacrée au développement des méthodes de production sur le territoire, aide aux initiatives conférant au fonctionnement en réseau,

-Formation : administration de la production

-participation aux locations trade show, festival de la fiction de la Rochelle

Subvention de fonctionnement aux communes : enveloppe 21759

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 65734	
AE	CP 2017
	30 000 €

Cette dotation est affectée aux manifestations culturelles communales.

Subvention de fonctionnement aux communes : enveloppe 30537

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 65734	
AE	CP 2017
	30 000 €

Cette dotation est affectée aux manifestations communales et principalement celles qui visent la valorisation du patrimoine.

Aide à la production et à la création artistique : enveloppe 19970

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AP 2016	CP 2016
	80 000 €

Cette somme est destinée aux actions de création artistique dans le domaine de la musique, du théâtre et de la danse. Il s'agit de prendre en compte les frais liés aux travaux de création, d'écriture, de répétition et de location de lieux.

Action de conservation et de mise en valeur du patrimoine immatériel : enveloppe 19972

CHAPITRE : 933	
Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AE	CP 2017
	180 000 €

La collectivité régionale a conclu avec le centre régional de musiques et de danses traditionnelles « Repriz » une convention de partenariat tendant à inventorier et valoriser le patrimoine immatériel régional. Cette dotation est destinée principalement au financement de ce programme mais également à diverses actions du même ordre.

Déplacement d'artistes : enveloppe 19973

CHAPITRE : 933	
Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AP 2017	CP 2017
	90 000 €

Ce crédit permettra aux artistes, à travers la délibération-cadre de déplacement d'artistes, de présenter leur création hors de la Guadeloupe et de pouvoir être diffusés sur des scènes nationales et internationales.

Manifestations culturelles d'intérêt régional : enveloppe 19975

CHAPITRE : 933	
Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AP 2017	CP 2017
	100 000 €

Cette enveloppe permettra de maintenir sur le territoire, des manifestations qui contribuent à l'animation du territoire et qui ont un rayonnement régional. Il s'agit de manifestations telles que le festival de Gwo-ka, le festival de hip hop, le festival « Nuits Caraïbes », le festival de musique classique, le festival de piano, la manifestation « musiciennes en Guadeloupe »...

Carnaval, aide aux groupes carnavalesques : enveloppe 19977

CHAPITRE : 933	
Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AP 2017	CP 2017
	150 000 €

Cette aide permettra aux groupes carnavalesques de couvrir les dépenses liées à la préparation du carnaval notamment en prenant en compte l'achat de tissu, d'instrument, la confection de décors et costumes, le déplacement des groupes dans les communes.

Soutien aux structures de diffusion culturelle : enveloppe 19981

CHAPITRE : 933	
Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AP 2017	CP 2017
	60 000 €

Cette somme est réservée aux structures de diffusion culturelle qui souhaitent mettre en place une programmation artistique variée à destination de tout type de public et qui proposent une politique tarifaire attractive.

Accompagnement de la chaîne du livre : enveloppe 19983

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	200 000 €

Cette enveloppe est consacrée à l'édition et aux manifestations autour du livre : Prix Carbet des lycéens, Festival de poésie, Caribulles, Festival des écritures d'Amérique, etc. dans le cadre de la convention tripartite Etat, département région, « Le contrat de progrès pour le livre et la lecture publique »

-Dotation à l'association des écrivains de la Caraïbe

Action de sensibilisation à toutes les formes de cultures : enveloppe 20038

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AE	CP 2017
	100 000 €

De nombreuses associations de proximité réalisent des actions de sensibilisation à la protection du patrimoine sous forme d'expositions, de conférences ou de journées de découvertes du patrimoine pour lesquelles elles sollicitent une contribution régionale modeste.

Office du carnaval : enveloppe 23152

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AP 2017	CP 2017
	180 000 €

Cette somme permettra à l'Office du carnaval, outre son fonctionnement, de mettre en œuvre tout au long de l'année des actions pour la promotion et la valorisation du carnaval.

Convention CNC : aide création production cinématographique et audiovisuel : enveloppe 24372

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	200 000 €

Cette enveloppe est dédiée à la part Région de l'avenant financier de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle CNC/Etat/Région

Convention CNC : diffusion, formation, aide aux salles, éducation à l'image : enveloppe 25427

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	150 000 €

Cette enveloppe est consacrée au volet diffusion de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle CNC/Etat/Région : Aide aux festivals, opérations récurrentes : Mois du doc, Varan Caraïbe, Terra Festival, FEMI, APCAG

Arts plastiques création, diffusion formation et pratique : enveloppe 26612

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6288	
AE 2017	CP 2017
	80 000 €

Cette enveloppe est consacrée à l'aide à la création, à la diffusion des arts plastiques, au déplacement d'une délégation d'artistes guadeloupéens au Grand Palais en juillet 2017 en complément de l'enveloppe du Cabinet

Manifestations culturelles d'intérêt régional : enveloppe 30538

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AE	CP 2017
	570 000 €

Cette dotation permet d'accompagner les porteurs de projet dans la réalisation de manifestations artistiques et culturelles d'intérêt régional telles les festivals notamment celui de Marie-Galante, Terre de blues.

Autres actions cinéma, audio visuelles : enveloppe 30677

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 312 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	100 000 €

Cette enveloppe est dédiée à la convention Canal+ Antilles/Région Guadeloupe pour la production de courts métrages et de documentaires destinés à être diffusés sur le réseau outre-Mer

Achat de prestations de services : enveloppe 22966

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 313 Compte nature : 6042	
AE	CP 2017
	10 000 €

Prestations de service liées à l'application GERTRUDE : contrat d'assistance et de maintenance corrective.

Prestations de service – Journées du patrimoine : enveloppe 22969

CHAPITRE : 933	
Sous-fonction : 313	
Compte nature : 6042	
AE	CP 2017
	20 000 €

Prestations de service pour les animations du patrimoine (la mise en œuvre du concours régional du patrimoine, journées de l'archéologie, journée du patrimoine).

Actions de communication – Service patrimoine : enveloppe 25434

CHAPITRE : 933	
Sous-fonction : 313	
Compte nature : 6042	
AE	CP 2017
	10 000 €

Cette dotation est destinée aux actions de communication du service patrimoine, inventaire et archéologie.

Mémorial ACTe – Prestations de service : enveloppe 30774

CHAPITRE : 933	
Sous-fonction : 313	
Compte nature : 6042	
AE	CP 2017
	6 000 000 €

Cette dotation est destinée à la programmation scientifique et culturelle du MACTE.

Recherches (généalogie, enquêtes, numérisation) : enveloppe 27781

CHAPITRE : 933	
Sous-fonction : 313	
Compte nature : 617	
AE	CP 2016
	50 000 €

Cette dotation est destinée à financer des opérations auprès de divers centres d'archives nationaux en vue d'acquérir des documents (cartes, plans, photographies...) pour les opérations d'inventaire du patrimoine.

Actions de communication pour le mémorial Acte : enveloppe 27782

CHAPITRE : 933	
Sous-fonction : 313	
Compte nature : 6238	
AE	CP 2017
	50 000 €

Dotation qui permet la prise en charge de la communication du Mémorial acte.

Organisation des journées du patrimoine - Prix : enveloppe 31981

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 313 Compte nature : 6514	
AE	CP 2017
	10 000 €

Prix et récompenses lors des manifestations du patrimoine.

Subventions au communes : enveloppe 25433

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 313 Compte nature : 65734	
AE	CP 2017
	10 000 €

Cette dotation permet d'accompagner les communes sur des projets de valorisations du patrimoine.

Inventaire du patrimoine : enveloppe 30678

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 313 Compte nature : 65734	
AE	CP 2017
	10 000 €

Subventions aux communes pour des études sur d'inventaire du patrimoine (campagnes photographiques, relevés architecturaux...).

Valorisation du patrimoine archéologique et historique : enveloppe 30 679

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 313 Compte nature : 65738	
AE	CP 2017
	40 000 €

Convention de partenariat Etat/Région 2017-2019 en matière de recherches archéologies : subventions aux organismes publics.

Soutien aux actions de sensibilisation à l'architecture : enveloppe 19982

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 313 Compte nature : 6574	
AP 2017	CP 2017
	30 000 €

Subventions aux associations pour les manifestations scientifiques dans le domaine du patrimoine : colloques, journées d'étude, expositions, conférences et les publications scientifiques (revues, actes de colloques...).

Valorisation du patrimoine historique - Fouilles : enveloppe 30680

CHAPITRE : 933 Sous-fonction : 313 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

Convention de partenariat Etat/Région 2017-2019 en matière de recherches archéologies : subventions aux associations et autres fouilles archéologiques (sous-marines).

FONCTION 4 – SANTE ET ACTION SOCIALE

FONCTION 4 – CHAPITRE 934 – SANTE ET ACTION SOCIALE**Santé et solidarité****41 – LA SANTE****Prévention et éducation en matière de santé – enveloppe 22838**

CHAPITRE : 934	
Sous-fonction : 41	
Compte nature : 6574	
AE 2008	CP 2017
800 000 €	10 000 €

Il s'agira de participer aux actions de prévention dans le cadre de la lutte contre les pathologies chroniques afin de permettre à la population de réaliser, au regard de besoins avérés, des diagnostics en vue de réduire les risques d'aggravation.

Je vous propose un montant de crédit de paiement de 10 000 € au titre du BP 2017 de la région.

Congrès et colloques : enveloppe 30636

CHAPITRE : 934	
Sous-fonction : 41	
Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	5 000 €

Les professionnels de santé de notre archipel ont besoin d'échanger avec les professionnels extérieurs sur le territoire afin de s'enrichir afin d'améliorer de manière continu le service rendu aux usagers. .

Je vous propose au titre du présent budget un crédit de paiement de 5 000 € pour permettre la réalisation de colloques d'envergure internationale, pour lesquels les dépenses prises en compte sont celles relatives à l'organisation.

42 – L'ACTION SOCIALE**Aides aux organismes divers d'intérêt régional : enveloppe 30638**

CHAPITRE : 934	
Sous-fonction : 42	
Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	5 000 €

Il s'agit d'accompagner les associations intervenant dans le domaine de la solidarité et du renforcement de la cohésion sociale ; cela notamment en termes d'amélioration des conditions de vie des personnes nécessiteuses et vulnérables. Je vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 5 000 € au titre du BP 2017 de la région.

Subvention aux organismes sociaux et solidaires : enveloppe 29448

CHAPITRE : 934	
Sous-fonction : 42 Compte nature : 6574	
AE 2013	CP 2017
500 000 €	10 000 €

Il s'agit de soutenir un certain nombre d'associations ou organismes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ; cela constitue incontestablement un vecteur de développement particulièrement important en raison des possibilités de création d'emplois non-délocalisables à l'endroit de la population. Je vous propose d'inscrire au titre du présent budget un crédit de paiement de 10 000 €.

Aménagement du territoire**Contrat Urbain de Cohésion Sociale :**

CHAPITRE : 934	
Sous-fonction :42 Compte nature : 6574	
AP 2017	CP 2017
900 000 €	100 000 €

Il s'agit d'honorer les subventions votées le 15 décembre 2016 au titre de la politique de la ville et notamment au titre des contrats de ville de CAPEXCELLENCE (239 380 €), de la ville du MOULE (85 600 €) et de la CASBT (31 700 €) et du CCAS de Basse-Terre (30 000 €)

Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

CHAPITRE : 934	
Sous-fonction :42 Compte nature : 65734	
AP 2017	CP 2017
900 000 €	96 000 €

Il s'agit d'honorer les subventions votées le 15 décembre 2016 au titre de la politique de la ville et notamment au titre des contrats de ville de CAPEXCELLENCE (239 380 €), de la ville du MOULE (85 600 €) et de la CASBT (31 700 €) et du CCAS de Basse-Terre (30 000 €)

Subvention de fonctionnement aux organismes publics divers :

CHAPITRE : 934	
Sous-fonction :42 Compte nature : 65738	
AP 2017	CP 2017
900 000 €	4 000 €

Il s'agit d'honorer les subventions votées le 15 décembre 2016 au titre de la politique de la ville et notamment au titre des contrats de ville de CAPEXCELLENCE (239 380 €), de la ville du MOULE (85 600 €) et de la CASBT (31 700 €) et du CCAS de Basse-Terre (30 000 €)

FONCTION 5 – AMENAGEMENTS DES TERRITOIRES

FONCTION 5 – CHAPITRE 935 – AMENAGEMENT DES TERRITOIRES**Aménagement du territoire****Etudes aménagement du territoire :**

CHAPITRE : 935 Sous-fonction : 50 Compte nature : 617	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

Diverses études seront lancées pour permettre à l'Exécutif de prendre des décisions motivées. Ce sont notamment, les parcours sportifs et de détente, la mise en valeur des délaissés de voirie, les PMR, etc....)

Subvention partenariale CAUE :

CHAPITRE : 935 Sous-fonction : 53 Compte nature : 6574	
AP 2017	CP 2017
225 000 €	75 000 €

Crédits destinés à financer le contrat de partenariat établi entre la région Guadeloupe et le CAUE de la Guadeloupe au titre des années 2017 à 2019 pour le suivi des communes. Je vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 75 000 € pour l'année 2017.

Diverses prestations pour le SAR :

CHAPITRE : 935 Sous-fonction : 58 Compte nature : 6238	
AP 2017	CP 2017
	25 000 €

Le guide d'application du SAR (ses éventuelles rééditions), le lancement de l'évaluation du SAR et toute étude aboutissant à l'évolution du SAR sont prévues ici.

Santé et solidarité**Participation de la région au logement social et à l'amélioration de l'habitat – ARSAH (Aide Régionale de Solidarité en matière d'Amélioration de l'Habitat)- Rémunération des honoraires des opérateurs.**

CHAPITRE : 935 Sous-fonction : 53 Compte nature : 6042	
	CP 2017
	519 008 €

Il s'agit de programmer les dépenses nécessaires au règlement des honoraires, pour l'année 2017, des opérateurs chargés de la mise en œuvre, pour le compte de la région Guadeloupe, du programme régional d'amélioration de l'habitat. Il est proposé d'inscrire, au titre du présent budget un crédit de paiement pour un montant de 419 008,00 €

Participation de la région au logement social et à l'amélioration de l'habitat – ARSAH (Aide Régionale de Solidarité en matière d'Amélioration de l'Habitat)- prestation de contrôle externe des travaux

CHAPITRE : 935 Sous-fonction : 53 Compte nature : 6042	
	CP 2017
	3 000 €

Il s'agit de programmer les dépenses nécessaires au règlement des prestations de contrôle en externe des travaux pour l'année 2017 ; il est proposé d'inscrire, au titre du présent budget un crédit de paiement pour un montant de 3000€ ; l'abondement de crédits de paiement se fera en cours d'année, et au regard du degré d'avancement des tranches d'opérations qui seront programmées en 2017.

Tourisme, transport et désenclavement numérique

Fonctionnement des Cyberbus

CHAPITRE : 935 Sous-fonction : 56 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	267 930 €

Les Cyberbus contribuent à la démocratisation des TIC auprès de différentes catégories de publics touchées par la fracture numérique (jeunes, demandeurs d'emploi, seniors, etc.) ; ces ateliers itinérants connaissent toujours le même succès, il convient donc de poursuivre ce programme. Par ailleurs, une opération rénovation de l'aménagement des bus et de leurs extérieurs est prévue.

Prestations pour la mise en œuvre du Plan de développement de l'économie numérique

CHAPITRE : 935 Sous-fonction : 56 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	140 000 €

L'observatoire régional du numérique poursuit ses travaux en 2017 par le lancement de plusieurs enquêtes. Il s'agira par ailleurs de lancer des animations numériques sur le territoire.

Etudes et ingénierie relative à des projets TIC :

CHAPITRE : 935 Sous-fonction : 56 Compte nature : 6017	
AE 2017	CP 2016
	336 059 €

La mise en œuvre du schéma directeur de l'aménagement numérique du territoire et la gestion du contrat de délégation de service public lié à l'exploitation du câble sous-marin de télécommunications à haut-débit nécessitent la mise en place d'assistances à maîtrise d'ouvrage et la réalisation d'études techniques et juridiques pour la bonne mise en œuvre des diverses opérations.

Subventions convention objectifs et moyens dans l'audiovisuel :

CHAPITRE : 935	
Sous-fonction :	
Compte nature :	
AE 2017	CP 2017
	600 000 €

Conformément aux dispositions de l'article L.1426-1 du code général des collectivités territoriales, la collectivité régionale accompagne les télévisions locales dans la mise en œuvre de missions de service public au travers de contrats d'objectifs et de moyens.

FONCTION 6 – GESTION DES FONDS EUROPEENS

FONCTION 6 – CHAPITRE 936 – GESTION DES FONDS EUROPEENS

PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER/FSE 2014-2020

CHAPITRE : 936				
Sous fonction : 61, 62, 63				
Compte-nature : 6574				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2016
31909	SUBVENTIONS DE FCT PERSONNES DE DROIT PRIVE - A11FCTDT - OS5 (<i>aides PME</i>)	2015	4	350 000 €
31919	SUBVENTIONS DE FONCT ORGANISMES PRIVES - A15FCTDT - OS9 (<i>Energie</i>)	2015	3	24 697 €
31923	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES - A16FCTDT - OS10 (<i>Energie</i>)	2015	5	133 059 €
31935	SUBV DE FCT ORGANISMES PRIVES - A18FCTDT - OS12 (<i>Décbets</i>)	2015	2	185 972 €
31884	SUBV DE FONCT° AUX ORGANISMES PRIVES - A30FCTDT - OS21 (<i>Formation</i>)	2015	1	150 000 €
31983	SUBV DE FONCT ORGANISMES PRIVES- A35AFTDT-OS25 (<i>IEJ</i>)	2015	1	1 000 000 €

CHAPITRE : 936				
Sous fonction : 62				
Compte-nature : 65736				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2016
31939	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SPIC - A19AFCDT - OS13 (<i>Eau potable</i>)	2015	4	1 574 272 €

CHAPITRE : 936				
Sous fonction : 61				
Compte-nature : 65738				
ENV	Libellé	N°AP/AE		CP 2016
31973	SUBV DE FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS DIVERS - A36FCTDT - OS26 (<i>Capacités administratives</i>)	2015	1	150 000 €

Ces crédits concernent les paiements à réaliser pour les dossiers instruits ou en cours d'instruction de la programmation FSE/IEJ 2014-2020 et pour lesquels :

- des demandes d'avances peuvent être faites par des maîtres d'ouvrage tiers
- des rapports d'exécution sont disponibles permettant de rembourser les premiers acomptes de ces mêmes maîtres d'ouvrage.

FONCTION 7 – ENVIRONNEMENT

FONCTION 7 – CHAPITRE 937 – ENVIRONNEMENT

Environnement et cadre de vie

Gestion du dispositif d'aide SREP : enveloppe 30566

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 70 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
200 000 €	97 000 €

La région relance le dispositif d'aide aux systèmes de récupération des eaux de pluies (SREP) et confie sa mise en œuvre à un nouveau prestataire pour une durée de 3 ans.

Plan de communication sur différentes thématiques environnementales : enveloppe 23102

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 71 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
70 000 €	66 000 €

La région réalise son rapport développement durable pour l'année 2017 et organise le séminaire observatoire des déchets, le séminaire des associations de protection de l'environnement et le séminaire biodiversité.

Appel à projet « Mon archipel, mon environnement » : enveloppe 30692

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 71 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
200 000 €	57 000 €

La région solde l'appel à projet 2016 « Mon archipel, mon environnement » à destination des associations et relance l'appel à projets pour l'année 2017.

Bonification d'intérêts pour investissements en lien avec le développement durable : enveloppe 32080

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 71 Compte nature : 6746	
AE 2017	CP 2017
	300 000 €

La région Guadeloupe met en œuvre un prêt à taux 0 « Chauffe eau solaire » afin de faciliter l'accès à l'eau chaude solaire à l'ensemble des foyers guadeloupéen

Marché d'enlèvement des encombrants : enveloppe 20402

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 72 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
- 1 471 144 €	

Ajustement d'AP.

Marché d'enlèvement des encombrants : enveloppe 32076

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 72 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	948 517 €

La région a relancé en 2015 pour une durée de 3 ans son marché de collecte et de traitement des véhicules hors d'usage. La région solde la deuxième année de ce marché et le relance en 2017 pour une durée de 3 ans.

Cotisation Gwad'air : enveloppe 19769

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 73 Compte nature : 6558	
AE 2017	CP 2017
	20 000€

Cotisation annuelle obligatoire à l'association Gwad'air pour l'exercice de ses missions.

Participation au plan de communication sur la maîtrise de l'énergie : enveloppe 32081

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 75 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	210 000 €

Cette mesure permet de financer l'ingénierie du plan de communication MDE co-financée par l'ADEME et EDF.

Information énergie et environnement : enveloppe 26700

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 75 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	60 000 €

Cette mesure permet de cofinancer le fonctionnement des Espaces Info Energie dont le rôle est d'informer le grand public, les collectivités et les entreprises sur les actions d'économie d'énergie.

Information énergie et environnement : enveloppe 29 483

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 75 Compte nature : 65734	
AE 2017	CP 2017
	58 818 €

Cette mesure permet de cofinancer le fonctionnement des contrats d'objectif territoriaux qui ont pour mission d'élaborer et de suivre les PCET des communautés d'agglomération.

Cofinancement PO FEDER -Information énergie et environnement : enveloppe 33185

CHAPITRE : 937	
Sous-fonction : 75 Compte nature :	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

La région poursuit sa stratégie relais visant à animer la politique régionale de l'énergie sur le territoire.

Cofinancement PO FEDER -Information énergie et environnement : enveloppe 33186

CHAPITRE : 937	
Sous-fonction : 75 Compte nature :	
AE 2017	CP 2017
	18 392 €

La région poursuit sa stratégie relais visant à animer la politique régionale de l'énergie sur le territoire.

Information énergie et environnement : enveloppe 33247

CHAPITRE : 937	
Sous-fonction : 75 Compte nature :	
AE 2017	CP 2017
	15 000€

La région poursuit sa stratégie relais visant à animer la politique régionale de l'énergie sur le territoire.

Co financement FEDER Information énergie et environnement : enveloppe 33456

CHAPITRE : 937	
Sous-fonction : 75 Compte nature :	
AE 2017	CP 2017
	15 000€

La région poursuit sa stratégie relais visant à animer la politique régionale de l'énergie sur le territoire.

Subvention de fonctionnement aux organismes publics divers: enveloppe 30577

CHAPITRE : 937	
Sous-fonction : 76 Compte nature : 65738	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

La région soutient les projets portées par les établissements publics en matière d'éducation au développement durable et de préservation de la biodiversité (ti-forestié, plan d'actions tortues...)

Subventions de fonctionnement aux organismes divers : enveloppe 33343

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 76 Compte nature : 65731	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

La région réalise en partenariat avec l'Etat l'observatoire des paysages de la Guadeloupe.

Communication sur l'énergie- organisme public : enveloppe 33 456

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 75 Compte nature :	
AE 2017	CP 2017
	30 000€

La région accompagne les actions de communication et de sensibilisation sur la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande d'énergie.

CURAGE DES RAVINES ET DES CANAUX enveloppe 33294

CHAPITRE : 937 Sous-fonction : 78 Compte nature : 61523	
AE 2017	CP 2017
	700 000 €

Cette mesure concerne le programme d'entretien et de restauration des cours d'eau pour lequel des marchés de travaux à bons de commande ont été passés avec les sociétés SOBATRAP et EDT.

FONCTION 8 – TRANSPORTS

FONCTION 8 – CHAPITRE 938 – TRANSPORTS**Aménagements routiers****Prestations de service : enveloppe n° 20263**

CHAPITRE : 938	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 6042	
	CP 2017
	50 000 €

Ces crédits concernent tous types de prestations de service réalisées dans le cadre de l'entretien et l'exploitation du réseau routier national.

Frais d'électricité : enveloppe n° 22830

CHAPITRE : 938	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 60612	
	CP 2017
	150 000 €

Ces crédits participent au frais de consommation de l'éclairage public hors agglomération.

Entretien et réparations des routes nationales : enveloppe n° 20262

CHAPITRE : 938	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 61523	
	CP 2017
	50 000 €

Ces crédits sont nécessaires à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier national.

Acquisition de petit matériel : enveloppe n° 21594

CHAPITRE : 938	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 60632	
	CP 2017
	6 000 €

Ces crédits sont nécessaires à l'acquisition d'outils de conception routière et de contrôle de chantier.

Entretien et travaux d'ouvrages d'art : enveloppe n° 21597

CHAPITRE : 938	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 61523	
AE 2016	CP 2017
	1 000 000 €

Ces crédits sont nécessaires à l'entretien des ouvrages d'art (viaduc ou ouvrage hydraulique) situés sur le réseau routier national suite aux visites d'inspection avec notamment le pont Saut de Mouton à Basse-Terre.

Entretien des échangeurs et abords du réseau routier – programme 2015-2020 : enveloppe n° 33278

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 822 Compte nature : 61523	
AE 2017	CP 2017
5 000 000 €	3 913 296 €

Il s'agit de mettre en œuvre le programme d'entretien des échangeurs et des accotements (fauchage, élagage, curage), de balayage, d'hydro curage, de nettoyage des glissières et des panneaux entre les années 2015 et 2020.

Maintenance du réseau d'éclairage public : enveloppe n° 31836

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 822 Compte nature : 61523	
	CP 2017
	971 532 €

Il s'agit d'assurer la maintenance du réseau d'éclairage public sur l'ensemble des routes nationales (remplacement de lampes ou de mâts accidentés) avec comme objectif de performance la diminution de la consommation énergétique.

Participation syndicat « Routes de Guadeloupe » : enveloppe n° 23163

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 822 Compte nature : 6561	
	CP 2017
	1 693 280 €

Il s'agit de la participation au budget de fonctionnement pour notamment les dépenses courantes du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe.

Participation syndicat « Routes de Guadeloupe » - traitements et salaires : enveloppe n° 24363

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 822 Compte nature : 6561	
	CP 2017
	9 714 000 €

Il s'agit de la participation au budget de fonctionnement pour notamment le versement des salaires des agents du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe.

Masse salariale des OPA : enveloppe n°31837

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 822 Compte nature : 6561	
	CP 2017
	2 000 000 €

Il s'agit de verser la contribution de la collectivité régionale suite au transfert des agents du parc de la DDE.

Contribution au Syndicat Mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin : enveloppe n° 24250

CHAPITRE : 938	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 6568	
	CP 2017
	355 000 €

Il s'agit des crédits nécessaires à la participation de la collectivité régionale au sein du syndicat du petit Cul de Sac Marin chargé de la mise en œuvre du plan de déplacement urbain dans l'agglomération pointoise.

Programme de prévention et de sécurité routière – Divers bénéficiaires : enveloppe n° 19960

CHAPITRE : 938	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 611	
	CP 2017
	10 000 €

Ces crédits participent au financement d'opérations directement commandées par la région dans le domaine de la sécurité routière, notamment durant des grandes manifestations comme le tour cycliste de la Guadeloupe.

Programme de prévention et de sécurité routière : enveloppe n° 14368

CHAPITRE : 938	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 6574	
	CP 2017
	30 000 €

Il s'agit de subventionner les associations qui interviennent dans le domaine de la sécurité routière.

Contentieux Etat : enveloppe 34521

CHAPITRE : 938	
Sous-fonction : 822	
Compte nature : 6561	
	CP 2017
	2 056 892 €

Il s'agit de provisionner les crédits en vue du remboursement des sommes réclamées par l'Etat pour des prestations réalisées pour le compte de la région.

Environnement et cadre de vie

AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OP° DE GESTION enveloppe 32105

CHAPITRE : 938	
Sous-fonction : 828	
Compte nature : 6718	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

Cette mesure concerne l'indemnisation des propriétaires fonciers dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'une piste d'accès au site du chantier du barrage de Moreau

Tourisme, transport et désenclavement numérique

Entretien de la gare routière de Bergevin :

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 812 Compte nature : 61522	
AE 2017	CP 2017
	40 000 €

Dans le cadre du transfert de la compétence transport du département à la région, cette dernière devient propriétaire de la gare de Bergevin. Il convient de prévoir les crédits relatifs au nettoyage de cette infrastructure.

Entretien du système billettique :

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 814 Compte nature : 6156	
AE 2017	CP 2017
	23 000 €

Les services de transport interurbain de personnes ont fait l'objet d'un transfert de compétence entre le département et la région. L'exploitation de ces lignes de transport s'appuie, notamment, sur l'utilisation d'un système billettique. Il s'agit de prévoir les crédits nécessaires à l'entretien de cet outil.

Transport interurbain :

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 814 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	800 000 €

Les services de transport interurbain de personnes ont fait l'objet d'un transfert de compétence entre le département et la région. L'exploitation de ces lignes de transport repose sur des contrats de délégation de service public qui prévoient le versement au usagers d'une compensation sur le prix du billet ainsi que le versement de sujétions de service public pour les services assurés pendant les week-ends et jours fériés.

Marchés de prestations intellectuelles pour le transport terrestre :

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 815 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	177 000 €

Suite au transfert de la compétence transport entre le département et la région, certaines prestations sont prévues dans le cadre de la bonne gestion des dispositifs relatifs au transport terrestre.

Dispositif transport à la demande :

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 815 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	100 000 €

Les services de transport à la demande ont fait l'objet d'un transfert de compétence entre le département et la région. Le dispositif en vigueur permet de compenser une partie du coût du transport à la charge de certaines catégories de personnes (personnes âgées et personnes à mobilité réduite).

Maintenance du logiciel Télémaque :

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 881 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	1 042 €

Télémaque est le logiciel d'exploitation du dispositif d'aide régionale à la mobilité. Celui-ci nécessite une intervention annuelle pour le basculement des données en début d'année civile.

Aide au maintien des lignes aériennes – SIEG :

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 881 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	177 643 €

Les travaux visant à la mise en place de services d'intérêt économique généraux pour améliorer la desserte aérienne des îles du sud se poursuivent. Il s'agit en 2017, de lancer le marché permettant de sélectionner le(s) candidat(s) retenu(s) pour la desserte aérienne. Pour cela, la collectivité fera appel à un assistant à maîtrise à d'ouvrage pour la gestion de la procédure juridique.

Aide régionale à la mobilité :

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 881 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	600 000 €

En 2017, la région poursuit son accompagnement des résidents souhaitant effectuer des déplacements vers la Métropole.

Subvention au désenclavement maritime :

CHAPITRE : 938 Sous-fonction : 882 Compte nature : 65735	
AE 2017	CP 2017
	200 000 €

Il s'agit d'assurer le désenclavement maritime des îles du sud et d'accorder aux résidents de ces îles une aide ayant pour objet la réduction du prix du billet. Cette ligne budgétaire est destinée au versement des aides par le biais d'un armateur public.

Subvention au désenclavement maritime :

CHAPITRE : 938 Sous-fonction :882 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	3 572 045 €

Il s'agit d'assurer le désenclavement maritime des îles du sud et d'accorder aux résidents de ces îles une aide ayant pour objet la réduction du prix du billet. Cette ligne budgétaire est destinée au versement des aides par le biais d'armateurs privés.

FONCTION 9 – ACTIONS ECONOMIQUES

FONCTION 9- CHAPITRE 939- ACTIONS ECONOMIQUES**Stratégie et interventions économiques****Etudes économiques transversales et observatoire régional : Enveloppe 24298**

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 91 Compte nature : 611	
AP 2017	CP 2017
	257 000 €

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière de développement économique, la collectivité a besoin de procéder à la réalisation d'études et de solliciter l'expertise de cabinets spécialisés pour la rédaction de rapports obligatoires comme le rapport annuel 2016 et le rapport à mi-parcours d'évaluation de la mise en œuvre du dispositif d'octroi de mer. Par ailleurs, l'année 2017 devrait permettre de lancer l'observatoire économique régional, élément important dans l'appréhension du territoire et l'analyse prospective.

Soutien aux CCI & à la chambre de métiers : Enveloppe 30691

CHAPITRE : 939 Sous fonction : 91 Compte-nature : 65738	
AE 2017	CP 2016
	684 000 €

Dans le cadre du soutien au secteur artisanal, la région participe au financement du programme d'actions annuel mis en œuvre par la chambre de métiers et de l'artisanat pour la promotion du secteur, l'amélioration de l'information des professionnels, la restructuration des organisations professionnelles et des filières.

Parallèlement, la collectivité participe au financement du programme d'activité annuel de la chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe mis en œuvre au profit des entreprises.

Subvention aux associations et autres organismes privés : Enveloppe 33264

CHAPITRE : 939 Sous fonction : 91 Compte-nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	10 000 €

La région participe au financement de manifestations (séminaires, conférences...) organisées par des structures diverses au profit des entreprises, des créateurs d'entreprise ou du grand public.

Subvention aux associations et autres organismes privés : Enveloppe 26651

CHAPITRE : 939 Sous fonction : 91 Compte-nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	27 500 €

La région participe au financement de manifestations (séminaires, conférences...) organisées par des structures diverses au profit des entreprises, des créateurs d'entreprise ou du grand public.

Subvention aux associations et autres organismes privés : Enveloppe 30628

CHAPITRE : 939 Sous fonction : 91 Compte-nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	62 500 €

La région participe au financement de manifestations (séminaires, conférences...) organisées par des structures diverses au profit des entreprises, des créateurs d'entreprise ou du grand public.

Ingénierie financière - dispositif micro crédit : Enveloppe 30627

CHAPITRE : 939 Sous fonction : 91 Compte-nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	273 000 €

La région poursuivra en 2017 le partenariat établi avec les organismes financiers intermédiaires comme Initiative Guadeloupe qui intervient auprès des créateurs d'entreprises par le biais de prêts d'honneur, l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) qui accorde des prêts aux créateurs de micro-projets ou encore le Réseau Entreprendre qui intervient également en matière de financement et d'accompagnement des entreprises.

Allègement prix carburant – transporteurs du BTP : Enveloppe 30731

CHAPITRE : 939 Sous fonction : 91 Compte-nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	300 000 €

Ce montant est destiné au remboursement forfaitaire de la taxe spéciale de consommation sur le carburant (gazole) consommé exclusivement par certains véhicules affectés au transport de marchandises du secteur du BTP (Bâtiment et Travaux Public) pour l'année 2016 et à titre exceptionnel pour 2015.

Actions collectives ARACT : Enveloppe 30674

CHAPITRE : 939 Sous fonction : 91 Compte-nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	100 000 €

L'Association Régionale pour l'Amélioration des conditions de Travail en Guadeloupe (ARACT) exerce une mission d'intérêt général en appuyant les entreprises dans leur démarche visant à améliorer les conditions de travail des salariés et leur performance économique. Il s'agit de participer au financement du budget de fonctionnement de la structure pour 2017.

Fonctionnement de l'ARDEG : Enveloppe 30690

CHAPITRE : 939 Sous fonction : 91 Compte-nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	250 000 €

Afin de renforcer l'accompagnement des opérateurs économiques et mieux contribuer au développement économique du territoire, la région mettra en place une agence de développement

économique reconfigurée. L'inscription budgétaire permettra de procéder au versement d'un solde de subvention à Guadeloupe Expansion ainsi qu'au financement des frais de fonctionnement liés au démarrage de la nouvelle structure.

Aides aux structures de l'ESS - organismes privés :

CHAPITRE : 939	
Sous fonction : 94	
Compte-nature : 6574	
AP 2017	CP 2017
	50 000 €

Dans le cadre de l'application des dispositions de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la collectivité régionale définit les orientations en matière de développement du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) identifie dans son axe 6 le secteur de l'ESS comme un levier de croissance pour le territoire et définit un certain nombre d'actions prioritaires qu'il s'agira de mettre en œuvre dès 2017 avec les acteurs du secteur (volet fonctionnement).

Accompagnement des créateurs suite au transfert NACRE :

CHAPITRE : 939	
Sous fonction : 91	
Compte-nature : 6574	
AP 2017	CP 2017
	250 000 €

Depuis le 1^{er} janvier 2017 les régions ont compétence en matière d'accompagnement et de conseil à la création/ reprise d'entreprise en direction des personnes sans emploi (loi NOTRe).

De cette évolution découle le transfert de la gestion du dispositif Nouvel Accompagnement pour la Création ou la Reprise d'Entreprise (NACRE) auparavant géré par l'Etat.

Afin d'assurer la continuité du dispositif en 2017, année de transition, la région signera des conventions de partenariat avec les opérateurs, l'ASP et la CDC pour prendre en comptes les personnes déjà en cours de suivi mais également les nouveaux entrants. L'inscription budgétaire permettra de financer ces derniers, la région devant bénéficier d'un transfert de crédits de l'Etat pour les personnes déjà insérées.

Accompagnement des entreprises – partenariat CGSS : Enveloppe 34482

CHAPITRE : 939	
Sous fonction : 91	
Compte-nature : 65738	
AP 2017	CP 2017
	338 024 €

Parallèlement au confortement de l'offre de financement, le SRDEII prévoit dans son axe 1 des actions d'accompagnement des entreprises dans leurs relations avec les administrations fiscales et sociales. Partant du constat des difficultés rencontrées par les entreprises et les travailleurs indépendants dans la gestion de leurs obligations sociales, le conseil régional a souhaité mettre en place un partenariat avec la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS), le Régime Social des Indépendants (RSI) Antilles Guyane et la DIECCTE, afin d'accompagner les cotisants dans leurs relations avec ces organismes.

Mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation : Enveloppe 26590

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 92 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	50 000 €

Il s'agit du financement du marché à bons de commande, portant sur la formation et l'assistance juridique au PO-FEDER 14-20. L'opération est co-financée sur l'assistance technique.

Projet Net Biome : Enveloppe 30629

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 92 Compte nature : 6288	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

La ligne finance les dépenses relatives à l'exécution du projet H2020 l'Era-Net COFUND Biodiversa3. Ceci suppose une parfaite traçabilité des frais de déplacement et d'hébergement ;

Subvention organismes privés pour la recherche, l'innovation & la culture scientifique : Enveloppe : 30630

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 92 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	55 000 €

Il s'agit de financer le solde d'une opération émergeant au PO FEDER 2017-2013, n°33627 et le programme d'activités 2017 de Synergile ;

Culture scientifique, technique et industrielle : enveloppe 31801

CHAPITRE : 939 Sous fonction : 92 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	78 000 €

Il convient de financer le solde de l'opération 2015-FED-265 (elle n'a pas été imputée sur la 33241) et les actions de CSTI hors PO.

Bourses post-doctorales aux organismes privés : enveloppe 30689

CHAPITRE : 939 Sous fonction : 92 Opération nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	50 224 €

Il convient de financer le solde de la bourse post-doctorale de N ELISABETH (D/15-1522).

Cofin privé OT1 FA3 stratégie régionale innovation : enveloppe 33237

CHAPITRE : 939 Sous fonction : 92 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	400 000 €

Cette ligne financera notamment la mise en place du dispositif Ideeacte (550 000€, fiche action du SRDE2I, avec un cofinancement au PO FEDER 14-20), des actions d'appui au PEPITE (50 000€), en particulier celle portant sur la gestion de la propriété intellectuelle ;

Cofin subv prive po 2014-2020 ot1 ri CSTI : enveloppe 33241

CHAPITRE : 939 Sous fonction : 92 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	160 000 €

Cette ligne financera la PMT 40% et le solde de l'opération 2015-FED-264 (85 000 €), les actions de CSTI émergeant au PO (75 000€), dont le programme 2017-2018 d'Archipel des Sciences ;

Concours création d'entreprise : Enveloppe 22853

CHAPITRE : 939 Sous-fonction :94 Compte nature : 6514	
AE 2017	CP 2017
	30 000 €

L'organisation du concours régional de l'entrepreneuriat s'inscrit dans une logique de soutien et d'accompagnement des entreprises locales. Il s'agit pour la collectivité, en organisant cette opération, de valoriser l'entrepreneuriat local en distinguant les entreprises qui ont su s'adapter aux exigences du marché et présentent des perspectives de développement intéressantes.

Allègement prix carburant artisan taxi : Enveloppe 30669

CHAPITRE : 939 Sous-fonction :94 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	479 752 €

Cette somme est destinée au remboursement forfaitaire de la taxe spéciale de consommation sur les carburants (gazole et essence super sans plomb) utilisés par les artisans taxis et Transporteurs de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) au cours de l'année 2016, et exceptionnellement en 2015, pour les besoins de leur activité professionnelle.

Le remboursement s'effectuera sur la base de la nouvelle délibération cadre du 1^{er} septembre 2016 qui prévoit une augmentation du volume, le faisant passer de 4000 à 5000 litres.

Allégement prix carburant – véhicules de grandes remises et de tourisme : Enveloppe 30668

CHAPITRE : 939	
Sous-fonction :94	
Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	20 000 €

Cette somme est destinée au remboursement forfaitaire de la taxe spéciale de consommation sur les carburants (gazole et essence super sans plomb) consommés par les entrepreneurs de grande remise et de tourisme, au cours de l'année 2016, et exceptionnellement en 2015, pour les besoins de leur activité professionnelle.

Emploi, alternance et formation professionnelle

Dispositif d'accompagnement – emploi d'avenir 2013 : enveloppe 29527

Chap. 939	
Fonction 91	
Art. 6042	
AP	CP
-1 400 000 €	1 460 000 €

La diminution de l'AP tient compte des prévisions de paiement et permet d'ajuster la demande de crédit nécessaire afin pouvoir clôturer les demandes liées à la mise en œuvre de ce dispositif sur l'exercice concerné.

Accompagnement des entreprise – contrats de prof. : enveloppe 22893

Chap. 939	
Fonction 91	
Art. 6574	
AP	CP
	5 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de pouvoir financer les demandes restantes liées à la mise en œuvre de ce dispositif.

Dispositif d'accompagnement à l'emploi - emploi tremplin 2012 : enveloppe 27758

Chap. 939	
Fonction 91	
Art. 6574	
AP	CP
	8 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de pouvoir financer les demandes restantes liées à la mise en

œuvre de ce dispositif.

Dispositif d'accompagnement à l'emploi - emploi tremplin 2013 : enveloppe 29934

Chap. 939 Fonction 91 Art. 6574	
AP	CP
600 000 €	200 000 €

Les propositions sont destinées à financer les demandes d'aides liées à la mise en œuvre de ce dispositif..

Accompagnement emploi chantier insertion 2014 : enveloppe 30558

Chap. 939 Fonction 11 Art. 6574	
AP	CP
	500 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de pouvoir financer les demandes liées à la réalisation des chantiers d'insertion et des différents projets soumis à la collectivité par les SIAE.

Dispositif d'accompagnement à l'emploi - emploi tremplin 2014 : enveloppe 30559

Chap. 939 Fonction 91 Art.6574	
AP	CP
	200 000 €

Les crédits sont réservés au paiement des aides dues aux employeurs dont les dossiers sont recevables dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif sur l'exercice concerné

Dispositif d'accompagnement à l'emploi - emploi tremplin 2013 : enveloppe 30683

Chap. 939 Fonction 91 Art. 6574	
AP	CP
	53 000 €

Les crédits sont réservés au paiement des aides dues aux employeurs dont les dossiers sont recevables dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif sur l'exercice concerné.

Accompagnement des entreprises – contrat de prof : enveloppe 31851

Chap. 939 Fonction 91 Art. 6574	
AP	CP
	200 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de pouvoir financer les demandes liées à la mise en œuvre de ce dispositif d'aide aux employeurs ayant aux recours aux contrats de professionnalisation sur l'exercice concerné.

Pôle d'insertion des personnes placées sous mains de la justice : enveloppe 31853

Chap. 939 Fonction 91 Art. 31853	
AP	CP
	150 000 €

Il s'agit de mobiliser les moyens afin de pouvoir financer les demandes liées à la mise en œuvre de ce dispositif destiné aux personnes placées sous mains de justice.

Patrimoine et achats

Droits d'enregistrement et de timbre :

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 93 Compte nature : 6354	
AE 2017	CP 2017
	4 000 €

Cette somme permettra de faire face aux éventuels frais pour l'enregistrement des actes en cas d'acquisitions foncières.

Agriculture, pêche et développement rural

Diverses prestations

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 93 Compte nature : 6042	
AE 2017	CP 2017
	160 000 €

Cette dotation budgétaire permettra de poursuivre le projet relatif au système d'information halieutique (SIH) et de prendre en compte d'autres prestations relatives aux domaines de l'agriculture, de la pêche et du développement rural dont le « marché régional des produits du terroir ».

Salons, foires, expo-chambre d'agriculture

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 93 Compte nature : 65738	
AE 2017	CP 2017
	140 000 €

Cette dotation budgétaire est prévue pour le financement des actions de promotion en partenariat avec les professionnels agricoles, notamment la participation de la Chambre consulaire de la Guadeloupe au Salon de l'agriculture.

Salons foires et expositions privés

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 93 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	50 000 €

Cette dotation budgétaire est prévue pour le financement des actions de promotion des activités agricoles au travers des foires et des expositions. C'est un moyen de faire connaître la production agricole et agro-alimentaire de la Guadeloupe, d'en faciliter l'écoulement et de contribuer à l'animation du territoire.

Dotation compensatrice agricole de la pêche et du développement rural

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 93 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
	200 000 €

La Guadeloupe est régulièrement touchée par des catastrophes naturelles Cette dotation permet non seulement à la collectivité régionale de venir en aide aux professionnels sinistrés du monde rural mais également d'intervenir dans le cadre des pertes de revenu liées aux difficultés de mise en marché.

Soutien de fonctionnement aux organismes publics dont la Chambre d'Agriculture, le Comité Régional de Pêche.

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 93 Compte nature : 65738	
AE 2017	CP 2017
	1 700 000 €

Cette enveloppe budgétaire servira à soutenir les actions des organismes dont celles menées par le CRPMEM et la Chambre d'Agriculture en faveur des professionnels des secteurs.

Chloredécone

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 93 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
2 221 094 €	954 329 €

Cette dotation permettra à la collectivité régionale d'accompagner les marins pêcheurs affectés par la restriction de pêche dans le cadre du plan chloredécone mis en place par les services de l'Etat.

Projet ORFISH

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 93 Compte nature : 6574	
AE 2017	CP 2017
1 000 000 €	250 000 €

La région est chef de file du projet ORFISH qui est mené avec des partenaires des autres régions ultra-périphériques. Ce projet est axé sur la mutualisation des bonnes pratiques de pêche et les moyens innovants pour la pêche de demain. Il s'agit par cette dotation de faire face aux dépenses générées par ce programme.

Tourisme, transport et désenclavement numérique

Etudes et recherches en matière de tourisme – observatoire régional du tourisme :

CHAPITRE : 939 Sous-fonction : 95 Compte nature : 617	
AE 2017	CP 2017
	464 282 €

Sur cette ligne, l'observatoire régional du tourisme inscrit l'ensemble de ses marchés de prestations. L'objectif étant de pouvoir disposer d'outils d'observation économique utiles à la conduite de la politique de développement touristique.